Quatre-vingt-deuxième année. — N° 286. Le Numéro : 25 francs. Lundi 4 et Mardi 5 Décembre 1950.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1 750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 50-1506 du 4 décembre 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés (p. 12312).

Ministère de la justice.

Arrêté relatif à la composition de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence (p. 12313).

Arrêtés portant nominations et acceptations de démission (éducation surveillée) (p. 12313).

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation (affaire Frattini, dit Deventre, *alias* Dewunte ou Dewantre) (p. 12313).

Ministère de la défense nationale.

Tableau de départ colonial du 1er décembre 1950 (p. 12314).

Tableau d'avancement, pour l'année 1950, d'officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air (rectificatif) (p. 12320).

Liste des sous-officiers des troupes coloniales spécialistes des musiques auxquels est attribué le brevet du second degré de capacité à l'emploi de chef de fanfare des troupes coloniales à l'issue des concours organisés en novembre 1950 (p. 12320).

Liste des officiers de réserve admis dans les services militaires des chemins de fer (rectificatif) (p. 12320).

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs (additif) (p. 12320).

Médaille des évadés (p. 12320).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêtés du 21 novembre 1950 relatifs au tirage au sort des deux séries du fonds 5 p. 100 amortissable 1938-1948, remboursables le 15 février 1951 (p. 12321).

Arrêtés du 21 novembre 1950 relatifs au tirage au sort d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950, remboursable le 1er février 1951 (p. 12321).

Arrêté portant assainissement du marché du rhum (rectificatif) (p. 12321).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant promotions et nominations d'officiers de l'instruction publique et d'officiers d'académie (p. 12321).

Arrêté portant acceptation de démission (administration centrale) (p. 12323).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté portant nomination d'un élève à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres en remplacement d'un candidat démissionnaire (p. 12323).

Liste des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielle (école Violet) ayant obtenu en octobre 1950 le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien (p. 12323).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de l'aménagement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et prononçant l'urgence de la prise de possession de certains terrains (rectificatif) (p. 12325).

Arrêtés portant affectation et modifiant les dispositions de précédents arrêtés (navigation aérienne et ponts et chaussées) (p. 12325).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 20 novembre 1950 portant modification des prix de pension et des droits de scolarité dans les écoles nationales vétérinaires (p. 12323).

Arrêtés du 10 octobre 1950 portant remises de débets (p. 12323).

Arrêté portant prorogation de la mission à Madagascar et dépendances confiée au directeur des services agricoles de la Réunion (p. 12323).

Arrêtés portant nomination de régisseurs d'avances (p. 12323).

Arrêté portant nomination d'un agent comptable d'école d'agriculture (p. 12323).

Arrêtés portant nomination, réintégrations, affectations, mutations, attribution de certificat d'aptitude, mises en disponibilité, admissions à la retraite, rétrogradation, acceptation de démission, radiation des cadres, révocation et rectificatif:

Administration centrale (p. 12323).

Eaux et forêts (p. 12323).

Génie rural (p. 12324).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret portant nomination du recteur de l'académie d'Afrique occidentale française (rectificatif) (p. 12324).

Arrêté du 9 août 1950 fixant le taux des bourses attribuées par les territoires relevant des départements de la France d'outre-mer pour l'année scolaire 1950-1951 (p. 12324).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 17 novembre 1950 relatif à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière (p. 12325).

Arrêté du 17 novembre 1950 portant validation du diplôme délivré jusqu'en octobre 1950, à la suite de l'enseignement suivi par les agents hospitaliers de l'hôpital psychiatrique de Lannemezan (p. 12325).

Arrêté du 25 novembre 1950 portant autorisation de recrutement de personnel (p. 12326).

Arrêté du 30 novembre 1950 portant inscription sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population (p. 12326).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 12327).

Arrêtés portant promotion, nominations et mutation (hôpitaux psychiatriques et pharmaciens inspecteurs) (p. 12327).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 12328).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 12331).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 12332).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 12332).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Avis relatif au tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1950 (p. 12333).

Avis n° 481 de l'office des changes relatif au régime des comptes étrangers en francs (p. 12333).

Avis n° 482 de l'office des changes relatif à l'exécution des transferts à destination de l'étranger (p. 12335).

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 12335).

Situations résumées des opérations du Trésor, de la dette publique de l'Etat et de la caisse autonome d'amortissement (p. 12336).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 12354).

Proposition de tarifs présentée à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (pagination spéciale H. pp. 65 à 96) (*suite*).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux détenteurs de sacs appartenant à l'office interprofessionnel des céréales (p. 12355).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un économe stagiaire au sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise) (p. 12354).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord) (p. 12354).

Annonces (p. 12356).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 128 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 4 décembre 1950. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 8473).

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 27 novembre au 3 décembre 1950.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE — SESSION DE 1950

Feuille 34.

Modification de l'article 63 du règlement de l'Assemblée nationale sur les discussions d'urgence. — Modification des dispositions réglementaires relatives à la fixation de l'ordre du jour et à la procédure de discussion d'urgence. — Rapport par Mme Germaine Peyroles (*suite*) ..... p. 1057

Classements des fonds des caisses d'épargne. — Rapport par M. Gabelle ..... p. 1057

Modification de la loi du 28 octobre 1946 sur la réparation des dommages de guerre en ce qui concerne les dommages causés par les troupes françaises et alliées ou par l'ennemi. — Proposition de loi de M. Bergasse ..... p. 1057

Réparation des dommages causés par la grêle dans divers départements. — Rapports par M. Truffaut .... pp. 1058 et 1059

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — Avis ..... p. 1060

Modification de la loi relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale. — Proposition de résolution de M. Barrachin ..... p. 1062

Aide aux victimes des orages de grêle dans le département des Hautes-Pyrénées — Proposition de résolution de M. Billères ..... p. 1063

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi tendant à établir le statut du réfractaire. — Résolution. p. 1063

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi établissant le statut des déportés du travail. — Résolution ..... p. 1064

Mise à la charge de celui qui aggrave les risques d'incendie courus par ses voisins des surprimes d'assurance qui leur sont imposées par son fait. — Proposition de loi de M. Ramarony ..... p. 1064

Procédure de fixation des taxes postales et assimilées applicables aux groupes de territoires ou territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Projet de loi. p. 1064

Convocation préalable du comité technique paritaire avant tout licenciement au ministère de l'industrie et du commerce. — Proposition de résolution de M. Michel Mudry ..... p. 1065

Accord d'un secours exceptionnel aux victimes des orages de grêle qui ont sévi dans la région parisienne pendant le mois de mai 1950. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David ..... p. 1065

Correction des injustices et anomalies que comporte le décret n° 49-902 du 8 juillet 1949 instituant le cadre unique dans l'enseignement. — Proposition de loi de M. Billères ..... p. 1065

Complément à la loi du 18 avril 1946 sur la propriété commerciale. — Proposition de loi de M. Maurice Béné.... p. 1067

Amélioration du fonctionnement de la justice en Afrique équatoriale française. — Rapport par M. Malbrant.... p. 1067

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — 8e lettre rectificative au projet de loi ..... p. 1069

Application à l'Algérie de la loi n° 49-1111 du 2 août 1949 majorant les indemnités dues au titre des législations sur les accidents du travail. — Proposition de loi de M. Fayet ..... p. 1071

Prorogation du délai d'un an accordé aux anciens prisonniers de guerre pour se pourvoir devant une commission de réforme. — Proposition de loi de M. Mouton.. p. 1071

Application intégrale des textes législatifs concernant le non-licenciement des fonctionnaires et agents de l'Etat, ex-déportés et internés, veuves et mutilés de guerre. — Proposition de résolution de M. Rosenblatt ..... p. 1071

Modification de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme. — Proposition de loi de M. Palewski.. p. 1072

Acquisition d'immeubles inachevés ou partiellement détruits ou abandonnés. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ..... p. 1072

Garantie d'une formation professionnelle à tous les enfants. Proposition de loi de Mme Poinso-Chapuis ..... p. 1073

Abrogation de la loi n° 26-57 du 24 juin 1941 portant organisation de l'industrie des pâtes alimentaires. — Proposition de loi de M. Robert Schmidt ..... p. 1074

Relèvement de 10 à 25 F de la base d'imposition des attractions foraines et exonération de la taxe sur les spectacles de certains divertissements forains. — Proposition de loi de M. Marc Dupuy ..... p. 1074

Dotation d'un statut professionnel des gérants non-salariés des maisons à succursales multiples et des coopératives de consommation. — Proposition de loi de M. Marcel Noël ..... p. 1075

Réglementation de l'emploi de certains produits d'origine végétale dans les boissons non alcooliques en vue de protéger la santé publique. — Avis ..... p. 1076

Accord d'un secours à la commune de Saint-Hilaire-du-Rosier (Isère), victime de la grêle. — Proposition de résolution de M. Billat ..... p. 1076

Départ gratuit en colonies de vacances des orphelins pupilles de la nation. — Proposition de résolution de M. Marcel Noël ..... p. 1076

Attribution d'un secours aux personnes sinistrées par la grêle dans les localités du Rhône. — Proposition de résolution de M. Montagnier ..... p. 1077

Indemnisation des victimes de l'orage du 1er juin à Château-Thierry. — Proposition de résolution de M. Thuillier... p. 1077

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (subventions aux fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires et des départements d'outre-mer). — Avis par M. Juglas.... p. 1077

Indemnisation des victimes de l'orage du 26 mai 1950 en Savoie. — Proposition de loi de M. Delachenal ..... p. 1077

Modification de l'article 5 de la loi du 12 juillet 1905 concernant la compétence des juges de paix en matière de contrat de travail. — Proposition de loi de M. Minjoz. p. 1078

Co-propriété immobilière. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux ..... p. 1078

Réglementation de l'importation, fabrication, détention et mise en circulation en vue de la vente, mise en vente ou cession gratuite des boissons alcooliques dans les Etablissements français d'Océanie. — Avis ..... p. 1079

Liaison et coordination des services sociaux — Rapport par M. Jean Cayeux ..... p. 1079

Réglementation de la profession d'opticien-lunetier détaillant. — Rapport supplémentaire par M. Segelle ..... p. 1080

Modification du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Rapport par M. Le Sciellour ..... p. 1081

Ouverture des débits de boissons. — Rapport par M. Cordonnier ..... p. 1081

Faculté pour les musulmans d'Afrique du Nord, d'Afrique occidentale française, d'Afrique équatoriale française, de Madagascar, des Comores, de la Réunion et de la Côte française des Somalis de se rendre annuellement en pèlerinage à « la Mecque ». — Proposition de loi de M. Saïd Mohamed Cheikh ..... p. 1082

Modification de l'appellation des chambres de commerce. — Proposition de loi de M. Vée ..... p. 1083

Mention du groupe sanguin sur la carte d'identité et encouragement à la détermination des groupes sanguins. — Proposition de résolution de M. Cordonnier ..... p. 1083

Abrogation des circulaires n° 333 bis du 24 décembre 1947 et n° 195 du 8 août 1949 relatives à l'orientation professionnelle, au reclassement et au placement des aveugles. — Proposition de résolution de M. Cordonnier ..... p. 1084

Accord d'un délai de trois mois aux militaires retraités bénéficiaires des dispositions du dernier paragraphe de l'article 33 de la loi du 14 avril 1924 pour faire valoir leur droit à la revision de leur pension. — Proposition de loi de M. Delcos ..... p. 1085

Diminution du taux de blutage des farines panifiables. — Proposition de résolution de M. Pirot ..... p. 1085

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 1086

Modification de la loi du 3 janvier 1924 relative aux chambres d'agriculture. — Projet de loi ..... p. 1086

Modification de l'article 4 de la loi du 2 juin 1891 modifiée ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux. — Projet de loi ..... p. 1088

Ratification du décret n° 50-528 du 11 mai 1950 portant modification du tarif des droits de douane d'exportation et suspension du droit de sortie sur les os bruts. — Projet de loi ..... p. 1088

Feuille 35.

Ratification du décret n° 50-528 du 11 mai 1950 portant modification du tarif des droits de douane d'exportation et suspension du droit de sortie sur les os bruts. — Projet de loi (*suite*). p. 1089

Constitution de détachements de météorologie affectés organiquement à certaines grandes unités et formations de l'armée de l'air et fixation du régime des fonctionnaires de la météorologie nationale en service dans ces détachements. — Projet de loi ..... p. 1089

Institution d'un conseil supérieur de la presse et d'un conseil supérieur des journalistes. — Projet de loi.... p. 1089

Organisation du contrôle des ententes professionnelles. — Proposition de loi de M. Gazier ..... p. 1091

Modification de certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. — Rapport par M. Minjoz ..... p. 1092

Reconstitution des archives hypothécaires détruites par faits de guerre. — Rapport par M. Courant ..... p. 1093

Accord aux fonctionnaires, pour les dernières tranches du reclassement d'une majoration double de la majoration accordée par le décret n° 49-42 du 12 janvier 1949. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé ..... p. 1094

Stockage des fromages de garde. — Proposition de résolution de M. Viatte ..... p. 1094

Amélioration du régime de sécurité sociale dans les mines. — Propositions de loi de M. Deixonne ..... pp. 1094 et 1096

Ratification de la convention n° 3 concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement. — Rapport par M. Darras ..... p. 1098

Précision de certains termes du chapitre III de la loi du 22 août 1946 relative au salaire unique. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 1099

Mise en œuvre du régime de l'allocation de vieillesse des personnes non salariées. — Création d'une aide à domicile pour les vieillards qui ne bénéficient pas des prestations de la loi du 17 janvier 1948 ou de l'ordonnance du 2 février 1945 et création de foyers restaurants pour les vieillards dans les agglomérations de plus de 10.000 habitants. — Rapport par M. Viatte... p. 1099

Ratification de la convention internationale du travail n° 62 concernant les prescriptions de sécurité dans l'industrie du bâtiment. — Rapport par M. Duquesne ..... p. 1103

Cessation des importations de poissons et de crustacés. — Rapport par M. Reeb ..... p. 1103

Suspension de l'application du protocole signé le 7 mars 1950 entre la France et l'Italie et des accords relevant de l'union douanière et remise en vigueur des mesures de protection de la production française. — Rapport par M. Bergasse ..... p. 1104

Application dans les territoires d'outre-mer, au Cameroun et au Togo des dispositions de la loi du 28 juillet 1949 modifiant l'article 365 du code pénal. — Projet de loi. p. 1105

Extension du bénéfice de la sécurité sociale aux grands invalides de guerre, aux veuves de guerre et aux orphelins de guerre. — Avis..... p. 1105

Imposition au même titre que les salariés des tisseurs à domicile entrant dans le cadre de l'article 33 du code du travail. — Avis..... p. 1105

Indemnisation des victimes de l'orage survenu dans la vallée de l'Oise dans la nuit du 6 au 7 juin 1950. — Proposition de résolution de M. Brault..... p. 1105

Élévation des plafonds fixés à l'article 2 du décret n° 47-1467 du 9 août 1947 fixant les conditions d'application en Algérie de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis par M. Joseph Lanjel... p. 1106

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1949. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 1106

Complément à la loi n° 49-538 du 20 avril 1949 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Félix p. 1107

Fixation du prix du blé. — Rapport par M. Roulon..... p. 1108

Indemnisation des victimes du cyclone ayant ravagé plusieurs localités de Seine-et-Marne du 20 au 27 mai 1950. — Proposition de résolution de M. Bégouin..... p. 1109

Indemnisation aux victimes de l'orage de grêle du 3 juin 1950 dans le département du Var. — Proposition de résolution de M. Jean Charlot..... p. 1109

Indemnisation des victimes de l'orage survenu dans la vallée de l'Oise dans la nuit du 6 au 7 juin 1950. — Proposition de résolution de M. Brault..... p. 1109

Allocation de secours et indemnités aux victimes du gel et des orages dans le département de Vaucluse. — Proposition de résolution de M. Edouard Daladier..... p. 1109

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée..... p. 1110

Dépôt devant les Nations Unies d'une proposition de convention internationale tendant à proclamer comme coupables d'un crime contre l'humanité ceux qui les premiers, en cas d'hostilité, auraient utilisé l'arme atomique, les armes chimiques ou bactériologiques, les bombardements massifs des villes ou tout procédé de nature à terroriser les populations. — Rapport par M. Marc Scherer..... p. 1110

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Guitton..... p. 1119

Prorogation des dispositions de l'ordonnance n° 45-2394 du 11 octobre 1945 instituant des mesures exceptionnelles et temporaires en vue de remédier à la crise du logement. — Proposition de loi de M. Guitton..... p. 1119

Faculté pour les femmes fonctionnaires du travail à mi-temps. — Proposition de loi de M. Léo Hamon..... p. 1120

Feuille 36.

Faculté pour les femmes fonctionnaires du travail à mi-temps. — Proposition de loi de M. Léo Hamon (*suite*)..... p. 1121

Développement des dépenses d'investissement pour l'exercice 1950 (prêts et garanties). — Rectification à l'article 4 *quater* de l'avis..... p. 1121

Organisation européenne des principaux marchés agricoles. — Proposition de résolution de M. Pflimlin..... p. 1121

Extension du bénéfice des retraites mutualistes instituées par la loi du 4 août 1923 aux combattants de la guerre 1939-1945 et aux ayants cause des combattants morts pour la France au cours de la guerre 1939-1945. — Projet de loi..... p. 1122

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Rapport général par M. Charles Barangé..... p. 1123

Feuille 37.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Rapport général par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 1153

Feuille 38.

Développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1950. — Rapport général par M. Charles Barangé (*suite*)..... p. 1185

Organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement. — Projet de loi. p. 1214

Modification de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946. — Projet de loi..... p. 1214

Indemnités allouées aux titulaires de certaines fonctions électives. — Projet de loi..... p. 1216

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 50-1506 du 4 décembre 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 47, 54 et 62 de la Constitution;

Vu le décret du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 50-389 du 1er avril 1950 relatif à la réorganisation de la défense nationale, modifié par le décret du 5 juin 1950;

Vu le décret du 12 juillet 1950 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et portant organisation du ministère,

Décrète:

Art. 1er. — Sous la haute autorité du président du conseil et par délégation de celui-ci, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés assure la direction des forces armées affectées à la défense de l'Indochine et la coordination de la mise en œuvre de cette défense.

A cet effet, il dispose d'un pouvoir de décision, à charge de tenir informé le président du conseil et sous réserve des mesures qui intéressent la politique générale du Gouvernement.

Dans la mesure où l'accomplissement de la mission définie à l'alinéa 1er du présent article le requiert, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés a à sa disposition le secrétariat général permanent de la défense nationale.

Art. 2. — Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés est assisté d'un conseiller militaire permanent du rang d'officier général, qui participe aux travaux du comité des chefs d'état-major lorsque ce dernier connaît de la préparation et de l'exécution des mesures concernant la défense de l'Indochine.

Art. 3. — Dans la mesure où l'accomplissement de la mission définie à l'article 1er du présent décret le requiert, le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés est tenu informé des décisions prises par les ministres intéressés dans l'exercice de leurs attributions propres.

Il leur adresse ses demandes en vue de la réunion des moyens qui lui sont nécessaires et les tient régulièrement informés des conditions de leur utilisation.

Il arrête, dans le cadre de la politique définie par le Gouvernement, notamment pour préparer et faire exécuter les décisions de ce dernier, toutes directives nécessaires.

Art. 4. — Les désignations de hauts personnels à des emplois civils et militaires en Indochine sont faites sur la proposition conjointe du ministre chargé des relations avec les Etats associés et des ministres intéressés.

Art. 5. — Les dispositions contraires à celles du présent décret sont abrogées.

Art. 6. — Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget, le ministre de la défense nationale, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de la marine marchande, le ministre de la France d'outre-mer, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et le secrétaire d'Etat aux forces

armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1950.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de la marine marchande,
GASTON DEFFERRE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Composition de la commission de surveillance et de contrôle des publications destinées à l'enfance et à l'adolescence.

Par arrêté du 28 novembre 1950:

Les dispositions de l'article 15 de l'arrêté du 4 février 1950 sont complétées par les dispositions suivantes:

« M. Debain, Mlle Frochot, Mme Ratier, suppléants ».

Les dispositions de l'article 16 de l'arrêté du 4 février 1950 sont complétées par les dispositions suivantes:

« M. Poivret, suppléant »

Education surveillée.

Par arrêté du 27 octobre 1950, sont nommés:

Educatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac: Mlle Bussière (Yvette), demeurant place Foch, à Lesparre (Gironde).

Educateurs adjoints stagiaires:

A l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice:

M. Cans (Paul), demeurant 29, boulevard Gambetta, à Clermont-l'Hérault (Hérault).

A l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Hilaire:

M. Jabaudon (André), demeurant 31, rue Mondétour, à Montluçon (Allier).

A l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Jodard:

M. Longeon (Marcel), demeurant 13, rue Marc-Seguin, à Saint-Chamond (Loire).

A l'institution publique d'éducation surveillée de Neufchâteau:

M. Fau (René), demeurant 25, boulevard des Platanes, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Dautremepuis (Louis), demeurant route de Lapugnoy, à Chocques (Pas-de-Calais).

Par arrêté du 27 octobre 1950, est nommé instructeur technique stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Saint-Maurice:

M. Mourlon (Emile), demeurant aux Farges, commune de Gioux (Creuse).

Par arrêté du 27 octobre 1950, est acceptée, à compter du 1er décembre 1950, la démission de M. Valdy (Robert), éducateur (6e classe) au cente d'observation de Marseille.

Par arrêté du 27 octobre 1950, est acceptée, à compter du 1er octobre 1950, la démission de M. Blanc (Ernest), éducateur (5e classe) au centre d'observation de Paris.

Par arrêté du 14 novembre 1950, est nommée éducatrice (4e classe) à l'internat approprié de Chanteloup, à compter du 15 novembre 1950, Mlle Baquier (Monique), institutrice (4e classe) du département de l'Aude

Cour de cassation.

AFFAIRE FRATTINI dit DEVENTRE, ALIAS DEWANTE OU DEWANTRE

Extrait des minutes du greffe de la cour de cassation.

Au nom du peuple français,

La cour de cassation a rendu le 27 octobre 1950 l'arrêt suivant:

Sur le pourvoi du procureur général près la cour de cassation, d'ordre du garde des sceaux, ministre de la justice, tendant à la cassation et à l'annulation, par application des articles 443 et suivants du code d'instruction criminelle, d'un jugement rendu le 24 avril 1947 par le tribunal militaire d'Alger, section d'Oran, tel qu'il a été rectifié par le jugement du 26 avril 1949, qui a condamné Frattini à six mois de prison pour actes de nature à nuire à la défense nationale,

La cour,

Attendu que le 24 avril 1947, un individu se disant être Dewantre (Roger) était traduit devant le tribunal militaire d'Oran sous l'inculpation de trahison, pour avoir, étant Français, en 1944, porté les armes contre la France, en servant volontairement dans le Waffen S. S.;

Attendu que le tribunal répondant négativement à la question principale de trahison, répondit affirmativement à une question subsidiaire concernant l'infraction d'actes de nature à nuire à la défense nationale et condamnait Dewantre à la peine de six mois d'emprisonnement;

Attendu que postérieurement à cette condamnation, un individu du nom de Frattini (Florio), de nationalité italienne, arrêté à Guéret, reconnut que c'était lui qui avait été traduit devant le tribunal militaire d'Oran et condamné le 24 avril 1947, sous le nom de Dewantre, en usurpant l'état civil dudit Dewantre, grâce aux pièces d'identité dont il était nanti, et qu'il avait échangé à Berlin, en 1944, avec Dewantre (Roger); que Frattini fut, de ce chef, condamné par le tribunal correctionnel de Guéret, le 22 janvier 1948, à quatre mois d'emprisonnement pour usurpation d'état civil, par application de l'article 598 du code d'instruction criminelle;

Attendu que saisi de ce fait, le tribunal militaire d'Alger (section d'Oran) rendit, le 26 avril 1949, un jugement rectificatif, déclarant que le jugement rendu le 24 avril 1947, sous le nom de Dewantre (Roger), s'appliquait en réalité à Frattini (Florio), s'étant laissé condamner sous le faux nom de Dewantre;

Mais attendu que le fait ainsi relevé à la charge de Frattini et retenu contre lui par les jugements des 24 avril 1947 et 26 avril 1949, ne saurait, à raison de la nationalité de Frattini et quelle que soit la qualification qui lui a été attribuée, tant par la question principale que par la question subsidiaire à laquelle il a été répondu affirmativement, constituer une infraction de la nature de celles qui sont visées par les articles 75 à 86 du code pénal, le fait de porter les armes contre la France n'étant punissable que s'il est commis par un Français;

Attendu, dès lors, qu'en condamnant Frattini, de nationalité italienne, pour les faits ci-dessus spécifiés, le tribunal militaire n'a pas donné une base légale à sa décision;

D'où il suit que la prétendue infraction qui a motivé la condamnation prononcée par jugement du 24 avril 1947 n'a pu légalement être commise et que ledit jugement ainsi que le jugement rectificatif du 26 avril 1949 doivent être annulés;

Et attendu que l'annulation de ces jugements ne laissant rien subsister qui puisse être qualifié crime ou délit, aucun renvoi ne doit être prononcé;

Par ces motifs,

Casse et annule sans renvoi le jugement rendu le 24 avril 1947 par le tribunal militaire d'Oran, tel qu'il a été rectifié par le jugement du 26 avril 1949, condamnant Frattini (Florio) à six mois d'emprisonnement;

Ordonne l'affichage et la publication du présent arrêté conformément à la loi.

Pour expédition conforme:

Le greffier en chef de la cour de cassation,

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Tableau de départ colonial du 1er décembre 1950.

NOTA. — Dès parution du présent tableau les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et au plus tard pour le 15 décembre 1950, les certificats d'aptitude réglementaires (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude aura été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

TROUPES COLONIALES

OFFICIERS

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenants-colonels.

MM

Ferrand (Ferdinand), 13e régiment tirailleurs sénégalais. — 11 mai 1949 (1)

Lacheroy (Charles), section d'études et informations des troupes coloniales. — 21 mai 1949.

Chefs de bataillon.

MM.

Gouzy (Pierre), 1er bataillon des télégraphistes coloniaux, détaché état-major, 5e région. — 9 octobre 1948.

Amilhat (Jean), 6e régiment tirailleurs sénégalais. — 11 octobre 1948.

Meneboode (Bernard), 6e régiment tirailleurs sénégalais. — 14 octobre 1948.

Paccioni (Toussaint), 15e régiment tirailleurs sénégalais. — 15 février 1949 (séjour interrompu).

De Seguins Pazzis (Hubert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, état-major particulier de la présidence du conseil. — 19 février 1949.

Deleris (Jean), état-major du président du comité des commandants en chef des armées d'Europe occidentale. — 8 juillet 1949.

Cosperec (Louis), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 13 septembre 1949.

Allegrini (Charles), compagnie d'état-major des troupes coloniales, section d'études et d'informations des troupes coloniales. — 29 octobre 1949 (séjour interrompu).

Rouges (André), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 8 novembre 1949.

Capitaines.

MM.

Cheylus (Jean), école spéciale militaire interarmes. — 22 juillet 1948.

Contet (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales, section études et informations des troupes coloniales. — 1er février 1949.

Sadoul (André), 4e régiment infanterie coloniale. — 1er février 1949.

Tixador (René), 4e régiment infanterie coloniale. — 19 février 1949.

Le Gall (Nicolas), 8e bataillon infanterie coloniale. — 23 février 1949.

Blain (André), 3e régiment tirailleurs sénégalais. — 9 mars 1949.

Boillot (Marius), 1er régiment de marche du Tchad. — 9 mars 1949.

Deschamps (Gustave), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 11 mars 1949.

Casenave (Louis), 3e régiment tirailleurs sénégalais. — 11 mars 1949.

Grollemund (Joseph), 1er régiment infanterie coloniale. — 30 mars 1949.

Videment (Marcel), 6e régiment tirailleurs sénégalais. — 30 mars 1949.

Sicard (Jean), 24e régiment infanterie coloniale. — 12 avril 1949.

Le Gall (Maurice), 3e régiment infanterie coloniale. — 12 avril 1949.

Malgorn (Maurice), 8e bataillon infanterie coloniale. — 14 avril 1949.

Schmitt (Henri), 1er régiment infanterie coloniale. — 25 avril 1949.

Herbert (Charles), 1er régiment infanterie coloniale. — 9 mai 1949.

Levresse (Jules), 5e régiment tirailleurs sénégalais. — 9 mai 1949.

Orsini (André), 13e régiment tirailleurs sénégalais. — 9 mai 1949.

Muylaert (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales, bureau de liaison de la France d'outre-mer avec le service social des forces armées. — 11 mai 1949.

(1) Date de prise de rang.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Roye (Pierre), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Disdier (Jacques), 6e régiment tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Le Roy (Raymond), 13e régiment tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Roue (Jean), 3e régiment tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Garbay (Pierre), 13e régiment tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Langlois d'Estaintot (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad. — N'a jamais servi.

Gaillard (Jean), 5e régiment tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Chaney (William), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Galan (Irénée), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Romer (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — N'a jamais servi.

Pellegrin (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — N'a jamais servi.

Renoult (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale. — N'a jamais servi.

De Boisset (Michel), 1er régiment de marche du Tchad. — 22 juillet 1948 (1).

Giraud (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales (détaché E. M. de la 9e région). — 9 octobre 1948.

Jubert (Alain), école de sous-officiers Cherchell. — 25 octobre 1948.

Darche (Roger), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 29 octobre 1948.

Carpentier (Philippe), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 3 novembre 1948.

Campadieu (Edmond), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 3 novembre 1948.

Tosello (Charles), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 3 novembre 1948.

Chauvreau (Christian), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 5 novembre 1948.

Treguer (Joseph), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 17 novembre 1948.

Bouttier (André), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 19 novembre 1948.

Millet (René), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 19 novembre 1948.

Lebreton (Jean), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 novembre 1948.

Blanchard (Georges), 15e régiment de tirailleurs sénégalais. — 25 novembre 1948.

Chagny (Antonin), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 30 novembre 1948.

Durand (Gilbert), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 30 novembre 1948.

Gouirand (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 9 décembre 1948.

Le Cousturier de Courcy (Hubert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 13 janvier 1949.

Le Panse (Adrien), 1er régiment de marche du Tchad. — 19 janvier 1949.

Tixador (Pierre), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux. — 19 janvier 1949.

Servant (Joseph), compagnie d'état-major des troupes coloniales (centre des études asiatiques et africaines. — 27 janvier 1949 (séjour interrompu).

Degardin (Robert), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 1er février 1949.

B. — **Artillerie coloniale.**

Chef d'escadron.

M. Epherre (Armand), (E. M. P. A. C.), service de l'entraînement militaire préparatoire et des réserves, unité cadre 510/3, Vincennes. — 24 septembre 1948.

Capitaines.

MM.

Gourves (Pierre), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 11 mai 1949.

Durand (Roger), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 7 juin 1949.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Casanova (Paul), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — N'a jamais servi.

Rouyer (André), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — N'a jamais servi.

Tritsch (Marcel), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 8 juillet 1949.

Sallet (Gérard), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 10 juillet 1949

(1) Date de prise de rang.

C. — Service du matériel et des bâtiments coloniaux.

AUTOMOBILISTE

Sous-lieutenant.

M. Favre (Georges), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 5 novembre 1949 (1).

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Lieutenants

MM.

Jacquemin (Maurice), école supérieure technique du génie. — 3 août 1949.

Dagnaud (Roger), direction du génie, 3e région militaire. — 5 novembre 1949.

CONTRÔLEURS D'ARMES

Lieutenant.

M. Chatte (Ernest), section technique de l'armée, commission de recette de la manufacture d'armes de Saint-Etienne. — 16 août 1949.

D. — Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Commandant.

M. Dupressoir (Jules), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 13 mai 1949.

Capitaine.

M. Fratacci (Jacques), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 15 août 1947.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Averne (Hernand), centre d'instruction de l'arme blindée coloniale. — 11 octobre 1948.

Rutili (François), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 9 décembre 1948.

E. — Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Jacotin (Georges), intendance des troupes de Tunisie. — 5 juillet 1949.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandants

MM.

Roergas (Pierre), intendance de la 4e région militaire. — 7 août 1949.

Saoli (Marcel), intendance de Toulon (capitaine au tableau d'avancement). — 10 août 1949.

Capitaine.

M. Saint-André (Rodolphe), intendance de la 10e région militaire. — 8 décembre 1949.

Lieutenant.

M. Monthieux (Dakey-Robert), intendance des colonies, Marseille — 2 septembre 1949.

F. — Service de santé colonial.

MÉDECINS

Commandants.

MM.

Asselot (Robert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 22 juin 1949.

Rozières (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 2 août 1949.

Capitaines.

MM.

Bremond (Henri), 1/1er régiment d'artillerie coloniale. — 15 novembre 1949.

Herve (Marie-Alfred), dépôt des isolés des troupes coloniales (à la disposition du service de santé des Antilles). — 15 novembre 1949.

Conforto (Dominique), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 19 novembre 1949.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Barrière (Gabriel), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 4 juin 1948.

(1) Date de prise de rang.

Capitaine.

M. Ferrus (Maurice), direction du service de santé de la 4e région militaire. — 6 mai 1950 (1).

Lieutenants.

MM.

Teste (Jean), hôpital militaire 294, Fréjus. — 7 mai 1949.

Van Bockstael (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 15 mai 1949.

Cruciani (Fioraventini), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales. — 28 février 1950.

G. — Chef de musique.

Lieutenant.

M. Bousquet (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars. — N'a jamais servi.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — Infanterie coloniale.

Adjudants-chefs.

Paudouille (Léon), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet 1er degré d'arme). — 13 mai 1947.

Pons (Fernand), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire d'arme). — 19 novembre 1947.

Maire (Hubert), régiment de marche du Tchad (brevet de chef de section). — 31 décembre 1948.

Coukan (Gérien), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 7 janvier 1949.

Gros (Daniel), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet de chef de section). — 19 janvier 1949.

Fontaine (Louis), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 19 janvier 1949.

Benedetti (Ambroise), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 20 janvier 1949.

Labrousse (Germain), 21e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 28 janvier 1949.

Lucchini (Adrien), régiment de marche du Tchad (brevet de chef de section). — 1er février 1949.

Gombaud (Charles), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (brevet de chef de section). — 2 février 1949.

Germani (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet élémentaire d'arme). — 4 février 1949.

Maver (Valéry), dépôt des isolés des troupes coloniales (brevet de chef de section). — 5 février 1949.

Lefèvre (André), régiment de marche du Tchad (brevet de chef de section). — 13 février 1949.

Lafourcade (Gabriel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (certificat d'aptitude technique n° 2). — 24 février 1949.

Guinot (René), compagnie d'état-major des troupes coloniales (qualification inconnue). — 1er mars 1949.

Guerin (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 2 mars 1949.

Verbrugghe (André-Georges), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 9 mars 1949.

Marrast (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 13 mars 1949.

Noblet (Joseph), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (brevet de chef de section). — 18 mars 1949.

Adjudants.

Diop (Abdoulaye), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 20 avril 1947.

N'Diaye (Mamadou), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 16 juillet 1948.

Lacoste (Paul-Jean-Olivier), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet de chef de section). — 7 octobre 1948.

Henry (Jacques-Gabriel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 22 novembre 1948.

Gouillard (Michel), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire comptabilité). — 2 décembre 1948.

Bosc (René), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 2 décembre 1948.

Lallemand (Jean), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de section). — 5 janvier 1949.

Gauci (Gérard), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 13 janvier 1949.

Malet (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet de chef de section). — 16 janvier 1949.

Esclapez (François), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet du 1er degré d'arme). — 19 janvier 1949.

Basnières (Camille), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet du 1er degré d'arme). — 19 janvier 1949.

(1) Date de prise de rang.

Orhan (Joseph), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — 19 janvier 1949 (1).

Dejos (Georges), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de groupe). — 19 janvier 1949.

Lucette (Marcel), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 19 janvier 1949.

Maestracci (Antoine), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 19 janvier 1949.

Begue (René), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet officier détails). — 1er février 1949.

Rivière (Raymond), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire comptable). — 10 février 1949.

Raffaëli (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet élémentaire d'arme). — 11 février 1949.

Herbrecht (Edmond), dépôt des isolés des troupes coloniales (qualification inconnue). — 15 février 1949.

Charnay (Maurice-Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet du 2e degré d'arme). — 16 février 1949.

Jezequel (Jean), régiment de marche du Tchad (brevet du 2e degré d'arme). — 17 février 1949.

Charpillenne (Lucien), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 22 février 1949.

Broise (Marcel), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 24 février 1949.

Martinetti (Jean), régiment de marche du Tchad (brevet de chef de section). — 28 février 1949.

Contestabile (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet de chef de section). — 1er mars 1949.

Kirsch (Louis), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (brevet de chef de section). — 1er mars 1949.

Rollais (Pierre), 8e bataillon d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 4 mars 1949.

Engelmann (André), régiment de marche du Tchad (brevet du 2e degré d'arme). — 4 mars 1949.

Sugot (Fernand), régiment de marche du Tchad (brevet militaire d'éducation physique). — 9 mars 1949.

Esparbe (Lucien), 24e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 12 mars 1949.

Roumayat (Joseph), régiment de marche du Tchad (brevet de chef de section). — 13 mars 1949.

Ruis (Jean), régiment de marche du Tchad (brevet du 1er degré d'arme). — 13 mars 1949.

Munier (Henri), régiment de marche du Tchad (brevet élémentaire d'arme). — 13 mars 1949.

Come (Louis), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 13 mars 1949.

Sarbonne (Sébastien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet élémentaire d'arme). — 18 mars 1949.

François (Marcel), régiment de marche du Tchad (qualification inconnue). — 24 mars 1949.

Combe (Alphonse), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet supérieur de comptabilité). — 30 mars 1949.

Gettmann (Max), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet élémentaire d'arme). — Volontaire hors tour.

Pouzoulet (Denis), 110e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — Volontaire hors tour.

Jouvencel (Victor-Eugène), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — Volontaire hors tour.

Desbois (Jean-Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — Volontaire hors tour.

Avrin (Georges), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire de comptabilité). — Volontaire hors tour.

Sergents-majors.

Maheux (Henri), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales de Bordeaux (certificat d'aptitude technique de comptabilité). — 11 octobre 1948.

Gauthier (Jean-François), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet de chef de section). — 7 avril 1949.

Aubugeau (Henri), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (brevet élémentaire de comptabilité). — 18 avril 1949.

Baptizat (Henri), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet supérieur de comptabilité). — 5 mai 1949.

Theillet (Jean), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire de comptabilité). — 9 mai 1949.

Huet (Jacques), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire de comptabilité). — Volontaire, hors tour.

Sergents-chefs.

Chudy (Jean), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (251/951 transmissions). — 28 juin 1948.

Lambert (Henri), 3e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 28 novembre 1948.

Arnaud (François), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 2 décembre 1948

(1) Date de prise de rang.

Mouche (Simon), 24e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 1er février 1949 (1).

L'Héritier (Albert), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 3 février 1949.

Freidinger (Henri), régiment de marche du Tchad (brevet élémentaire d'arme). — 1er mars 1949.

Barbas (Robert), régiment de marche du Tchad (brevet du premier degré d'arme). — 1er mars 1949.

Lanfranchi (Jean-François), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 9 mars 1949.

Catore (Ursule), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — 9 mars 1949.

Theron (Georges), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet du premier degré d'arme). — 9 mars 1949.

Salle (Paul), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de groupe). — 13 mars 1949.

Euzenat (Maurice), 8e bataillon d'infanterie coloniale (qualification inconnue). — 13 mars 1949.

Arnould (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — 14 mars 1949.

Schertz (Robert), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 15 mars 1949.

Cam (Théophile), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet d'opérateur de cinéma). — 15 mars 1949.

Blanchard (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 16 mars 1949.

Clauman (Marcel), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 18 mars 1949.

Parmentier (Aimé), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 24 mars 1949.

Certain (Charles), 3e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 1). — 25 mars 1949.

Girard (Pierre), 8e bataillon d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 26 mars 1949.

Champenois (André), 24e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 1). — 31 mars 1949.

Arsenec (Baly), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (brevet élémentaire de comptabilité). — 6 avril 1949.

Mariani (François-Marc), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 10 avril 1949.

Ballandras (Antoine), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire auto). — 13 avril 1949.

Evrard (Emile), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet supérieur de comptabilité). — 14 avril 1949.

Namblard (Max), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — 14 avril 1949.

Wernert (Louis), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de skieur). — 15 avril 1949.

Bartoli (Antoine), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 16 avril 1949.

Dangoumau (Charles), 3e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 22 avril 1949.

Fardeau (André), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (qualification inconnue). — 27 avril 1949.

Arsenec (Jean-Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — Volontaire hors tour.

Vaillier (Fernand), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — Volontaire hors tour.

Barret (Claude), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet de chef de section). — Volontaire hors tour.

Baimer (Juvénal), 4e régiment d'infanterie coloniale (brevet du premier degré d'arme). — Volontaire hors tour.

Baillet (Marcel), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de section). — Volontaire hors tour.

Chamberland (Emile), compagnie d'état-major des troupes coloniales (qualification inconnue). — Volontaire hors tour.

Thomas (Bernard), 110e régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — Volontaire hors tour.

Conte (Hector), 3e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue). — Volontaire hors tour.

N'Guessan (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (certificat d'aptitude technique n° 2). — Volontaire hors tour.

Fourgoux (Guy), compagnie d'état-major des troupes coloniales (certificat interarmes). — Volontaire hors tour.

Schoelens (Léopold), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — Volontaire hors tour.

RELIQUAT DES PRÉCÉDENTS TABLEAUX DE DÉPART

Adjudants-chefs.

Michiara (Pierre), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet supérieur matériel). — 24 mars 1946.

Mary (Albert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de section). — 19 septembre 1946.

(1) Date de prise de rang.

Lafaille (Jean), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux (brevet supérieur de comptabilité). — 31 décembre 1946 (1).

Suzzoni (Julien), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet du second degré de comptabilité). — 24 janvier 1948.

Trégnier (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire d'arme). — 8 mai 1948.

Hurou (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 25 octobre 1948.

Garnier (Thiébault), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet du premier degré d'arme). — 3 novembre 1948.

Bernier (Auguste-Maximum), 8e bataillon d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 2 décembre 1948.

Manquat (Maurice), 24e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire d'arme). — 2 décembre 1948.

Macion (Léonard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de section). — 2 décembre 1948.

Adjudants.

Tombal (André-Camille), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet de chef de section). — 9 octobre 1946.

Burel (Michel-Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2). — 2 mai 1948.

Davion (Maurice), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 17 octobre 1948.

Behary (Paul), régiment de marche du Tchad (certificat d'aptitude technique n° 2). — 3 novembre 1948.

Gonnet (Albert), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet de chef de section). — 3 novembre 1948.

Dumas (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude professionnelle de comptabilité). — 4 novembre 1948.

Bercy (Martial), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 5 novembre 1948.

Grard (Roger), dépôt des isolés des troupes coloniales (brevet élémentaire d'arme). — 13 novembre 1948.

Artiguelongue (Roger), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 30 novembre 1948.

Chevre (Joseph), 8e bataillon d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 2 décembre 1948.

Piccinelli (Alphonse), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet du premier degré d'arme). — 2 décembre 1948.

Sergent-major

Crombez (Jean), 3e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 25 décembre 1948.

Sergents-chefs.

Hulot (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire d'éducation physique). — 24 janvier 1948.

Caoudal (René), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (qualification inconnue). — 12 août 1948.

Larmenier (Georges), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet de chef de section). — 22 octobre 1948.

Guilhemsang (Jacques), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet de chef de section). — 2 décembre 1948.

Lemaire (Jacques-Louis-Georges), 1er régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue). — 2 décembre 1948.

Consonetti (Louis), 8e bataillon d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 2 décembre 1948.

Morland (Marcel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet du 1er degré d'arme) — 2 décembre 1948.

Vaillant (Charles), 1er régiment d'infanterie coloniale (brevet du 1er degré d'arme). — 2 décembre 1948.

Tomezoli (René), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 3 janvier 1949.

Degore (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Ejea (Raymond), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Georges (Marc), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet du 1er degré d'arme). — 19 janvier 1949.

Chauve (Joseph), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet élémentaire d'arme). — 19 janvier 1949.

Marcel (Emmanuel), 4e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Sittler (Joseph), 8e bataillon d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Bourdan (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Payo (Marius), dépôt des isolés des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2). — 19 janvier 1949.

Bertrand (Auguste), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (qualification inconnue). — 19 février 1949.

(1) Date de prise de rang.

Franchot (Paul), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (qualification inconnue). — 23 février 1949 (1).

Arnault (Joffre), 3e régiment d'infanterie coloniale (brevet de parachutiste). — 23 février 1949.

A. — Musiciens

Sergent.

Gautheret (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude sergent musicien). — 8 août 1949.

Caporal.

Gravier (Louis), 1/1er régiment de marche du Tchad (certificat d'aptitude caporal musicien). — Volontaire, hors tour.

B. — Clairons

Sergent.

Regnier (Paulus), 24e régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude sergent clairon). — 30 janvier 1949.

HOMMES DE TROUPE

Caporaux.

André (Gaston), régiment colonial de chasseurs de chars (certificat d'aptitude caporal clairon). — N'a jamais servi.

Moreau (Joseph), régiment colonial de chasseurs de chars (certificat d'aptitude, caporal clairon). — N'a jamais servi.

Roudy (Robert), 1/1er régiment de marche du Tchad (certificat d'aptitude, caporal clairon) — N'a jamais servi.

Soldat de 1re classe.

Paugam (François), 1er régiment d'infanterie coloniale (certificat d'aptitude caporal-chef clairon). — 18 janvier 1948.

Soldat de 2e classe.

Georges (Michel), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (qualification inconnue). — N'a jamais servi.

C. — Télégraphistes coloniaux

Sergents.

Yannou (Jean-Louis), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251 transmissions). — 21 novembre 1948.

Ranouil (Raymond), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (201 transmissions). — 18 mars 1949.

Sol (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (251 transmissions). — Volontaire, hors tour.

Benoit (Pierre), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (354 transmissions). — Volontaire, hors tour.

Robelin (Michel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (351 transmissions). — Volontaire, hors tour.

Blaise (Lucien), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (221 transmissions). — Volontaire, hors tour.

Colomb (Jacques), centre colonial d'instruction des transmissions 251 transmissions). — Volontaire, hors tour.

Joly (Roland), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2). — Volontaire, hors tour.

Hubert (Julien), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (221 transmissions). — Volontaire hors tour.

Reliquat des précédents tableaux de départ

Télégraphistes coloniaux.

Giraud (Félix), centre colonial d'instruction des transmissions.

Roux (Maurice), 1er bataillon de télégraphistes coloniaux.

B. — Artillerie coloniale.

1° Tableau de départ du 1er décembre 1950

Adjudants-chefs.

Potier (Marcel), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales Casablanca (brevet supérieur de comptabilité). — 14 avril 1949.

Remy (Louis), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 22 avril 1949.

Adjudants.

Cellier (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (qualification inconnue). — N'a jamais servi.

Christel (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (brevet élémentaire optique). — 1er avril 1949, fin séjour A. F. N.

(1) Date de prise de rang.

Maréchal des logis-major.

Bouquety (Julien), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (brevet élémentaire de comptabilité). — 29 août 1949 (1).

Maréchaux des logis-chefs.

Brun (Julien), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (qualification inconnue). — N'a jamais servi.

Clerc (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 19 juillet 1949.

Bianchi (Michel), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 20 juillet 1949.

Tersou (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 7 août 1949.

Calendini (Dominique), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 10 août 1949.

Tintenier (Pierre), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 10 août 1949.

Queguiner (Jean), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 16 août 1949.

Giraud (René), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — Volontaire hors tour.

2° Reliquat des précédents tableaux de départ

Adjudant-chef.

Bleriot (Camille), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (brevet supérieur comptable). — 21 avril 1948.

Adjudant.

Loiseau (Edmond), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (brevet élémentaire mécanicien auto). — 2 novembre 1948.

Maréchaux des logis-majors.

Dillenseger (André), régiment colonial de chasseurs de chars (brevet élémentaire arme). — 7 février 1947.

Lebrun (François), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 12 mai 1949.

Maréchaux des logis chefs.

David (Charles), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (brevet supérieur arme). — 29 juin 1948.

Greseque (Gabriel), dépôt des isolés des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 18 septembre 1948.

Villemin (Jacques), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (brevet 151, transmissions). — 10 octobre 1948.

Roux (André), compagnie d'état-major des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 14 octobre 1948.

Seyrat (Roger), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (certificat d'aptitude technique n° 2 comptable). — 3 novembre 1949.

Brun (Raymond), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (brevet élémentaire arme). — 21 avril 1949.

Lecourtier (Maurice), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (brevet élémentaire électro-mécanicien). — 9 mai 1949.

Corbent (Eugène), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (brevet élémentaire arme). — 22 mai 1949.

Fay (André), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (brevet élémentaire mécanicien auto). — 27 mai 1949.

Betachet (Marc), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (pas de brevet). — 1er juillet 1949.

Calcet (Paul), 1/1er régiment d'artillerie coloniale (certificat d'aptitude technique n° 2 arme). — 1er juillet 1949.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

Comptables

Maréchal des logis-major.

Guillot (Robert), dépôt des isolés des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2 comptable). — 13 octobre 1948.

Autos-chars

Maréchaux des logis chefs.

Jacquot (Gaston), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet élémentaire auto). — 10 mars 1949.

Patouillet (Louis), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Bordeaux (brevet élémentaire autos). — 15 septembre 1949.

Benezech (Yves), régiment colonial de chasseurs de chars (brevet élémentaire autos). — 19 décembre 1949.

Maréchal des logis.

Hernandez (Candide), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 autos). — 23 décembre 1949.

(1) Date de prise de rang.

Armement et optique

Adjudant-chef.

Ghibaudo (Félix), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (brevet supérieur armurier). — 27 décembre 1949 (1).

Constructions

Maréchaux des logis chefs.

Miquel (René), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet élémentaire surveillant de travaux). — 23 mai 1948.

Renou (Henri), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 maçon). — 9 mars 1949.

Maréchaux des logis.

Berne (Lucien), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 dessinateur). — N'a jamais servi.

Czajakara (André), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 électricien). — N'a jamais servi.

Bosch (Francis), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude n° 2 engins mécaniques). — 26 novembre 1949.

Ateliers généraux

Adjudant-chef.

Doulonne (Théodore), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet élémentaire mécanique générale). — 27 décembre 1949.

Maréchaux des logis chefs.

Guibert (Robert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet élémentaire sellier). — 19 décembre 1949.

Devillieres (Roger), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ouvrier fer). — 21 décembre 1949.

Maréchaux des logis.

Moinet (Abdou), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Husson (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 menuisier). — N'a jamais servi.

Huguin (Marcel), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Michel (Joseph), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Serre (Antoine), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n°2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Thouvenot (Gilbert), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n°2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Monnot (Claude), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Large (Jean), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Goeck (Georges), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 ajusteur). — N'a jamais servi.

Audidier (Eugène), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (brevet maréchal ferrant). — 24 février 1949.

Transmissions

Adjudant-chef.

Vert (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (brevet supérieur des transmissions). — 28 décembre 1949.

Sans spécialité

Maréchaux des logis.

Gueye (Charles), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 génie). — 30 novembre 1949.

Lesprit (Roger), bataillon autonome des matériels et bâtiments coloniaux (qualification inconnue). — 11 décembre 1949

(1) Date de prise de rang.

D. — Agents des corps de troupe.

Adjudant-chef.

Bartoli (Marc), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (brevet supérieur de comptabilité). — Volontaire hors tour.

Adjudants.

Martelli (Fortune), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (brevet supérieur de comptabilité). — 15 septembre 1940, séjour A. F. N. (1).

Dalifard (Joseph), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire de comptabilité). — Volontaire hors tour.

Vella (Emmanuel), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (brevet supérieur de comptabilité). — Volontaire hors tour.

Sergents-major.

Le Huu Nho (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales (brevet élémentaire de comptabilité). — N'a jamais servi.

Faure (Jacques), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet supérieur de comptabilité). — 17 avril 1949.

Cretin (Marcel), 110e régiment d'infanterie coloniale (brevet élémentaire de comptabilité). — 4 mai 1950.

Sergents.

Alix (Gilbert), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (brevet élémentaire de comptabilité). — 5 mars 1950.

Hermitte (Pierre), dépôt des isolés des troupes coloniales (brevet de chef comptable). — 8 avril 1950.

Pageot (Alphonse), compagnie d'état-major des troupes coloniales brevet élémentaire de comptabilité). — 9 mai 1950.

Colle (Robert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet élémentaire de comptabilité). — 29 mai 1950.

Crouzier (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire de comptabilité). — Volontaire hors tour.

RELIQUAT DES PRÉCÉDENTS TABLEAUX DE DÉPART

AGENTS DES CORPS DE TROUPE

Adjudants-chefs.

Brun (Ernest), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole.

Delmon (René), 24e régiment d'infanterie coloniale.

E. — Chancellerie coloniale.

Adjudant-chef.

Bodin (Roger), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire chancellerie). — 31 mai 1945.

Sergents.

Geronimi (Jacques), compagnie d'état-major des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2 chancellerie). — 6 juin 1948.

Corman (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2 chancellerie). — 7 août 1949.

F. — Intendance coloniale.

Adjudants-chefs.

Ransinangue (Bertrand), compagnie d'état-major des troupes coloniales (brevet élémentaire bureaux). — 7 mai 1948.

Lemarrec (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (brevet supérieur bureaux). — 23 mai 1949.

Marie-Sainte (Emmanuel), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire bureaux). — 9 octobre 1949.

Gegat (Elie), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance Fréjus) (brevet élémentaire bureaux). — 9 janvier 1950.

Adjudants.

Guichard (Marcel), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. C. Nevers) (brevet supérieur bureaux). — 10 juillet 1949.

Bouchet (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance Fréjus) (brevet élémentaire bureaux). — 13 juillet 1949.

Gouttefangeas (Roger), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (brevet élémentaire exploitation). — Volontaire hors tour.

(1) Date de prise de rang.

Sergents-majors.

Boukhezer (Edgard), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire bureaux). — 2 décembre 1948 (1).

Martin (Maxime), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance Fréjus) (brevet élémentaire exploitation). — 22 mai 1949.

Germont (Julien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (1er C. O. M. A.) (brevet élémentaire exploitation). — 17 juin 1949.

Sergents-chefs.

Faugere (Paul), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (1er C. O. M. A.) (brevet élémentaire bureaux). — 2 novembre 1948.

Antourel (André), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance pension) (brevet élémentaire bureaux). — 29 mars 1949.

Lebars (Yves), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire bureaux). — 17 avril 1949.

Loin (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (brevet élémentaire bureaux). — 13 mai 1949.

Lemble (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (5e région militaire) (brevet élémentaire exploitation). — 13 juillet 1949.

Lavenaire (Marie), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (brevet élémentaire capacité). — Volontaire hors tour.

Sergents.

Burly, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (qualification inconnue). — N'a jamais servi

Lebon (Joseph), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire bureaux). — 5 juillet 1949.

Leccia (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance Fréjus) (brevet élémentaire exploitation). — 18 octobre 1949.

Bernard (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance Fréjus) (brevet élémentaire bureaux). — 14 novembre 1949.

Yvinec, section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (qualification inconnue).

Ismard (Emmanuel), centre comptabilité des troupes coloniales en métropole (brevet élémentaire bureaux). — Volontaire hors tour.

Belliard (Serge), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2 bureaux). — Volontaire hors tour.

TAILLEURS

Sergent maître ouvrier.

Sadowyj (Michel), groupement d'intruction et de transit colonial en métropole (brevet de maître ouvrier tailleur). — 17 août 1949.

CORDONNIERS

Sergent ouvrier spécialiste.

Peduzzi (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales (certificat d'aptitude professionnelle 1er ouvrier). — 1er août 1948.

Caporaux ouvriers spécialistes.

Lhomme (Bernard), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (qualification inconnue).

Dancourt (Maurice), 24e régiment d'infanterie coloniale (qualification inconnue).

RELIQUAT DES PRÉCÉDENTS TABLEAUX DE DÉPART

INTENDANCE COLONIALE

Sergent-chef.

Mackowiack (Bruno), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux.

G. — Service de santé colonial.

Catégorie « visite ».

Sergent-major.

Pilleux (Albert), école application du service de santé des troupes coloniales (brevet supérieur maître infirmier). — 28 décembre 1949.

(1) Date de prise de rang

Sergent-chef.

Lenoble (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2). — 4 novembre 1949 (1).

Sergents.

Mussino (Louis), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (certificat d'aptitude technique n° 2). — 24 juillet 1947.

Monsarrat (Guy), hôpital militaire 294 (certificat d'aptitude technique n° 2). — 1er juillet 1949.

Com (Pierre), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2). — 21 septembre 1949.

Monachon (Henri), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (certificat d'aptitude technique n° 2). — 18 octobre 1949.

Guedet (Robert), école d'application du service de santé des troupes coloniales (certificat d'aptitude technique n° 2). — 5 novembre 1949.

Schilsong (Auguste), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Bordeaux (certificat d'aptitude technique n° 2). — 27 décembre 1949.

Ribert (Philippe), régiment colonial de chasseurs de chars (certificat d'aptitude technique n° 2). — 31 janvier 1950.

Pennec (Auguste), hôpital militaire 294 (certificat d'aptitude technique n° 2). — Volontaire hors tour.

Catégorie « écritures ».

Adjudant-chef.

Forte (Alphonse), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet supérieur de secrétaire comptable). — Volontaire hors tour.

Sergent-chef.

Gay (Robert), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (brevet supérieur secrétaire comptable). — 16 avril 1950.

Sergent.

Tonret (Elie), section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales (brevet élémentaire infirmier). — Volontaire hors tour.

(1) Date de prise de rang.

Tableau d'avancement, pour l'année 1950, d'officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1950:

Page 11877, 1re colonne, 35e ligne, au lieu de: « 3 Delafond (François-Henri), C. M. n° 225 », lire: « 3 Delafond (Francis-Henri), C. M. n° 225 »; 2e colonne, 31e ligne, au lieu de: « 12 Henry (Marcel-Marie-Augustin), C. A. n° 1/160 », lire: « 12 Henry (Marcel-Marie-Augustin), B. A. n° 1/160 »; 67e ligne, au lieu de: « 2 Metral (Albert-Roger-Marc), E. M. n° 225 », lire: « 2 Metral (Albert-Roger-Marc), C. M. n° 225 ».

Page 11878, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « 5 Dufour-Pierre-Eugène-Louis), C. M. n° 221 », lire: « 5 Dufour (Pierre-Eugène-Louis), C. M. n° 221 »; 2e colonne, 28e ligne, au lieu de: « 1 Dalgé (Prosper), C. M. n° 222 », lire: « 1 Dalgé (Prosper), C. M. n° 222 ».

Liste nominative des sous-officiers des troupes coloniales spécialistes des musiques auxquels est attribué le brevet du second degré de capacité à l'emploi de chef de fanfare des troupes coloniales à l'issue des concours organisés en novembre 1950.

Référence: instruction ministérielle n° 15363 TC/BT-I du 27 janvier 1950 (*B. O. P. P.*, page 312) et modificatif n° 1 (en cours d'insertion au *B. O. P. P.*, sous n° 19353 TC/BT-I du 17 octobre 1950).

Les sous-officiers spécialistes des musiques des troupes coloniales dont les noms suivent sont déclarés titulaires du brevet du second degré de capacité à l'emploi de chef de fanfare des troupes coloniales pour compter du 8 novembre 1950:

Adjudant-chef Brahhammer (Roger), classement 1/3, moyenne 16,90.
Sergent-chef Kuhn (Amédée), classement 2/3, moyenne 16,10.
Sergent-chef Cussaguet (Georges), classement 3/3, moyenne 14,80.

Le classement de ces sous-officiers à l'échelle de solde n° 4, ainsi que la promotion des sergents-chefs Kuhn et Cussaguet au grade d'adjudant, chef de fanfare des troupes coloniales, seront prononcés sous le timbre de la direction des troupes coloniales.

Liste des officiers de réserve admis dans les services militaires des chemins de fer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 novembre 1950:

Page 11532, 1re colonne, 1re région militaire, Infanterie, au lieu de: « Raynal (Jacques-Louis), lieutenant (subdivision de Versailles) », lire: « Raynal (Jacques-Louis), lieutenant (subdivision de Paris) ».

Page 11533, 1re colonne, 8e région militaire, Artillerie, au lieu de: « Vedrine (Henri-Alexandre), capitaine (subdivision de Lyon) », lire: « Vedrinne (Henri-Alexandre), capitaine (subdivision de Lyon) »; Division d'Oran, Infanterie, au lieu de: « Bernarroche (Raymond-Samuel), capitaine (division d'Oran) », lire: « Benarroche (Raymond-Samuel), capitaine (division d'Oran) ».

Tour de départ aux théâtres d'opérations extérieurs.

Additif au *Journal officiel* du 13 octobre 1950, page 10656:

TROUPES AEROPORTEES

OFFICIERS

Infanterie.

Chefs de bataillon.

MM.
1 Fain (M.), D. T. A. P. M.
2 Dangoumau (J.), E. T. A. P.

Capitaine.

4 Chaillou (M.-M.-J.), 18e B. P. C.

Lieutenants.

9 Reverchon (R.-P.), 18e B. P. C.
10 Bourgougnon (P.-M.), 2e B. P. C.
11 De Garilhe (L.-F.-R.), III/1er R. C. P.
12 Berger (G.-A.-A.), 2e B. P. C.
13 Caumont (J.-M.-N.), 2e B. P. C.
14 Portalis (J.-J.-M.-C.), 2e B. P. C.

Cavalerie.

Capitaine.

2 Gautrand (R.-G.-R.), 1er hussards.

Lieutenants.

5 Chavanat (P.-J.-B.-M.), 1er hussards.
6 De Planchard de Cussac (P.-L.-M.), 1er hussards.

Artillerie.

Capitaine.

3 Caillat (P.-J.-E.), 35e R. A. L. P.

Lieutenants.

5 Le Donche (F.-F.-M.), 35e R. A. L. P.
6 Lassort (R.-J.-G.-H.), 35e R. A. L. P.
7 Hardy (V.-J.-A), 35e R. A. L. P.

Médaille des évadés.

Sur proposition du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), le ministre de la défense nationale attribue la médaille des évadés aux militaires et anciens militaires désignés ci-après:

I. — AU TITRE DE LA GUERRE 1914-1918

a) *Avec maintien de la citation obtenue relative à l'évasion.*

Logeais (Joseph-Louis), classe 1909, recrutement de Vitré, mle 764, du 70e régiment d'infanterie, sergent.

Marchi (Jean-Laurent-François), classe 1902, recrutement d'Ajaccio, mle 218, adjudant, 22e régiment d'infanterie coloniale.

Serres (Jean-Pierre-Louis-Marie-René), classe 1917, recrutement d'Agen, mle 275, brigadier, 52e régiment d'artillerie coloniale.

Verron (Clovis), classe 1918, recrutement de Saintes, mle 1375, soldat 416e régiment d'infanterie.

b) *Avec citation à l'ordre de l'armée entraînant le droit au port de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme.*

Harpain (Samuel), classe 1911, recrutement de Bordeaux, soldat, 144e régiment d'infanterie.

c) *Avec citation à l'ordre de la division entraînant le droit au port de la Croix de guerre 1914-1918 avec étoile d'argent.*

Bance (Eugène-Félix-Etienne), classe 1904, recrutement de Caen, mle 1247, soldat, 36e régiment d'infanterie.

Bories (Léon-Auguste), classe 1908, recrutement de Toulouse, mle 1480, soldat, 214e régiment d'infanterie.

Bougeot (Lucien-Auguste), classe 1917, recrutement de Besançon, mle 836, soldat, 359e régiment d'infanterie.

Brisson (Léon-Lucien), classe 1909, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 1524, soldat, 294e régiment d'infanterie.

Dumont (Alcide-Benoît-Joseph), classe 1913, recrutement de Béthune, mle 274, caporal, 233e régiment d'infanterie.

Fossorier (Robert-Paul-Antoine), classe 1912, recrutement d'Orléans, mle 55, sergent, 76e régiment d'infanterie.

Lauba (Jean-Arsène), classe 1909, recrutement de Bordeaux, mle 647, canonnier de 1re classe, 218e régiment d'artillerie coloniale.

Marais (Jean-Léopold-Léon), classe 1906, recrutement de Cherbourg, mle 1004, soldat de 1re classe.

Riffle (Clément-Henri-Edmond), classe 1903, recrutement de Mézières, mle 105, soldat de 2e classe, 4e régiment d'infanterie.

Seunot (Elie), classe 1911, lieutenant, 4e régiment de tirailleurs marocains. A titre posthume.

d) *Avec citation à l'ordre de la brigade entraînant le droit au port de la Croix de guerre 1914-1918, étoile de bronze.*

Corrège (Jean-Joseph-Raoul), classe 1911, recrutement de Bordeaux, mle 2424, soldat de 1re classe, 11e régiment d'infanterie.

Garrigue (Albert-Jean-Benoît), classe 1913, recrutement de Bordeaux, mle 2736, soldat de 2e classe, 144e régiment d'infanterie.

Gaspard (Robert-Alfred), classe 1913, recrutement du Havre, mle 1797, soldat de 2e classe, 7e chasseurs à cheval.

e) *Avec citation à l'ordre du régiment entraînant le droit au port de la Croix de guerre 1914-1918 avec étoile de bronze.*

Blanchegorge (Eugène), classe 1912, recrutement de Béthune, mle 5355, soldat de 2e classe, 145e régiment d'infanterie.

Eliet (Georges-Emile), classe 1895, recrutement d'Avesnes, mle 1648, sergent, 4e R. T. I.

Roux (Jean-Antoine), classe 1912, recrutement de Lyon, mle 386, brigadier.

II. — AU TITRE DES THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Avec citation à l'ordre de la division entraînant le droit au port de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec étoile d'argent.

Marailhac (Pierre), classe 1916, recrutement de Limoges, mle 2086, soldat de 2e classe, 2e régiment du génie.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Tirage au sort des deux séries du fonds 5 p. 100 amortissable 1938-1948, remboursables le 15 février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté du 16 mars 1948 portant substitution à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1938 d'un emprunt dénommé Emprunt 5 p. 100 1948 amortissable, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947 et fixant (art. 5) les dates des tirages au sort des séries remboursables,

Arrête:

Art. 1er. — Le vendredi 15 décembre 1950, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement dans la salle des guichets de la direction de la dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage au sort des deux séries du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable (arrêté du 16 mars 1948), qui, aux termes de l'arrêté précité, doivent être remboursées le 15 février 1951.

A cet effet, deux des bulletins indiquant les numéros des séries à rembourser seront extraits successivement de la roue destinée à cette opération.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau du contreseing pour être notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 21 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté en date du 21 novembre 1950 réglant les conditions du tirage du fonds 5 p. 100 1938-1948 amortissable (arrêté du 16 mars 1948) à rembourser le 15 février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Une commission est instituée à l'effet de procéder aux opérations prescrites par l'arrêté susvisé.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission:

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor ou son représentant;
Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement ou son représentant.

Un administrateur du 1er bureau du service des rentes qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing, pour être publié au *Journal officiel* de la République française et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 21 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Tirage au sort d'une série du fonds 5 0/0 amortissable 1920-1950, remboursable le 1er février 1951.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 30 décembre 1919 portant création de la dette 5 p. 100 amortissable par annuités;

Vu l'arrêté du 28 février 1950 portant substitution de l'emprunt 5 p. 100 1920-1950 amortissable à l'emprunt 5 p. 100 amortissable 1920, conformément au titre Ier de la loi n° 47-2405 du 31 décembre 1947,

Arrête:

Art. 1er. — Le samedi 16 décembre 1950, à dix heures, il sera procédé publiquement, dans la salle des guichets de la direction de la dette publique, 29 et 31, rue du Bac, au tirage par voie du sort d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950, à rembourser le 1er février 1951.

A cet effet, une des boules indiquant le numéro de série, sera extraite de la roue, destinée à cette opération.

Art. 2. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être notifié à qui de droit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'arrêté en date du 21 novembre 1950 réglant les conditions du tirage d'une série du fonds 5 p. 100 amortissable 1920-1950 à rembourser le 1er février 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Une commission est instituée à l'effet de procéder aux opérations prescrites par l'arrêté susvisé.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission:

Le directeur de la dette publique ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor ou son représentant;
Le directeur général chargé de la direction des opérations financières de la caisse autonome d'amortissement ou son représentant;
Un administrateur du service des rentes qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing pour être publié au *Journal officiel* de la République française et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 21 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
YVES MALÉCOT.

Assainissement du marché du rhum.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er décembre 1950, page 12180, 2e colonne, article 1er, 2e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « ...la tranche et l'année à laquelle... », lire: « ...la tranche et l'année auxquelles... ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Officiers de l'instruction publique et officiers d'académie.

Par arrêtés en date des 21 juillet, 30 août, 28 septembre, 4, 6, 7, 9, 14, 20, 21, 23, 24 et 27 octobre 1950, pris à l'occasion de différentes cérémonies officielles ayant eu lieu pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1950,

Sont promus:

Officiers de l'instruction publique.

M. Bienvenu (Elie-Frédéric-François), à Valence (Drôme): services rendus à l'enseignement technique.

M. Bulot (Louis-François-Amand), à Caen (Calvados): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Cuelenare (Fernand-Léon-Louis), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Davidson (Henri-Frédéric), à Lumbres (Pas-de-Calais), services rendus à l'art musical.

M. Eloy (Gustave-Edouard-André-Pierre), au Mans (Sarthe): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Hüsson (Léon), à Laxou (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Joulia (Auguste-Pierre), à Decazeville (Aveyron): services rendus à l'art musical populaire.

M. Lefèvre (Jean-Léon-Marie-Henri), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement agricole.

M. Massieux (Edouard-Henri), à Paris (Seine): services rendus aux arts et lettres.

M. Mijoule (Raoul), à Decazeville (Aveyron): services rendus à l'art musical populaire.

M. Pelardy (Maurice-Emile-Louis), à Valence (Drôme): services rendus aux lettres.

M. Poncin (Charles-Gaston), à Villerupt (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Renard (Henri), à Saint-Cloud (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Robin (Raymond-Aimé-Gilbert), à Decazeville (Aveyron): services rendus à l'art musical populaire

Sont nommés:

Officiers d'académie.

Mme Aimé, née Balligand (Fernande-Adèle-Marie-Joseph), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Andres (Aloïse), instituteur à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Anselin (Maurice-Désiré-Henri), à Montélimar (Drôme): services rendus à l'enseignement technique.

M. Arcens (Pol-François), à Dieulefit (Drôme): services rendus à l'enseignement.

M. Augustin (Michel-Félix), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Aymard (Eugène-Jules-Louis), à Crest (Drôme): services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Barnaud (André-Marcel), à Châtillon-en-Diois (Drôme): services rendus à l'éducation nationale.

M. Bassomplerre (Charles-Léon), à Longwy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Blanchard (Marcel-Roger-Célestin), à Paris (Seine): services rendus à l'éducation nationale.

Mme Boulanger, née Bernard (Geneviève), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Bourla (Camille), à Lille (Nord): services rendus à l'enseignement professionnel.

Mlle Brienne (Simone), à la Madeleine (Nord): services rendus aux œuvres postscolaires et périscolaires.

M. Brimont (Edmond), délégué cantonal à Juvincourt (Aisne).

Mme Cadet-Berriel (Suzanne-Anna-Gilberte), à Tournon (Ardèche): services rendus aux arts.

M. Chaboissier (Maurice), à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical populaire.

M. Chabrillac (Léon-Louis-Jean-Baptiste), à Lyon (Rhône): services rendus aux arts.

M. Challe (Virgile-Hervé), délégué cantonal à Saint-Martin-de-Fontenay (Calvados).

M. Clerquin (Antony), à Herin (Nord): services rendus à l'art musical populaire.

M. Dalisiser (Alexis-Léon), à Paris: services rendus à l'enseignement.

M. Davesne (Jean-Paul-Albert), à Soissons (Aisne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Davieau (Jean-Siméon-Marie-Alexis), à Nantes (Loire-Inférieure): services rendus à l'enseignement technique

M. Decourrière (Lucien), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Deletombe (Charles), à Lille (Nord): services rendus aux œuvres postscolaires et périscolaires.

M. Destres (Victor-Virgile-Arthur), à Soissons (Aisne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Duhamel (Maurice-Léon-Henri), à Vimoutiers (Orne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Fagot (Gaston-Aimé-Alfred), à Saint-Jean-en-Royans (Drôme) services rendus aux œuvres périscolaires.

M. Flagey, à Rangecourt (Haute-Marne): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Fortin (Marcel), à Igny (Seine-et-Oise): services rendus aux œuvres périscolaires et postscolaires.

M. Fribourg (René), à Laxou (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation nationale.

M. Fronval (Jean-Baptiste), à la Chapelle-d'Aligné (Sarthe): services rendus aux œuvres postscolaires et périscolaires.

M. Galland (Louis-Auguste), à Die (Drôme): services rendus à l'éducation nationale.

Mme Gallois, née Pont (Fernande), à Péage-de-Roussillon (Isère) services rendus à l'éducation nationale.

M. Gavin (Augustin-Etienne-Théodore), à Vimoutiers (Orne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Guillaume (Albert-Edmond), à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), services rendus à l'éducation physique.

M. Guillaume (Charles), à Longwy (Meurthe-et-Moselle) services rendus aux œuvres scolaires

M. Hérisson (Georges-François), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Huot (Marcel), à Rangecourt (Haute-Marne): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

Mme Jeannel, née Rouffet (Jeanne-Marthe), à Paris (Seine): services rendus aux arts et lettres.

M. Koehly (Joseph), à Strasbourg (Bas-Rhin). services rendus à l'art musical populaire.

M. Lambert (Louis), à Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Langlois (Eugène), à Puisieux-et-Clanlieu (Aisne): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Laubies (Georges-Martin-Eugène), à Decazeville (Aveyron): services rendus à l'art musical populaire.

M. Laumet (Lucien), à Alençon (Orne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Lebaron (Marius), à Vimoutiers (Orne), services rendus aux œuvres scolaires.

M. Leblanc (Henri), à Lille (Nord): services rendus aux œuvres postscolaires et périscolaires.

M. Legrand (Pierre), à Monceau-le-Neuf (Aisne): services rendus aux œuvres postscolaires.

M. Lelong (Jules), à Denain (Nord): services rendus à l'art musical populaire

M. Leray (Roger), instituteur public à Coucy-le-Château (Aisne).

M. Leroux (Gaston-Camille), au Mans (Sarthe): services rendus à l'enseignement technique.

Mme Leviel (Georgette-Marie-Joséphine), à Vimoutiers (Orne): services rendus à l'éducation nationale.

M. Levin (Richard-Eugène-Hippolyte), à Lyon (Rhône): services rendus à la culture française.

M. Litvinsky (Wolf), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement technique et professionnel.

M. Loriot (Robert-François), à Soissons (Aisne): services rendus à l'éducation populaire.

M. Malfait (Pierre), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Mantout (Gaston), à Nancy (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation physique et aux œuvres postscolaires.

M. Margry (Maurice-Louis-François), à Paris: services rendus aux arts et lettres.

M. Martin (Jean-Marie-Louis), à Paris (Seine): services rendus aux arts.

Mme Mezerey (Marie-Blanche), à Briançon (Hautes-Alpes): services rendus à l'éducation nationale.

M. Monot (Eugène-Joseph-Claudius), à Paris (Seine): services rendus à la culture française.

M. Morat (Emile), à Longlaville (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Morel (Louis-Fernand), à Nancy (Meurthe-et-Moselle), services rendus aux œuvres scolaires.

M. Mouton (Joseph-Louis-Octave), à Gap (Hautes-Alpes): services rendus à l'éducation nationale.

M. Nurit (Eugène-Charles-Edmond), à Lumbres (Pas-de-Calais): services rendus à l'art musical.

M. Nurit (Fernand), à Lumbres (Pas-de-Calais): services rendus à l'art musical.

M. Paillot (Maurice), à Fronches (Haute-Marne): services rendus aux œuvres scolaires et postscolaires.

M. Perret (Maurice-Amédée), à Grenoble (Isère): services rendus aux lettres.

M. Petitjean (Emile), à Audun-le-Roman (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical.

Mme Peyry, née Coulon (Marie-Louise), à Paris (Seine): services rendus à l'art dramatique.

M. Pillon (Paul-Emile), délégué cantonal à Grand-Failly (Meurthe-et-Moselle).

Mme Plion (Madeleine), déléguée cantonale à Crécy-sur-Serre (Aisne).

M. Prieux (Maurice-Pierre), à Troyes (Aube): services rendus à l'enseignement technique.

Mlle Ponce (Madeleine), à Douai (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Rame (Maximilien), délégué cantonal à Ouezy (Calvados).

M. Richard (Charles), à Monceau-le-Neuf (Aisne): services rendus à l'art dramatique populaire.

M. Richert (Louis-Victor), à Malzeville (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'éducation physique.

M. Ris (François-Jean-Baptiste), à Jarville (Meurthe-et-Moselle): services rendus à l'art musical.

M. Romé (Georges), à Soissons (Aisne): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Ruf (Joannès), à Vienne (Isère): services rendus aux arts.

Mlle Sassin (Marie-Antoinette), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. Schaoueffer (Edmond), à Iwuy (Nord): services rendus à l'art musical populaire.

M. Taverne (Jules-Sigebert-Albert), à Lumbres (Pas-de-Calais): services rendus à l'art musical.

M. Tavernier (Robert-Raymond), à Sin-le-Noble (Nord): services rendus à l'art musical.

M. Thomas (Emile-Camille), à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle): services rendus aux œuvres scolaires.

M. Vallet (Lucien-Raoul-Jean), à Paris (Seine): services rendus à l'enseignement.

M. Vente (Georges), délégué cantonal à Ouezy (Calvados).

M. Wargny (Léon), à Wallers (Aremberg) (Nord): services rendus à l'art musical populaire.

M. Wery (Robert-Léon), à Paris (Seine): services rendus à l'éducation physique et aux sports.

Administration centrale.

Par arrêté du 4 décembre 1950, la démission offerte par M. Haroun Mohamed, secrétaire d'administration de 2e classe, est acceptée à compter du 5 décembre 1950.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Nomination d'un élève à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres en remplacement d'un candidat démissionnaire.

Par arrêté en date du 13 novembre 1950, M. Rochoux (René) est nommé élève à l'école nationale supérieure de céramique de Sèvres à dater du 1er octobre 1950 en remplacement de M. Dubuisson (Jacques), démissionnaire.

Liste, par ordre de mérite, des élèves de l'école d'électricité et de mécanique industrielles (dite école Violet), 70, rue du Théâtre, à Paris (15e), établissement reconnu par l'Etat, qui ont obtenu en octobre 1950, le diplôme d'ingénieur électricien mécanicien.

Trogneux (Jean), Guillot (Robert), Benard (Pierre).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Modification des prix de pension et des droits de scolarité dans les écoles nationales vétérinaires.

Par arrêté du 20 novembre 1950, le prix de pension et les droits de scolarité dans les écoles nationales vétérinaires sont modifiés à partir du 1er janvier 1951.

Les sommes, payables en trois termes, sont fixées ainsi qu'il suit, par élève et par an:

CATEGORIES D'ELEVES	PRIX de la pension et des droits de scolarité.	ECHEANCES DE PAYEMENT		
		15 octobre	15 janvier.	1er avril.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Elèves nationaux et ressortissants de l'Union française:				
Internes	75.000	25.000	25.000	25.000
Demi-pensionnaires	40.000	14.000	13.000	13.000
Externes	25.000	9.000	8.000	8.000
Elèves étrangers:				
Internes	100.000	34.000	33.000	33.000
Demi-pensionnaires	75.000	25.000	25.000	25.000
Externes	50.000	17.000	17.000	16.000

Le dépôt de garantie est fixé ainsi:

Internes: école d'Alfort: 8.000 F par an; écoles de Lyon et Toulouse: 6.000 F par an.

Remises de débets.

Par arrêté en date du 10 octobre 1950, sous réserve du payement préalable d'une somme de 5.000 F, il est fait remise gracieuse à M. Charmolue (Constant), à Villy (Ardennes), de la somme de 22.050 F dont il est redevable envers le Trésor du fait d'un mandatement erroné des prestations familiales.

Par arrêté en date du 10 octobre 1950, il est fait remise gracieuse à M. Adam (Armand), demeurant à Harcy (Ardennes), de la somme de 24.350 F dont il est redevable envers le Trésor du fait d'un mandatement erroné des prestations familiales.

Prorogation de la mission à Madagascar et dépendances confiée au directeur des services agricoles de la Réunion.

Par arrêté du 29 septembre 1950, la mission accordée à M. Costes, directeur des services agricoles de la Réunion par l'arrêté précité est prorogée de sept jours et la durée de ladite mission est portée de trente à trente-sept jours.

Régisseurs d'avances.

Par arrêtés des 13 novembre 1950 et 20 du même mois, Mlle Roumeaux, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Loire et Mlle Vincenot, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de la Côte-d'Or, ont été nommées respectivement régisseurs auprès de ces établissements de l'avance de 20.000 F instituée par les arrêtés interministériels des 28 juin 1943, 12 août 1946 et 4 juillet 1950.

Nomination d'un agent comptable d'école d'agriculture.

Par arrêté interministériel du 23 novembre 1950, M. Jousse, contrôleur du Trésor a été nommé, à compter du 1er décembre 1950, agent comptable de l'école d'élevage ovin de Rambouillet, en remplacement de M. Moulin, appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 novembre 1950, Mme Burlaud, agent supérieur de 3e classe à l'administration centrale, a été maintenue dans la position de disponibilité, pour une nouvelle période d'un an à compter du 19 août 1950, pour charges de famille.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, Mme Griès, adjoint administratif de classe exceptionnelle à l'administration centrale, a été nommée chef de groupe, 2e échelon, à compter du 1er octobre 1950.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 18 octobre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 13 novembre 1950:

M. Imbert (Gabriel-Marius), inspecteur adjoint des eaux et forêts à Avignon (Vaucluse).

Par arrêtés en date des 25 septembre 1950 et 30 septembre 1950, ont été respectivement admis à faire valoir leurs droits à la retraite sur leur demande:

M. Sansuc (Jean-Marie-Marcel), garde domanial des eaux et forêts à Gouaux-de-Luchon (Haute-Garonne), à compter du 1er octobre 1950.

M. Magnan (Ernest), brigadier des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Orléans, à compter du 1er novembre 1950.

Par arrêté en date du 30 septembre 1950, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 6 novembre 1950:

M. Chassan (Eugène-Antoine-Auguste), garde domanial des eaux et forêts à Coyolles (Aisne), maison forestière du Pré-Gueux.

M. Ruffler (Emile), garde domanial des eaux et forêts à Saint-Michel-les-Portes (Isère).

Par arrêté en date du 5 octobre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, d'office par limite d'âge, à compter du 23 octobre 1950:

M. Mary (André), garde domanial des eaux et forêts à Essey (Côte-d'Or).

Par arrêté en date du 25 octobre 1950, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de l'ancienneté, et pour invalidité à compter du 1er décembre 1950:

M. Daniel (Albert-Jean-Marie), garde domanial des eaux et forêts au Gavre (Loire-Inférieure), maison forestière de la Gracinaie, maintenu en activité par application des dispositions de l'article 2 du décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948.

Par arrêté en date du 1er novembre 1950, M. Asselin de Beauville (Gaëtan), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe, détaché auprès de la préfecture de la Seine (service des parcs, jardins et espaces verts de la ville de Paris et du département de la Seine), est réintégré, sur sa demande, avec ses grade et classe actuels, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 1er février 1951 et affecté, en cette qualité, à Rivière-Salée (Martinique), triage n° 16 *bis*, inspection des eaux et forêts de Fort-de-France.

Par arrêté en date du 10 novembre 1950, M. Le Dore (Gaston), garde domanial des eaux et forêts à Mont-Saint-Adrien (Oise), est mis en disponibilité à compter de la date de la notification du présent arrêté.

Par arrêté en date du 15 novembre 1950, M. Wagner (Robert), brigadier des eaux et forêts de 2e classe, détaché auprès du service des affaires allemandes et autrichiennes est réintégré, d'office, avec ses grade et classe actuels, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 1er janvier 1951 et affecté, en cette qualité, à Griesbach (Haut-Rhin), maison forestière d'Estenbach, brigade n° 12, inspection des eaux et forêts de Colmar.

Par arrêté en date du 15 novembre 1950, M. Geloen (Alphonse), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Locquignol (Nord), maison forestière d'Herbignies, triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Valenciennes, est révoqué de ses fonctions, à compter de la date du présent arrêté.

Par arrêté en date du 15 novembre 1950, M. Husson (Edmond), brigadier des eaux et forêts de 2e classe à Recy-sur-Ource (Côte-d'Or), est rétrogradé au rang de garde domanial des eaux et forêts de 1re classe.

Le point de départ de l'ancienneté de M. Husson dans la 1re classe de garde domanial est fixé au 1er juillet 1944.

M. Husson est affecté d'office et dans l'intérêt du service, en qualité de garde domanial des eaux et forêts, à Haraucourt (Ardennes), triage n° 59, inspection des eaux et forêts de Mézières.

Par arrêté du 16 novembre 1950, M. Bizalion (Robert), inspecteur principal des eaux et forêts, en congé de longue durée, est réintégré dans le cadre des officiers des eaux et forêts, à compter du 20 octobre 1950 et affecté, avec ses grade et classe actuels, à l'inspection de Grenoble-Est.

Par arrêté en date du 16 novembre 1950, le certificat d'aptitude aux fonctions et au grade d'inspecteur des eaux et forêts, institué par l'arrêté ministériel réglementaire du 25 février 1938, est accordé à M. Becavin (Henri), inspecteur adjoint des eaux et forêts à Valenciennes (Nord), dans les conditions prévues par le décret du 9 novembre 1933 modifié par le décret du 29 novembre 1936.

Par arrêté en date du 17 novembre 1950, M. Acquaviva (Pierre-Jean), garde forestier auxiliaire des eaux et forêts à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) est mis, sur sa demande, à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Ajaccio (Corse).

Par arrêté du 17 novembre 1950, est acceptée à compter du 1er novembre 1950, la démission de Mme Houdard (Marcelle), sténodactylographe de l'administration des eaux et forêts dans les bureaux de la direction générale des eaux et forêts à Paris.

Par arrêté en date du 24 novembre 1950:

M. Huguet (Louis), inspecteur adjoint des eaux et forêts de 2e classe à Basse-Terre (Guadeloupe), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade et classe actuels, à Toulon (Var), en qualité d'adjoint à l'inspecteur des eaux et forêts, chef de service. (Nouvelle organisation).

M. Tholin (René), garde général des eaux et forêts de 1re classe à Cayenne (Guyane), est nommé, d'office et dans l'intérêt du service, avec ses grade et classe actuels, à Bourges (Cher), en qualité de chef du cantonnement de Bourges. (Nouvelle organisation).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 novembre 1950:

Page 11786, 2e colonne, 86e ligne, concernant l'arrêté ministériel du 15 octobre 1950 portant promotion, au lieu de: « M. Robert (Henri-Aimé-Jean), garde domanial des eaux et forêts », lire: « M. Robert (Henri-Aimé-Jean), garde domanial des eaux et forêts de 3e classe ».

Page 11787, 57e ligne, au lieu de: « Flammarans (Côte-d'Or) », lire: « Flammerans (Côte-d'Or »; 68e ligne, lire: « 2e classe »; 70e ligne, lire: « 3e classe ».

Génie rural.

Par arrêté en date du 23 novembre 1950, M. Charles Roland, ingénieur adjoint des travaux ruraux, en situation administrative irrégulière, est rayé des cadres du génie rural.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant nomination du recteur de l'académie d'Afrique occidentale française.

Rectificatif au *Journal officiel* du 2 décembre 1950: page 12255, 1re colonne, à la fin des visas, ajouter: « Le conseil des ministres entendu ».

Taux des bourses attribuées par les territoires relevant du département de la France d'outre-mer pour l'année scolaire 1950-1951.

Le secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 49-867 du 28 juin 1949;
Vu l'arrêté n° 46 du 17 août 1949,

Arrête:

Art. 1er. — Le taux annuel des bourses prévues aux articles 3 et 4 du décret susvisé est fixé comme suit pour l'année scolaire 1950-1951:

Catégorie A	179.000 F.
Catégorie B	188.000
Catégorie C	215.000
Catégorie D	232.000

Art. 2. — Les bourses sont mandatées conformément au tableau ci-dessous:

CATÉGORIES	A	B	C	D
	francs.	francs.	francs.	francs.
Neuf mensualités de chacune	8.000	9.000	12.000	16.000
Supplément pour renouvellement et entretien du trousseau, achat de livres et fournitures scolaires et payement des frais de scolarité	40.000	40.000	40.000	40.000
NOTA. — Ce supplément sera mandaté de la façon suivante: 25.000 F au début de l'année scolaire, 15.000 F à Pâques. Les frais de scolarité élevés font l'objet de la procédure prévue aux articles 10 et 11 du décret du 28 juin 1949.				
Supplément en vue des vacances:				
De Noël	9.000	9.000	9.000	»
De Pâques	10.000	10.000	10.000	»
Grandes vacances scolaires: trois mensualités de chacune	16.000	16.000	16.000	16.000

(*Supplément.*)

Art. 3. — Le taux de l'indemnité journalière de séjour au port, prévue à l'article 5 du décret du 28 juin 1949 et aux articles 7 (§ c) et 8 (§ *a*) de l'arrêté susvisé est fixé à 650 F par jour.

L'indemnité de transport prévue à l'article 5 du décret du 28 juin 1949 se compose:

A l'aller:

1) Du prix du billet de chemin de fer 3e classe du port de débarquement au lieu d'affectation.
2) D'une somme égale aux frais de transport par chemin de fer de 100 kg de bagages pour ce même trajet.

Au retour:

1) Du prix du billet chemin de fer 3e classe du lieu de la dernière affectation au port d'embarquement.
2) D'une somme égale aux frais de transport par chemin de fer de 100 kg de bagages pour ce même trajet.

Art. 4. — Le taux de l'indemnité de premier équipement prévu à l'article 5 du décret susvisé et à l'article 9 de l'arrêté susvisé est fixé comme suit pour l'année scolaire 1950-1951:

Catégorie A	50.000 F.
Catégorie B	50.000
Catégorie C	50.000
Catégorie D	60.000

Art. 5. — Le supplément de 40.000 F prévu au tableau de l'article 2 ci-dessus n'est pas dû à l'allocataire qui arrive pour la première fois dans la métropole, l'indemnité de premier équipement prévue à l'article 5 du décret du 28 juin 1949 en tenant lieu.

Art. 6. — Les boursiers de la catégorie D percevront pendant les grandes vacances ou pendant leur traitement dans un établissement hospitalier un secours scolaire de 100 F par jour destiné au payement de leur chambre.
Ce secours scolaire ne sera dû que pendant une période qui ne pourra être inférieure à quinze jours ni supérieure à trois mois.

Art. 7. — Les dispositions du présent arrêté auront effet à compter du 1er octobre 1950.

Art. 8. — L'inspecteur général de l'enseignement et de la jeunesse, le chef du service administratif colonial sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dans les journaux officiels des territoires et groupes de territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 9 août 1950.

LOUIS-PAUL AUJOULAT.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret déclarant d'utilité publique les travaux à réaliser en vue de l'aménagement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et prononçant l'urgence de la prise en possession de certains terrains.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 novembre 1950. Page 11837, 2e colonne, 7e ligne, au lieu de: « Est déclarée urgente la prise de possession dans les conditions fixées à l'article 38 du décret du 8 août 1935 susvisé, etc. », lire: « Est déclarée urgente la prise de possession, dans les conditions fixées à l'article 58 du décret du 8 août 1935 susvisé, etc. ».

Navigation aérienne.

Par arrêté du 15 novembre 1950, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 26 décembre 1949 portant intégrations dans le corps des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne sont annulées en ce qui concerne M. Stellmann (Lucien) et remplacées par les suivantes:

« En exécution de l'article 37 (2°) du décret n° 48-970 du 7 juin 1948, relatif aux statuts des personnels chargés de l'exploitation des aérodromes, de la circulation aérienne et des télécommunications aériennes au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale) l'intégration suivante est prononcée:

Ingénieur principal d'exploitation de la navigation aérienne.

De 2e échelon.

« M. Stellmann (Lucien). Ancienneté dans l'échelon: 1er janvier 1948. Ancienneté dans le grade: 2 ans ».

Par arrêté du 16 novembre 1950, les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1950 portant nomination dans le corps des contrôleurs de la navigation aérienne sont annulées en ce qui concerne M. Hasle (Robert), et remplacées par les suivantes:

« En exécution de l'article 50 (1°) du décret n° 48-970 du 7 juin 1948 susvisé, M. Hasle (Robert) est intégré dans le corps des contrôleurs de la navigation aérienne du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), aux grade et échelon ci-après:

« Contrôleur principal de la navigation aérienne de 4e échelon, à compter du 1er novembre 1948 ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 27 novembre 1950, M. Duvaux (Yves), ingénieur ordinaire de 3e classe des ponts et chaussées, est chargé, à compter du 1er janvier 1951, de l'arrondissement de Montbéliard du service ordinaire des ponts et chaussées et du service vicinal du département du Doubs.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946, relative à l'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière;

Sur avis de la commission centrale d'application de la loi susvisée dans sa séance du 23 octobre 1950,

Arrête:

Art. 1er. — Les infirmiers ou infirmières, titulaires du diplôme délivré, jusqu'en 1932, par les hospices civils de Saint-Etienne, sont autorisés à exercer en qualité d'infirmiers ou d'infirmières auxiliaires.

Art. 2. — Les personnes titulaires du diplôme de visiteuse d'hygiène sociale indigène, délivré par le gouvernement général de l'Algérie, sont autorisées à exercer comme infirmières polyvalentes, avec limitation d'activité à l'Afrique du Nord.

Art. 3. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Validation du diplôme délivré jusqu'en octobre 1950, à la suite de l'enseignement suivi par les agents hospitaliers de l'hôpital psychiatrique de Lannemezan.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 3 février 1949, relatif à la validation des titres d'infirmiers ou d'infirmières;

Sur avis de la commission centrale d'application de la loi du 8 avril 1946,

Arrête:

Art. 1er. — Le diplôme délivré jusqu'en octobre 1950, à la suite de l'enseignement suivi par les agents hospitaliers de l'hôpital psychiatrique de Lannemezan, est validé pour l'exercice dans tous les établissements psychiatriques.
La décision prise en ce qui concerne ce diplôme par l'arrêté du 4 février 1949 est annulée.

Art. 2. — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 novembre 1950.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

(*Supplément.* — **Fin.**)

Autorisation de recrutement de personnel.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population et le ministre du budget,

Vu l'article 2 de la loi n° 50-400 du 3 avril 1950 portant réforme de l'auxiliariat;

Vu l'article 2 du paragraphe A du décret n° 48-1600 du 13 octobre 1948 relatif au recrutement du personnel titulaire,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le directeur de l'institut national d'hygiène est autorisé, par application des dispositions de l'article 2 du décret du 13 octobre 1948, à recruter un collaborateur technique de deuxième catégorie et un collaborateur technique de troisième catégorie (dessinateur).

Art. 2. — Le directeur de l'institut national d'hygiène est autorisé, en vue de faire face à l'exécution de travaux exceptionnels justifiant le recours à un personnel d'appoint, à recruter, pour une durée limitée à une année, un auxiliaire de bureau.

Art. 3. — En vue de sauvegarder les droits des agents licenciés des services publics par mesure de compression budgétaire, il ne pourra être pourvu aux emplois susvisés aux articles 1er et 2 par voie de recrutement direct qu'avec l'accord du centre d'orientation et de reemploi.

Art. 4. — Le directeur de l'institut national d'hygiène et le directeur du centre de reemploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 novembre 1950.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER COUINGUENET.

Pour le ministre du budget et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Pour le ministre du travail et de la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Inscriptions sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 18 mars 1946 portant statut des laboratoires d'analyses médicales, notamment l'article 1er;

Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 18 mars 1946 et spécialement l'article 3;

Vu le décret du 10 septembre 1947 étendant à l'Algérie la loi du 18 mars 1946 susvisée;

Vu l'avis du conseil supérieur des laboratoires d'analyses médicales,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous, sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministère de la santé publique et de la population:

1991 Le laboratoire de Mme Trielhes (Jeanne), pharmacien, 23, rue Germini, à Mirecourt (Vosges).
1992 Le laboratoire de M. Tuby (Raoul), pharmacien, Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).
1993 Le laboratoire de M. Cigogne (Jean), pharmacien, 5, rue Aristide-Briand, à Epernon (Eure-et-Loir).
1994 Le laboratoire de M. Appe, pharmacien, 19, place du Marché, la Châtre (Indre).
1995 Le laboratoire de M. Bricard (André), pharmacien, à Montrevault (Maine-et-Loire).
1996 Le laboratoire de M. Vallet, pharmacien, à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne).
1997 Le laboratoire de M. Rochiccioli, pharmacien, 41, cours Napoléon, à Ajaccio (Corse).
1998 Le laboratoire de M. Boyer (Henri), pharmacien, 7, rue Briaud, à Breteuil-sur-Iton (Eure).
1999 Le laboratoire de M. Selleret (Raymond), pharmacien, 3, rue Kerusean, à Brest (Finistère).
2000 Le laboratoire de la maison de santé protestante Bagatelle, 203, route de Toulouse, à Talence (Gironde) (directeur: M. Boussemart, pharmacien).
2001 Le laboratoire de M. Bire (René), pharmacien, rue des Gentilshommes, la Châtaigneraie (Vendée).
2002 Le laboratoire de M. Marsal (Justin), pharmacien, 12, rue Chanzy, à Mirecourt (Vosges).
2003 Le laboratoire de M. Bouchart (Jean), pharmacien, route de la Pommeraye, à Pouzauges (Vendée).
2004 Le laboratoire du dispensaire privé du Gros-Caillou, 165, rue Saint-Dominique, à Paris (Seine) (directeur: Mme Levina (Rose), docteur en médecine).
2005 Le laboratoire de M. Saint-Prix, docteur vétérinaire, 8, boulevard Gouverneur-Général-Eboué, à Port-de-France (Martinique).
2006 Le laboratoire de M. Boiron (Henri), pharmacien, 68, boulevard Malesherbes, à Paris (Seine).
2007 Le laboratoire de Mlle Dufay, pharmacien, 3, rue du Luxembourg, à Reims (Marne).
2008 Le laboratoire de M. Rioux, pharmacien, 4, rue de la Barre, à Dieppe (Seine-Inférieure).
2009 Le laboratoire de M. Guitton, pharmacien, la Verrie (Vendée).
2010 Le laboratoire de Mme Huguet, pharmacien, le Mont-Dore (Puy-de-Dôme).
2011 Le laboratoire de l'hôpital d'Abbeville, Abbeville (Somme) (directeur: M. Grecourt (Guy), pharmacien).
2012 Le laboratoire de Mme Jarrige (Yvette), pharmacien, 51, avenue de la République, à Aurillac (Cantal).
2013 Le laboratoire de M. André (Pierre), pharmacien, Grand'Rue, le Thillot (Vosges).
2014 Le laboratoire de M. Dubuisson (Jean), pharmacien, 34, rue Jean-Jaurès, à Armentières (Nord).
2015 Le laboratoire du sanatorium chirurgical de Villiers-sur-Marne (Aisne). (Directeur: Mlle Chouquet, pharmacien.)
2016 Le laboratoire de M. Bastien (Pierre), pharmacien, 41, rue Carnot, à Château-Thierry (Aisne).
2017 Le laboratoire de M. Savitch, pharmacien, 21, avenue de la République, à Combs-la-Ville (Seine-et-Marne).
2018 Le laboratoire de M. Bourgeois, pharmacien, à Fougerolles-du-Plessis (Mayenne).
2019 Le laboratoire de Mlle Jardat, pharmacien, place du Mathuret, à Riom (Puy-de-Dôme).
2020 Le laboratoire de M. Rizeau (René), pharmacien, 7, place de l'Hôtel-de-Ville, à Avallon (Yonne).
2021 Le laboratoire de M. Ferrier (Marc), pharmacien, 71, rue de Genève, à Aix-les-Bains (Savoie).
2022 Le laboratoire de M. François (Guy), pharmacien, place de la Mairie, à Thil (Meurthe-et-Moselle).
2023 Le laboratoire de M. Mercier (Jacques), docteur en médecine, 21, rue Porte-Aiguière, au Puy (Haute-Loire).
2024 Le laboratoire de M. Barre, pharmacien, la Gaubretière (Vendée).
2025 Le laboratoire de M. Verez (Pierre), pharmacien, 7, rue du Canard, à Toulouse (Haute-Garonne).
2026 Le laboratoire de Mme Villarme-Moritz, pharmacien, rue du Commerce, à Saint-Saulge (Nièvre).
2027 Le laboratoire de M. Soublelle (Roger), pharmacien, 1, rue Carnot, à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).
2028 Le laboratoire de l'hôpital des mines et forges d'Algrange (Moselle). (Directeur: Mlle Tiphine (Hélène, pharmacien.)
2029 Le laboratoire de Mme Chatelier-Lassime, pharmacien, 72, rue de la IVe République, à Lectoure (Gers).
2030 Le laboratoire de M. Debreuille (Maurice), pharmacien, 175, route Nationale, au Havre (Seine-Inférieure).
2031 Le laboratoire de Mme Lecronier (Germaine), pharmacien, 19, rue du Paty, à Nogent-le-Rotrou (Indre).
2032 Le laboratoire de M. Jaluzot, pharmacien, 1, place Sadi-Carnot, à Vervins (Aisne).
2033 Le laboratoire de M. Bocz (Georges), pharmacien, 100, rue Jean-Jaurès, à Hasnon (Nord).
2034 Le laboratoire de M. Bossenec (Fr.), pharmacien, rue Dugnay-Trouin, à Douarnenez (Finistère).
2035 Le laboratoire de Mme Berthou le Bivic, pharmacien, 3, rue d'Hautvie, à la Ferté-Macé (Orne).
2036 Le laboratoire de M. Courp, pharmacien, à Trouillas (Pyrénées-Orientales).
2037 Le laboratoire de M. Coyault, pharmacien, 38, rue Chalon, à Saint-Maixent-Ecole (Deux-Sèvres).
2038 Le laboratoire de M. Cottin (Henri), pharmacien, 54, boulevard Ayrault, à Angers (Maine-et-Loire).
2039 Le laboratoire de M. Dang, pharmacien, 26, rue Montpensier, à Pau (Basses-Pyrénées).
2040 Le laboratoire de M. Vendevelle, pharmacien, 16, rue Jean-Jaurès, à Tulle (Corrèze).
2041 Le laboratoire de M. Delpech (Yves), pharmacien, à Belves (Dordogne).
2042 Le laboratoire départemental d'hygiène d'Avignon (Vaucluse). (Directeur: M. Dulcy, docteur en médecine.)
2043 Le laboratoire de M. Roche (Roger), pharmacien, 9, rue Pierre-Bérard, à Saint-Etienne (Loire).
2044 Le laboratoire de M. Adonard (Pierre), pharmacien, 39, rue Gachet, à Pau (Basses-Pyrénées).
2045 Le laboratoire de M. Bertrand (Paul), pharmacien, à Barbezan (Haute-Garonne).
2046 Le laboratoire de M. Marcilly, pharmacien, 119, boulevard de Champigny, à Saint-Maur (Seine).
2047 Le laboratoire de l'institut Calot, à Berck-Plage (Pas-de-Calais). (Directeur: M. Debeaumont, pharmacien.)
2048 Le laboratoire de M. Sevenet, docteur en médecine, 7, rue du Dauphiné, à Alger (Algérie).
2049 Le laboratoire de M. Vollenweider, docteur en médecine, 24, boulevard Carnot, à Alger (Algérie).
2050 Le laboratoire de M. Portes-Amblard, pharmacien, 3, rue des Moulins, à Alger (Algérie).
2051 Le laboratoire de M. Macetou, pharmacien, 16, rue Géricault, à Alger (Algérie).

2052 Le laboratoire de M. Zermati, docteur en médecine, 47, rue Michelet, à Alger (Algérie).
2053 Le laboratoire de M. Cohen Solal, docteur en médecine, 117 *ter*, rue Michelet, à Alger (Algérie).
2054 Le laboratoire de M. Pouget, docteur en médecine, 4, chemin de la Solidarité, à Alger (Algérie).
2055 Le laboratoire de M. Montpellier, docteur en médecine, 17 *bis*, rue Richelieu, à Alger (Algérie) (activité limitée aux examens anatomo-pathologiques).
2056 Le laboratoire de M. Belorgey, pharmacien, 13, rue Perregeux, à Bône (Algérie).
2057 Le laboratoire de MM. Lafuente, docteur en médecine et Piollenc, pharmacien, 21, rue Valée, à Philippeville (Algérie).
2058 Le laboratoire de M. Beraud, docteur en médecine, 8, rue Monge, à Alger (Algérie).
2059 Le laboratoire de M. Coupvent, pharmacien, à Marengo (Alger).
2060 Le laboratoire de M. Alcay, docteur en médecine, 30, rue Denfert-Rochereau, à Alger (Algérie).
2061 Le laboratoire de M. Bourgarel, docteur en médecine, 6, boulevard Laferrière, à Alger (Algérie).
2062 Le laboratoire de M. Léonardon, docteur en médecine, 12, rue Dumont-d'Urville, à Alger (Algérie).
2063 Le laboratoire de M. Thiodet, docteur en médecine, 58, rue Michelet, à Alger (Algérie).
2064 Le laboratoire de M. Codaccioni, docteur en médecine, 51, rue Michelet, à Alger (Algérie).
2065 Le laboratoire de M. Loufrani, docteur en médecine, 6, rue d'Isly, à Alger (Algérie).
2066 Le laboratoire de M. Cabannes, docteur en médecine, 11, rue Auber, à Alger (Algérie).
2067 Le laboratoire de M. Gruny, docteur en médecine, 7, rue Zola, à Alger (Algérie).
2068 Le laboratoire de Mme Sudaka-Planty, docteur en médecine, 11, rue Colonna-d'Ornano, à Alger (Algérie).
2069 Le laboratoire de Mme Mondzain-Lemaire, docteur en médecine, 23, rue Michelet, à Alger (Algérie).
2070 Le laboratoire de M. Henry, docteur en médecine, 63, avenue Bienfait, à Constantine (Algérie).
2071 Le laboratoire de M. Gilles (René), bénéficiaire de l'article 5, 3, rue Charras, à Alger (Algérie).
2072 Le laboratoire de M. Esquier, docteur en médecine, 3, rue de Morès, à Constantine (Alger).
2073 Le laboratoire de M. Morice (Charles), pharmacien, 40, rue Marengo, à Angoulême (Charente).
2074 Le laboratoire de M. Melet, pharmacien, 7, rue Gambetta, à Segré (Maine-et-Loire).
2075 Le laboratoire de M. Gingomard, pharmacien, 171, rue Mermoz, à Quiévrechain (Nord).

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 8 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

220 Le laboratoire de M. Puech (Jean), pharmacien, 20, rue du Général-Pont, à Albi (Tarn).

Art. 3. — L'article 1er de l'arrêté du 22 octobre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

381 Le laboratoire de M. Sambat, bénéficiaire de l'article 5, 3, rue Larroumet, à Cahors (Lot).

Art. 4 — L'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1880 Le laboratoire du centre médico-chirurgical Foch (directeur: M. Dulhost, pharmacien), 40, rue Worth, à Suresnes (Seine).

Art. 5. — L'article 1er de l'arrêté du 21 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1975 Le laboratoire de M. Brunerye, pharmacien, 21, rue Saint-Antoine, à Paris (Seine).

Art. 6. — L'article 1er de l'arrêté du 21 juillet 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1960 Le laboratoire de Mlle Brulé, pharmacien, 55, rue Emile-Boutray, à Fontenay-sous-Bois (Seine).

Art. 7. — L'article 1er de l'arrêté du 22 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1403 Le laboratoire de M. Ginsbourg, docteur en médecine, 7, rue de Bucarest, à Paris (Seine).

Art. 8. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1541 Le laboratoire de la clinique du Diaconat, boulevard du Président Roosevelt, à Mulhouse (Haut-Rhin). Directeur: M. Lutz, docteur en médecine.

Art. 9. — L'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

1 Le laboratoire de M. Goiffon, docteur en médecine (directeur adjoint: M. Gaiffon (Bernard), docteur en médecine), 8, rue Solférino, Paris (Seine).

Art. 10. — L'article 1er de l'arrêté du 26 janvier 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

754 Le laboratoire de la pharmacie Canonne, 20, boulevard Sébastopol, à Paris (directeur: M. Durand, docteur en médecine; directeur adjoint: M. Perre, pharmacien).

Art. 11. — L'article 1er de l'arrêté du 22 août 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1389 Le laboratoire d'analyses biologiques du centre de transfusion sanguine de Bordeaux (Gironde). Directeur: M. le professeur Masse.

Art. 12. — L'article 1er de l'arrêté du 9 avril 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1077 Le laboratoire Morand, directeur M. Morand (François), 49, rue du Président-Wilson, à Levallois-Perret (Seine).

Art. 13. — L'article 1er de l'arrêté du 14 janvier 1950 est modifié ainsi qu'il suit:

1808 Le laboratoire de M. Fleury (Jacques), pharmacien, 64, rue Pierre-Demours, à Paris (Seine).

Art. 14. — L'article 1er de l'arrêté du 30 octobre 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

1538 Le laboratoire des hospices civils de Versailles (Directeur: M. le docteur Browaeys).

Art. 15. — Le laboratoire de M. Louis, pharmacien, 40, rue Marengo, à Angoulême (Charente), enregistré sous le n° 1871, est rayé de la liste des laboratoires en activité.

Art. 16. — Le laboratoire de M. Hutin, pharmacien, 171, rue Mermoz, à Quiévrechain (Nord), enregistré sous le n° 425, est rayé de la liste des laboratoires en activité.

Art. 17. — L'article 1er de l'arrêté du 14 novembre 1947, est modifié ainsi qu'il suit:

481 Le laboratoire de M. Rozé (Gaston) (père), 1, boulevard du Midi, le Raincy (Seine-et-Oise). (Directeur suppléant: M. Rozé (Gaston) (fils).

Art. 18. — L'article 1er de l'arrêté du 2 décembre 1949 est modifié ainsi qu'il suit:

1791 Le laboratoire du centre médico-social de l'association paritaire d'action sociale du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne, 50, rue Balard, à Paris (Seine). (Directeur : M. Guyot-Jeannin, pharmacien).

Art. 19 — Le directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 novembre 1950.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 30 novembre 1950, M. Messager (Charles), exerçant les fonctions de lieutenant de police sanitaire aux frontières maritimes de Dunkerque, est nommé régisseur d'avances pour le payement des menues dépenses nécessaires au fonctionnement du service de contrôle sanitaire aux frontières de Dunkerque.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 20 novembre 1950, M. le docteur Monnerot, reçu au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 9 janvier 1950, est nommé médecin-chef de service à l'hôpital psychiatrique de Prémontré (Aisne), en remplacement de M. le docteur Fretet.

Par arrêté en date du 28 novembre 1950, M. le docteur Bollotte, médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique d'Yzeure (Allier), est nommé médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen (Seine-Inférieure), poste vacant.

Par arrêté en date du 28 novembre 1950, M. le docteur Chabe, médecin-chef de service à l'hôpital psychiatrique de Saint-Venant (Pas-de-Calais) est muté en la même qualité à l'hôpital psychiatrique autonome d'Armentières (Nord), en remplacement de M. le docteur Fail, appelé à d'autres fonctions.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 29 novembre 1950, M. Brocard (Claudius), pharmacien inspecteur principal à Dijon, est promu au grade de pharmacien inspecteur divisionnaire de la santé, à compter du 1er juin 1950, avec affectation à Dijon, et placé au premier échelon de son nouveau grade.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1950

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 6 décembre 1950 (local de la commission n° 263) :

A dix heures.

Suite de la discussion du rapport de M. Jules-Julien sur les propositions de loi (n°s 2415, 3291, 3465, 3848, 8379, 8577, 8986, 9006, 9123, 9349, 9423 et 9572) relatives à la réforme et au renouvellement du Conseil économique.

A quatorze heures trente.

I. — Discussion du rapport de Mme Poinso-Chapuis sur l'avis du Conseil de la République (n° 11412) sur la proposition de loi (n° 8423) relative à l'interdiction des ventes avec timbres-primes ou primes en nature.

II. — Discussion du rapport de M. Jules-Julien sur les projets de loi (n°s 11148 et 11345) relatifs à la création et au financement d'un institut national de la propriété industrielle.

III. — Examen des conclusions de la sous-commission tarifaire sur les pouvoirs du Parlement et du Gouvernement en matière douanière.

IV. — Suite de la discussion du rapport de M. Poimboeuf sur le projet et les propositions de loi (n°s 9951, 8967 et 10223) tendant à organiser le contrôle des ententes professionnelles.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 232) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 887) de M. Perdon (application des quarante heures dans les grandes exploitations rurales) ;

La propositiont de résolution (n° 11191) de M. Babet (prix du sucre de canne) ;

La proposition de résolution (n° 11262) de M. Paumier (extension du droit de piégeage en vue de détruire les animaux nuisibles) ;

La proposition de résolution (n° 11263) de M. Lucien Lambert (interdire l'importation d'huile d'olive d'Espagne) ;

La proposition de résolution (n° 11264) de M. Lucien Lambert (condition d'attribution du crédit de 200 millions alloué par décision du 19 juillet 1950 aux producteurs d'olives) ;

La proposition de loi (n° 11304) de M. Perdon (relèvement du salaire de base des allocations familiales des salariés agricoles) ;

La proposition de loi (n° 11319) de M. Le Sciellour (extension aux salariés agricoles du décret du 23 août 1950 relatif au salaire garanti) ;

La proposition de loi (n° 11354) de M. Coudray (rétablissement du salaire unique aux fils d'exploitants) ;

La proposition de loi (n° 11359) de M. Dulin, sénateur (prorogation du délai imparti aux coopératives pour déposer leurs demandes d'agrément).

II. — Audition des représentants du ministre de l'agriculture sur le régime d'assurances sociales agricoles en Alsace-Lorraine.

III. — Suite du rapport de M. Kauffman sur le projet de loi (n° 9235) (régime transitoire d'assurances sociales agricoles en Alsace et Lorraine).

IV. — Suite du rapport de M. Garavel sur la proposition de loi (n° 9427) de M. Dulin, sénateur (attachés agricoles).

V. — Rapport de M. Bocquet sur la proposition de loi (n° 9906) de M. Coudray (aval de l'O. N. I. C. aux négociants en grains agréés).

VI. — Rapport de M. Waldeck-Rochet sur les propositions de loi (n°s 11078, 11150, 11183 et 11274) (rétablissement du salaire unique aux membres de la famille des exploitants agricoles).

VII. — Suite du rapport de Mme Boutard sur la proposition de loi (n° 4612) de M. Tourné (défense contre la grêle).

VIII. — Suite du rapport de M. Lucien Lambert sur les propositions de loi (n°s 8350 et 8359) de M. Zunino et de M. Michel (huile d'olive).

IX. — Rapport de M. Paumier sur la proposition de résolution (n° 8117) de M. Montagnier (importations de perdrix et de faisans de Tchécoslovaquie).

X. — Rapport de M. Montagnier sur :

La proposition de loi (n° 10395) de M. Blanchet (ouverture de la chasse au faisan) ;

La proposition de loi (n° 6015) de M. Montagnier (statut général de la chasse) ;

La proposition de résolution (n° 10147) de M. Paumier (destruction du gibier nuisible) ;

XI. — Rapport de M. Pirot sur la proposition de résolution (n° 11130) de M. Dunet (permissions agricoles exceptionnelles).

XII. — Rapport de M. Bocquet sur le projet de loi (n° 11077) (extension aux départements d'outre-mer de la législation relative aux warants agricoles).

XIII. — Suite du rapport de M. Tanguy Prigent sur le projet et la proposition de loi (n° 6538 et n° 5570) de M. Dulin, sénateur (statut de la coopération agricole).

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à seize heures trente (local de la commission n° 243).

I. — Audition de M. Jules Moch, ministre de la défense nationale, sur la question des crédits militaires pour l'exercice 1951.

II. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 11332) de M. Forcinal concernant le cadre latéral d'ingénieurs civils des fabrications d'armement ;

La proposition de résolution (n° 11349) de M. Theetten relative aux réductions des taxes d'expédition des colis-poste avion ;

La proposition de loi (n° 11352) de M. Paul Coste-Floret concernant certains officiers généraux de l'état-major général.

III. — Suite de l'examen des projets de décrets relatifs au transfert de certains crédits du budget militaire de 1950 (M. Triboulet, rapporteur).

IV. — Suite du rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 10689) de M. Genest concernant la délivrance des certificats d'appartenance aux F. F. I.

V. — Rapport de M. Billat sur sa proposition de loi (n° 10906) tendant à modifier le décret du 21 mars 1950 relatif à l'appel sous les drapeaux de la première fraction de la classe 1950.

VI. — Rapport de M. de Moro-Giafferri sur le projet de loi (n° 10100) relatif à la revision des codes de justice militaire.

VII. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 262) :

I. — Examen du rapport de Mlle Dienesch sur la proposition de résolution (n° 9088) de M. Gosset tendant à faire admettre au bénéfice des allocations familiales les enfants d'âge scolaire fréquentant un établissement d'enseignement à l'étranger.

II. — Examen du rapport de Mlle Rumeau sur sa proposition de loi (n° 10327) décidant pour 1950 l'ouverture de 1.200 classes maternelles.

III. — Examen éventuel des rapports de M. Garaudy sur :

L'avis du Conseil de la République (n° 4221) relatif à la proposition de loi concernant l'exploitation des œuvres littéraires après l'expiration des droits patrimoniaux des écrivains ;

L'avis du Conseil de la République (n° 4222) relatif à la proposition de loi tendant à modifier la loi créant une caisse nationale des lettres.

IV. — Examen du rapport de M. Faraud sur les propositions de résolution de M. Rincent et de M. Thamier relatives aux bourses de cours complémentaire (n°s 11089 et 11129).

V. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 11244) de M. Ballanger : construction de classes primaires en Seine-et-Oise ;

La proposition de loi (n° 11278) de M. Grésa : modification de l'article 13 de l'ordonnance du 4 août 1945 ;

La proposition de résolution (n° 11301) de Mlle Rumeau : création de 2.000 classes maternelles et construction des locaux nécessaires ;

La proposition de loi (n° 11353) de M. Cayol : création du comité national d'action universitaire et sociale ;

La proposition de résolution (n° 11445) de M. Signor : dissolution de la commission scolaire.

VI. — Questions diverses.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 249) :

I. — Suite du troisième rapport supplémentaire de M. Cordonnier sur les propositions de loi : 1° de Mme Poinso-Chapuis relative au traitement et à la prophylaxie de l'alcoolisme chronique ; 2° de M. Landry, sénateur, concernant les alcooliques socialement dangereux (n°s 1904, 4788 rectifié, 6878, 8547, 8900, 9783 et 10634).

II. — Rapport de M. Frédet sur le projet de loi (n° 9874) concernant l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés.

III. — Rapport de M. Barrot sur: 1° le projet de loi (n° 7132) sur les hôpitaux et hospices publics; 2° la proposition de loi (n° 3888) de M. Guitton relative au remplacement de la loi du 21 décembre 1941 sur la législation hospitalière; 3° la proposition de loi (n° 4875) de M. Palewski sur l'organisation et le fonctionnement des établissements hospitaliers; 4° la proposition de loi (n° 11418) de Mme Hertzog-Gachin sur l'ordonnancement et le fonctionnement des établissements hospitaliers.

IV. — Examen des amendements au projet de loi (n° 6319) portant création de bureaux d'aide sociale.

V. — Examen, en deuxième lecture, de la proposition de loi portant modification des articles 8 et 9 de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes (n° 11410).

VI. — Avis de M. Ségelle sur la proposition de loi (n° 11182) de M. Duveau tendant à introduire l'enseignement officiel de la chiropratie dans les facultés de médecine.

VII. — Questions diverses.

VIII. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11390) de M. Pierre Chevallier concernant la translation des débits de boissons sinistrés;

La proposition de loi (n° 11316) de M. Savard tendant à modifier l'article 1er de la loi du 2 août 1949 instituant une carte nationale dite carte sociale des économiquement faibles.

La commission des finances se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à dix heures, à quinze heures trente, et, éventuellement, à vingt et une heures (local de la commission des finances):

1° A dix heures, et, éventuellement, à vingt et une heures.

I. — Projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951:

N° 11044 (annexe IV). — Travaux publics, transports et tourisme. — M. Pierre Gabelle, rapporteur.

N° 11045. — Reconstruction et urbanisme. — M. Joseph Laniel, rapporteur.

N° 11034 (annexe IV). — Affaires allemandes et autrichiennes. — M. Busseaux, rapporteur.

2° A quinze heures trente.

II. — Projet de loi (n° 8845) et proposition de loi (n° 9963) de M. Palewski et plusieurs de ses collègues, portant aménagements fiscaux dans les départements d'outre-mer. — M. le rapporteur général.

Audition de MM. Henri Queuille, ministre de l'intérieur, Edgar Faure, ministre du budget, et Robert Buron, secrétaire d'Etat aux affaires économiques sur ce projet.

La commission de l'intérieur se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à seize heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Le refus d'homologation (n° 10983) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à l'incorporation des vins délimités de qualité supérieure dans le code des vins;

Le refus d'homologation (n° 10985) d'une décision de l'assemblée algérienne relative à la limite d'âge des fonctionnaires suspendus et révoqués après le débarquement et réintégrés par la suite;

La proposition de loi (n° 10252) de M. Léo Hamon, sénateur, tendant à permettre aux femmes fonctionnaires le travail à mi-temps;

La proposition de loi (n° 10740) de M. Mostefaï El Hadi, sénateur, tendant à faire bénéficier les membres de la justice musulmane de la loi du 20 septembre 1948;

La proposition de loi (n° 10818) de M. Antier portant création d'une société d'étude pour l'aménagement des régions comprises entre Rhône et Océan;

La proposition de loi (n° 11144) de M. Cordonnier tendant à annuler l'article 2 de la loi du 25 décembre 1942 modifiant la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat;

La proposition de loi (n° 11190) de Mme Lempereur relative à la limite d'âge des fonctionnaires;

La proposition de loi (n° 11250) de MM. Cayeux et Bouxom tendant à accorder au personnel de l'institut médico-légal le bénéfice de la loi du 17 mars 1950;

La proposition de loi (n° 11320) de M. Jean Meunier relative à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945;

La proposition de loi (n° 11379) de M. Legendre réprimant les menées antinationales des organisations dépendant de puissances étrangères;

La proposition de résolution (n° 10068) de M. Barthélémy tendant à supprimer les conditions de diplômes fixées pour l'accès des inspecteurs des postes, télégraphes et téléphones à l'indice 390.

II. — Examen des rapports:

De M. Borra, sur le projet de loi (n° 11027) concernant l'application à l'Algérie de la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives;

De M. Cordonnier, sur le projet de loi (n° 10800) approuvant l'avenant n° 2 au cahier des charges de la concession du canal du Foulon;

De M. Cordonnier, sur la proposition de loi (n° 9847) de M. Hugues relative au dépôt légal;

De M. Ginestet, sur la proposition de loi (n° 10714) de M. Barthélémy tendant à conserver, au point de vue de la rémunération, les avantages acquis dans le premier emploi, aux agents de l'Etat mutés dans un emploi plus compatible avec leur aptitude physique en conséquence d'une aggravation de blessures de guerre;

De M. Schaff, sur les propositions de résolution de M. Henri Meck, de M. Mondon, de M. Schaff et de M. Rosenblatt tendant à proroger l'indemnité de difficultés administratives dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (n°s 11066, 11067, 11074 et 11156).

De M. Rencurel, sur le projet de loi (n° 11000) modifiant la loi du 4 août 1926 sur la propriété foncière et l'ordonnance du 23 novembre 1944 relative à l'organisation de la justice musulmane en Algérie.

III. — Rapports supplémentaires de M. Fagon sur:

La proposition de loi (n° 6454), dont il est l'auteur, tendant à modifier l'article 2 de l'ordonnance du 15 juin 1945, complétée par la loi du 19 mai 1948, relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder par suite d'événements de guerre (rapport n° 7425);

La proposition de loi (n° 7846) de M. Louis Rollin portant intégration dans les cadres de fonctionnaires des rédacteurs auxiliaires et temporaires des administrations centrales (rapport n° 10729).

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11336) de M. Delahoutre tendant à modifier l'article 38 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers;

La proposition de loi (n° 11335) de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier la loi du 28 juin 1938 réglant le statut de la copropriété des immeubles divisés par appartements;

Le projet de loi (n° 10941) portant statut de la magistrature.

II. — Suite du rapport de M. Garet sur: 1° le projet de loi (n° 10296) modifiant le taux de compétence de diverses juridictions; 2° la proposition de loi (n° 8250) de M. Mercier modifiant le taux de compétence des justices de paix; 3° la proposition de résolution (n° 6700) de M. Frédéric-Dupont invitant le Gouvernement à augmenter la compétence des justices de paix.

III. — Rapport de M. Kuehn sur l'avis (n° 11230) du Conseil de la République relatif à la proposition de loi tendant à abroger les dispositions supprimant ou limitant le droit d'accorder le sursis aux peines d'emprisonnement ou de faire bénéficier le coupable des circonstances atténuantes.

IV. — Rapport de M. Kuehn sur l'avis (n° 5171) du Conseil de la République concernant le projet de loi modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle.

V. — Rapprot de M. Tinaud sur les propositions de loi (n°s 7530, 9620 et 11140) de M. Montel, de M. Ramarony et de M. Joseph Denais tendant à abroger l'article 3 de la loi du 16 novembre 1940 relative aux sociétés anonymes.

VI. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 5141) de M. Livry-Level portant interdiction de se servir d'aucun extrait des débats du Parlement publiés au *Journal officiel* dans un but publicitaire ou commercial.

VII. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 3938) relatif au fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature et à l'exercice de ses attributions.

VIII. — Rapport de M. Silvandre sur le projet de loi (n° 7137) portant modification de la législation sur les sociétés.

IX. — Rapport de Mme Schell sur le projet de loi (n° 8972) relatif aux plus-values apportées aux immeubles à la suite de travaux effectués par l'ennemi.

X. — Rapport de M. Courant sur la proposition de loi (n° 8609) de M. Frédéric-Dupont modifiant l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique.

IX. — Rapport de Mme Ginollin sur la proposition de résolution (n° 6554) de Mme Guérin tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement toutes mesures propres à faire cesser les expulsions arbitraires et les prix abusifs pratiqués par la direction du Palais de la femme et à faire réintégrer les expulsés.

XII. — Suite du rapport de M. Garet sur le projet et les propositions de loi relatifs aux réquisitions de logement (n°s 997, 11086, 1703, 3684, 3876, 3724, 4516, 8089, 8395, 8539, 8573, 10261, 3694 et 4988) (1° partie).

XIII. — Rapport de M. Gallet sur le projet de loi (n° 3179) modifiant l'article 302 du code pénal.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le mercredi 6 décembre 1950 (local de la commission n° 220):

A dix heures.

Exposé de M. Courant sur le budget de la marine marchande pour l'exercice 1951.

A quatorze heures trente.

I. — Audition de M. Gaston Defferre, ministre de la marine marchande, sur le projet de loi (n° 6178) tendant à ratifier la convention créant l'organisation maritime consultative intergouvernementale.

II. — Rapport de M. Cermolacce sur ce projet.

La commission des moyens de communications et du tourisme se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11288) de M. Couston tendant à abroger le décret n° 50-1174 du 22 septembre 1950 supprimant quatre-vingt-cinq moniteurs des services de l'aviation légère et sportive et à assurer le réaménagement de ces services;

La proposition de loi (n° 11317) de M. Peytel tendant à la création d'un organisme consultatif auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, dénommé Conseil économique des routes;

La proposition de loi (n° 11361) de M. Kriegel-Valrimont tendant à reconnaître la qualité d'auxiliaire aux gérants d'agences postales, avec toutes les garanties et avantages concédés à cette catégorie;

Le projet de loi (n° 11432) portant déclassement des lignes d'intérêt général de Marcq-Saint-Juvin à Dun-Doulcon et de Saulmory à Baroncourt et de leurs raccordements à l'exclusion du raccordement de Baroncourt-Est.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 11306) de M. Couston tendant à accorder la détaxe des carburants utilisés pour les vols d'entraînement effectués dans les aéro-clubs.

III. — Audition du ministre des travaux publics sur le projet de loi (n° 11378) tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

IV. — Examen du rapport de M. Barel sur la proposition de résolution (n° 9693), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à favoriser le camping sur les plages méditerranéennes.

V. — Examen du rapport de M. Barel sur la proposition de résolution (n° 10123), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à rétablir les relations ferroviaires internationales entre la France et l'Italie, sur la ligne Nice-Coni-Turin par la reconstruction du tronçon de ligne Breil-sur-Roya à la frontière italienne.

VI. — Examen du rapport de M. Barel sur la proposition de loi (n° 10610) de M. Barthélémy tendant à l'attribution aux facteurs des postes, télégraphes et téléphones, obligés par leurs obligations professionnelles à prendre leur repas de midi hors de leur domicile, de l'indemnité de mission dans la résidence.

VII. — Examen du rapport de M. Bour sur la proposition de loi (n° 9707) de M. Bouxom tendant à accorder sur les lignes routières remplaçant les lignes de la Société nationale des chemins de fer français des réductions aux voyageurs de commerce;

VIII. — Questions diverses.

La commission des pensions se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11214) de M. Maillocheau concernant les victimes civiles de la guerre;

La proposition de loi (n° 11265) de M. Joseph Denais relative aux pensions de certains officiers;

La proposition de loi (n° 11279) de M. Grésa tendant à faire bénéficier les retraités des dispositions du décret du 31 octobre 1950;

La proposition de loi (n° 11303) de M. Genest tendant à accorder aux déportés et internés politiques le bénéfice de l'article 8 de la loi du 6 août 1948;

La proposition de loi (n° 11322) de M. Barthélémy tendant à modifier le mode de calcul des retenues rétroactives pour la validation du temps de service de non titulaires des administrations publiques;

La proposition de loi (n° 11397) de M. Genest concernant le remboursement aux prisonniers des marks détenus par eux à leur retour de captivité.

II. — Examen des rapports:

De M. Emile-Louis Lambert, sur la proposition de loi (n° 9511) de M. Palewski tendant à accorder aux enfants mineurs ayant perdu un parent par suite de la guerre, un voyage annuel gratuit pour se rendre sur le lieu de sépulture;

De M. Emile-Louis Lambert, sur la proposition de loi (n° 11075) de M. Louis Marin relative à l'octroi d'une pension nationale à la veuve de Victor Liotard;

De M. Rosenblatt, sur la proposition de résolution (n° 10185), dont il est l'auteur, concernant le non-licenciement des fonctionnaire ex-déportés et internés, veuves et mutilés de guerre;

De M. Mouton, sur les propositions de loi de M. Mouton, et de M. Forcinal (nos 11090 et 11168) établissant le statut du travailleur déporté;

De M. Darou, sur la proposition de loi (n° 11172) de M. Henneguelle tendant à modifier le décret du 16 juillet 1947;

De M. Cherrier, sur la proposition de résolution (n° 11179) de M. Poumadère tendant à la réalisation rapide de la péréquation des retraites.

II *bis*. — Examen des rapports:

De M. Tourné, sur la proposition de résolution (n° 6291) de M. Mouton concernant la réorganisation administrative du ministère des anciens combattants;

De M. Tourné, sur la proposition de résolution (n° 11210) de M. Mouton relative au pécule des prisonniers de guerre.

III. — Examen des rapports supplémentaires:

De M. Tourné, sur la proposition de loi (n° 6974) de M. Touchard tendant à modifier l'article 11 de la loi du 27 février 1948;

De M. Poirot, sur la proposition de loi (n° 8731) dont il est l'auteur, tendant à fixer le montant de la pension des veuves de guerre.

IV. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à dix heures (local de la commission n° 261):

I. — Avis de M. Finet sur le projet de loi (n° 11010) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 et audition de M. Blocquaux, rapporteur spécial du budget de l'industrie et du commerce.

II. — Suite de l'exposé de M. Peytel sur les recherches de pétrole.

III. — Suite du rapport de M. Mudry sur sa proposition de loi (n° 8132) tendant: 1° à supprimer le privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électrochimie et de l'électrométallurgie en matière de fournitures d'électricité; 2° à faire payer les fournitures d'électricité aux trusts et aux gros industriels à des prix correspondant aux prix de revient et à supprimer ainsi les faveurs qui leur ont été accordées et dont les conséquences financières sont supportées par les petits et moyens consommateurs.

IV. — Avis de Mme Schell sur la proposition de loi (n° 9121 rectifié) de M. Kriegel-Valrimont tendant à modifier le taux de la redevance minière perçue au titre de l'extraction du minerai de fer.

V. — Rapport de M. Deixonne sur la proposition de résolution (n° 9173) de M. Grésa tendant à inviter le Gouvernement à accélérer les travaux d'aménagement hydraulique de la Montagne-Noire (Haute-Garonne).

VI. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 11395) de M. Gabriel Roucaute tendant à porter aux deux tiers de la pension du mari la pension servie aux veuves par la caisse autonome nationale des mines.

VII. — Nomination d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 11159) portant règlement des charges exceptionnelles des régies gazières, des entreprises gazières nationalisées et des autres entreprises concessionnaires de services publics.

VIII. — Questions diverses.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quatorze heures (local de la commission n° 208):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 11249) de M. Bouxom tendant à modifier l'article 4 de la loi du 14 mai 1950;

La proposition de loi (n° 11271) de M. Siefridt tendant à sauvegarder les intérêts généraux des villes sinistrées;

La proposition de loi (n° 11381) de M. Henneguelle tendant à compléter l'article 27 de la loi sur les dommages de guerre.

II. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 11195) de M. Gautier portant à un minimum de 500 milliards les crédits affectés à la caisse autonome de la reconstruction

III. — Suite du rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 9376) de M. Triboulet tendant à indemniser certains commerçants sinistrés de la perte de leur droit au bail.

IV. — Suite du rapport de M. René Schmitt sur les projets et propositions de loi tendant à modifier la loi sur les dommages de guerre.

V. — Questions diverses.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quinze heures (local de la commission n° 254) :

I. — Audition de M. Aujoulat, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, sur la proposition de loi (n° 1842) de M. Senghor tendant à placer l'enseignement dans les territoires d'outre-mer sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale (rapporteur M. Yacine Diallo).

II. — Suite de l'examen des amendements au projet de loi instituant un code du travail dans les territoires d'outre-mer.

III. — Rapport de M. Duveau sur le projet de loi (n° 7540) tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et aux Comores.

IV. — Avis de M. Senghor sur les propositions de loi relatives à l'élection des députés des territoires d'outre-mer.

La commission chargée d'enquêter sur les incidents survenus en Côte d'Ivoire se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à dix heures trente (local de la commission n° 254) :

Audition de M. Latrille, ancien gouverneur de la Côte d'Ivoire, et suite de l'audition de M. Ouezzin Coulibaly, député.

Réunions de commissions du mardi 5 décembre 1950.

Commission de l'agriculture, à onze heures. — Salle Colbert.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à onze heures. — Salle Colbert.

Commission des finances (sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte), à seize heures quarante-cinq. — Local de la commission.

Commission de la presse, à seize heures trente. — Local n° 230.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Ordre du jour du mardi 5 décembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes :

I. — M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre du budget pour quelles raisons l'administration des finances a suspendu l'application de l'arrêté pris le 15 novembre 1949 (*J. O.* du 15 février 1950) par M. le ministre de l'éducation nationale et affectant 1 p. 100 des crédits destinés aux constructions scolaires à des travaux de construction d'ordre artistique; et remarque que cette mesure ne paraît pas justifiée par les règles du contrôle budgétaire et qu'en l'occurrence elle est incompatible avec les déclarations faites au nom du Gouvernement solidaire, et à plusieurs reprises, tant à l'Assemblée nationale qu'au Conseil de la République, par M. le ministre de l'éducation nationale entre autres, lors du vote du budget (n° 169).

II. — M. Loison demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale, tenant compte de la hausse constante du coût de la vie et des problèmes que pose aux familles le soin d'élever les enfants, de promulguer le décret permettant l'application de la loi du 22 août 1946 qui prévoit que le salaire de base, servant au calcul des allocations familiales, sera de 225 fois le salaire horaire d'un manœuvre ordinaire de l'industrie des métaux de la région parisienne, étant donné que l'article 11 de la loi précitée est actuellement transgressé, le salaire de base étant resté fixé arbitrairement à 12.000 francs (n° 171).

III. — M. Brizard signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que les percepteurs viennent d'adresser, au moins dans certaines régions, des commandements concernant : 1° le principal de l'impôt du prélèvement exceptionnel et des doubles décimes B. I. C. non acquitté; 2° la majoration de 10 p. 100; 3° les frais de commandement; lui rappelle : 1° qu'au cours de la séance de l'Assemblée nationale du 6 avril 1949, il avait déclaré de façon formelle que le recours devant la commission paritaire était suspensif d'exécution; 2° que la loi prévoit dans son texte même que la majoration de 10 p. 100 ne peut être appliquée avant que soit connue et notifiée la décision de la commission paritaire; 3° que l'envoi du commandement étant contraire aux promesses du ministre et au texte de la loi, les frais ne se justifient pas; et demande en conséquence, s'il n'envisage pas de donner aux trésoriers-payeurs généraux, des instructions précisant que les commandements ne représentent que la prise par l'administration responsable des mesures conservatoires de ses droits et privilèges, mais qu'il reste entendu qu'ils ne peuvent être exécutés avant que la commission paritaire départementale ait pris et notifié sa décision (n° 172).

IV. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il est exact que cinq ou six postes médicaux du Gabon sont déjà ou vont être prochainement fermés — ou confiés à des infirmiers autochtones — faute de médecins pour en assurer la direction et, dans l'affirmative, les dispositions qu'il compte prendre pour mettre fin à une situation susceptible, en compromettant les résultats acquis dans le domaine de l'assistance médicale, de porter un préjudice grave au maintien de l'influence française dans ce territoire (n° 173).

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord. (N°s 680 et 746, année 1950. — M. Pic, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux brevets d'invention ayant appartenu à des ressortissants allemands. (N°s 473 et 749, année 1950. — M. Marcilhacy, rapporteur; et n° 750, année 1950, avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur.)

4. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement. (N°s 603 et 773, année 1950. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur; et n° 789, année 1950, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Jacques Gadoin, rapporteur; et n° 777, année 1950, avis de la commission de la production industrielle. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 774, année 1950, avis de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). — M. Borgeaud, rapporteur; et n° 790, année 1950, avis de la commission des finances. — M. Jacques Masteau, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er étage. — Depuis M. Ternynck, jusques et y compris M. Zafimahova.

Tribunes. — Depuis M. Zussy, jusques et y compris M. Brizard.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 5 décembre 1950.

N° 764. — Proposition de résolution de M. Gouinaud tendant à mettre en vigueur par décret les dispositions prévues par l'article 367 du code général des impôts.

N° 778. — Proposition de résolution de M. Robert Aubé tendant à instaurer un régime de soutien en faveur de la production aurifère des territoires de l'Union française.

N° 787. — Proposition de résolution de M. Yves Jaouen tendant à prendre en considération les grades des agents de défense passive pour le calcul des pensions de victimes de guerre.

N° 788. — Proposition de résolution de M. Héline tendant à décider que la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 soit célébrée le 8 mai de chaque année.

N° 791. — Rapport de M. Julien Gautier sur la proposition de résolution tendant à accorder une subvention aux territoires du Tchad et de l'Oubanghi pour secourir les victimes des inondations.

N° 792. — Rapport de M. Abel-Durand sur le projet de loi tendant à ratifier la convention générale entre la France et la Yougoslavie.

N° 793. — Projet de loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

N° 794. — Projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

N° 798. — Résolution, adoptée par l'Assemblée nationale décidant la revision de certains articles de la Constitution.

Convocation de commission.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 6 décembre 1950, à quinze heures (local n° 201) :

I. — Compte rendu par le président des travaux de la V° session de l'assemblée générale des Nations Unies et résolutions adoptées par cette assemblée.

II. — Echange de vues sur la situation internationale.

Réunion de commission du mardi 5 décembre 1950

Commission des finances, à quatorze heures trente. — Local de la commission.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 5 décembre 1950.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses du ministre de l'éducation nationale aux questions orales suivantes:

A. — M. Lechani expose à M. le ministre de l'éducation nationale que les décisions se rapportant à l'enseignement en Algérie se prennent avec une lenteur regrettable et préjudiciable à l'intérêt du service comme à celui du personnel enseignant. Les exemples suivants illustrent cette situation: *a*) durant plus de deux ans, les instituteurs algériens ont attendu vainement la signature d'un décret fixant leurs traitements. Aujourd'hui encore, les retraités d'Algérie attendent la revalorisation et la péréquation de leurs pensions pendant que certains d'entre eux continuent à ne percevoir que 14, 13, voire 12.000 francs par mois et que leurs camarades de la métropole ont déjà touché des augmentations appréciables; *b*) les « mouderrès », assimilés aux instituteurs par un arrêté du 22 mars 1949 attendent aussi la signature d'un décret qui leur permettra d'être rétribués au même taux que les maîtres de l'enseignement primaire. Ces fonctionnaires n'ont même pas encore pu bénéficier de l'indemnité d'attente payée aux membres de l'enseignement à partir du 1er novembre 1946; *c*) la situation du cadre spécial des instituteurs demeure toujours en dehors du droit commun et sans statut définitif, malgré la proposition votée par l'Assemblée nationale, la proposition de l'Assemblée de l'Union française et l'avis favorable de l'Assemblée algérienne; *d*) le projet de transformation des médersas d'Algérie en lycées franco-musulmans, dont la signature est attendue impatiemment par la population indigène d'Algérie, n'est aujourd'hui encore l'objet d'aucune décision malgré l'avis favorable de M. le recteur de l'académie, de M. le gouverneur général, du ministre de l'intérieur et du conseil supérieur de l'éducation nationale. Il attire son attention sur les conséquences fâcheuses de ces retards, tant au point de vue moral qu'au point de vue matériel et administratif, et lui demande les mesures qu'il compte prendre pour que les questions ci-dessus évoquées reçoivent la solution qu'elles appellent dans le plus bref délai possible et pour qu'à l'avenir les questions se rapportant à l'enseignement algérien soient résolues sans retard.

B. — Mlle Le Ber demande à M. le ministre de l'éducation nationale quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer aux jeunes élèves de la Réunion l'enseignement auquel ils ont droit.

2. — Discussion d'urgence de la proposition de M. Juge tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles en vue de permettre qu'à l'occasion des fêtes de Noël les familles de combattants appartenant au corps expéditionnaire d'Indochine soient autorisées à envoyer à ces derniers, à titre gratuit, un colis susceptible d'être acheminé par les voies les plus rapides et en temps voulu à son lieu de destination. (N° 288, année 1950.)

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, réglementant dans les établissements français d'Océanie les loyers des locaux à usage d'habitation ou professionnel. (Nos 137 et 281, année 1950. — M. Antonini, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Jousselin, Catrice, Schock, Le Brun Keris et des membres du groupe du mouvement républicain populaire, tendant à l'exécution du recensement agricole mondial dans les pays d'outre-mer. (Nos 188 et 283, année 1950. — M. Le Brun-Keris, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer et par M. le garde des sceaux, ministre de la justice, relatif à l'emploi de la main-d'œuvre pénale en Afrique occidentale française. (Nos 78, année 1949 et 279, année 1950. — M. Michard-Pellissier, rapporteur, et n° 281, année 1950. — Avis de la commission des affaires sociales, M. Scelles, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 5 décembre 1950.

N° 285. — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 10616) de M. Benchennouf, député, tendant à modifier pour les départements algériens la législation des élections (renvoyée à la commission de politique générale).

N° 286. — Demande d'avis transmise par M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (Assemblée nationale, 1re législature, n° 11113) de M. Aku, député, relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis (renvoyée à la commission de politique générale).

Commission d'information.

Séance du jeudi 30 novembre 1950.

Présents. — M. Estèbe, président; M. Sylvestre, secrétaire; Mme Caffot.

Suppléant. — M. Sylvestre (de M. le docteur Borrey).

Absents. — MM. le général Plagne, vice-président; Chevance-Bertin, Corval, Genlet, Guyard, Juge, La Gravière, Lombardo, Mme Malroux, MM. Nignan, Oudard, Reverbori, Riond, Rosenfeld, Thévenin, Tran Van Khâ.

Faute de quorum, un vote a été reporté d'une heure.

Convocations de commissions.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 5 décembre 1950, à quatorze heures trente (local n° 116):

Compte rendu du président de la commission sur la proposition (n° 288, année 1950) de M. Juge relative à l'envoi de colis gratuits aux combattants d'Indochine.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le vendredi 8 décembre 1950, à quinze heures trente (local n° 116):

Audition de M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés sur la situation en Indochine.

Rectificatif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le mercredi 6 décembre 1950, à seize heures (local n° 116):

I. — Exposé de M. le président A. Sarraut sur les résultats de la conférence inter-Etats de Pau.

II. — Echange de vues sur deux propositions de loi émanant respectivement de MM. Aku et Yacine Diallo relatives à l'élection des membres de l'Assemblée nationale dans les territoires de l'Afrique occidentale française, de l'Afrique équatoriale française, du Togo, du Cameroun et de la Côte française des Somalis, et une proposition de loi émanant de M. Edouard Daladier tendant à fixer le mode de représentation à l'Assemblée nationale des territoires d'outre-mer relevant du ministère de la France d'outre-mer.

III. — Eventuellement, examen du projet de rapport fait par M. Lechani sur la proposition (n° 297, année 1949) de M. Abdesselam tendant à inviter le Gouvernement et l'Assemblée nationale à adopter un projet de loi ayant pour objet d'établir en Algérie la parité entre les élus du premier et du deuxième collège aux conseils généraux et aux conseils municipaux.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 27 novembre au 4 décembre 1950:

1° Notes et études documentaires.

N° 1407. — La situation économique de l'Amérique latine (1re section: la structure économique, d'après le rapport de l'O. N. U. de 1949) ..... 160 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois: 2.800 F; un an: 5.500 F.

2° Articles et documents.

N° 2026. — Europe orientale (*Procès communistes. — Les femmes tchécoslovaques et la production*) ..... 20 F.

N° 2027. — Pologne (*Varsovie, capitale de la paix. — Lettre aux catholiques français*) ..... 20 F.

N° 2028. — République Argentine (*L'Argentine dans l'histoire universelle: une conférence du professeur Nimio de Anquin. — Prestige continental du péronisme*) ..... 20 F.

N° 2029. — Orient-Occident (*Les Indiens de Ceylan. — L'Iraq et le danger de guerre*) ..... 35 F.

N° 2030. — Sarre (*Une déclaration du président Johannes Hoffmann — Visite à Paris de députés sarrois*). 20 F.

N° 2031. — Commonwealth britannique (*Le culte du Commonwealth. — Le parti communiste de Grande-Bretagne*) ..... 20 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois: 1.000 F; un an: 3.000 F.

3° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 152 du 28 novembre 1950 présente notamment: La hausse des prix des matières premières va-t-elle continuer? — Le financement des entreprises privées dans les territoires de l'Union française.

Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois: 775 F: un an: 1.500 F.

4° Cahiers français d'information.

N° 169 du 1er décembre 1950 présente notamment: La France et la proposition soviétique de conférence à quatre. — Balzac et le monde politique.

Le numéro..... 30 F.

Abonnement aux « Cahiers français d'information »: six mois: 360 F; un an: 700 F.

5° Documentation photographique.

N° 46. — Les races (II) (Afrique-Océanie-Amérique) (12 planches en héliogravure)..... 50 F.

N° 47. — Le Mexique (12 planches en héliogravure)..... 50 F.

Abonnement à la « Documentation photographique »: six mois: 520 F; un an: 1.000 F.

6° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 135 du 2 décembre 1950 présente notamment: L'indice d'ensemble des prix à la consommation familiale à Paris.

Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: six mois: 520 F; un an: 1.000 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versements au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (C. C. P. 9060-98).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Avis relatif au tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1950.

Le tirage de la quarante-huitième tranche de la loterie nationale 1950 aura lieu le mercredi 6 décembre 1950, à vingt heures trente, en présence du public.

Avis n° 481 de l'office des changes relatif au régime des comptes étrangers en francs.

Aux termes de l'article 20 de l'arrêté du 15 juillet 1947, le fonctionnement des comptes étrangers en francs est réglementé par l'office des changes.

Le présent avis, qui abroge et remplace l'avis n° 466, a pour objet:

D'une part, de codifier les règles applicables au fonctionnement de ces comptes;

D'autre part, d'en simplifier le régime, en faisant disparaître les comptes étrangers anciens, soumis à des règles spéciales, ouverts au nom de personnes résidant dans certains pays étrangers.

Sous réserve des dispositions du titre Ier (2°, c) ci-dessous, il n'est apporté aucune modification au régime des comptes francs libres défini par l'avis n° 296.

I. — Dispositions générales

Les dispositions du présent avis ne sont pas applicables aux comptes étrangers anciens soumis à des règles spéciales (annexes A et B), dont le présent avis prévoit d'ailleurs la disparition.

Sous cette réserve, les dispositions qui suivent sont applicables aux comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant dans un pays quelconque, qu'il s'agisse de comptes étrangers ouverts au nom de personnes résidant dans des pays ou des zones monétaires avec lesquels les relations financières ont fait l'objet d'un avis de l'office des changes (annexe C) ou qu'il s'agisse de comptes étrangers ouverts au nom de personnes résidant dans des pays avec lesquels les relations financières n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'office des changes. Il convient, en effet, de souligner que le régime institué par le présent avis, à titre de régime général et uniforme des comptes étrangers en francs, est au moins aussi libéral et, dans nombre de cas, plus libéral que chacun des régimes particuliers précédemment définis par des avis spéciaux.

Dans ces conditions, les prescriptions des avis particuliers relatifs aux relations financières avec certains pays étrangers ne demeurent en vigueur, en tant qu'elles concernent le fonctionnement des comptes étrangers en francs, que dans la mesure où elles ne sont pas incompatibles avec les dispositions ci-dessous.

1° *Ouverture des comptes étrangers en francs.*

Selon l'article 21 de l'arrêté du 15 juillet 1947, l'ouverture des comptes étrangers en francs est subordonnée à l'autorisation préalable de l'office des changes.

Par dérogation à ces dispositions, les intermédiaires agréés sont habilités à ouvrir sur leurs livres, sans autorisation de l'office des changes, au nom de toute personne physique de nationalité étrangère résidant à l'étranger ou de toute personne morale pour ses établissements à l'étranger, un compte étranger en francs de la nationalité du pays dans lequel réside ou est établie la personne physique ou la personne morale de qui émane la demande.

L'office des changes doit être informé de l'ouverture de chacun de ces comptes.

2° *Opérations au crédit.*

Tout compte étranger en francs peut être crédité librement:

a) Du produit en francs de la cession de dollars des Etats-Unis sur le marché libre, y compris les billets de banque;

b) Du produit en francs de la cession de toute autre devise, à la double condition suivante:

La devise cédée est la devise de la nationalité du compte à créditer;

Cette devise est négociée sur le marché libre ou sur le marché officiel.

Cette disposition est applicable aux cessions de billets de banque exprimés dans une devise négociée sur le marché libre. En revanche, est prohibée l'inscription au crédit d'un compte étranger en francs du produit de la cession de billets de banque exprimés dans une devise négociée sur le marché officiel;

c) Des sommes provenant d'un compte francs libres;

d) Des sommes provenant d'un compte étranger en francs de même nationalité;

e) Du produit de l'encaissement des revenus ou du remboursement non anticipé de valeurs mobilières françaises, lorsque les titres sont conservés, en vertu d'une autorisation générale ou particulière de l'office des changes, sous un dossier étranger de la nationalité du compte à créditer, ou sont importés de l'étranger accompagnés d'une attestation, établie par la banque à l'étranger par l'entremise de laquelle l'envoi est effectué, certifiant que les valeurs appartiennent, depuis une date antérieure au 1er janvier 1945, à une personne physique de nationalité étrangère résidant dans le pays de la nationalité du compte à créditer ou à une personne morale pour ses établissements dans un tel pays.

Cette disposition, qui est applicable alors même que l'avis relatif aux relations financières avec le pays considéré ne prévoit pas le transfert des revenus, ne change rien aux règles fixées par instructions de l'office des changes pour le service des valeurs mobilières avec certains pays, lesquelles comportent notamment la production d'affidavits d'un modèle déterminé;

f) Du montant des intérêts servis au titulaire par la banque chez laquelle est ouvert le compte étranger.

Toute autre inscription au crédit d'un compte étranger en francs doit être autorisée préalablement par l'office des changes, que ce soit directement ou par délégation. Il est rappelé à cet égard qu'en application de l'avis n° 477, publié au *Journal officiel* du 7 novembre 1950, sont dispensés de l'autorisation de l'office des changes les virements entre comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant dans les pays membres de l'Union européenne de payements, y compris les zones monétaires associées.

3° *Opérations au débit.*

Tout compte étranger en francs peut être débité librement:

a) Pour tout payement dans la zone franc, et notamment en vue du règlement des marchandises;

b) Pour conversion en devises, à la double condition suivante:

La devise à acquérir est la devise du pays de la nationalité du compte à débiter;

Cette devise est négociée sur le marché libre ou sur le marché officiel.

En aucun cas les devises ainsi acquises ne peuvent revêtir la forme de billets de banque;

c) Par le crédit d'un compte étranger en francs de même nationalité.

Les virements au crédit d'un compte étranger en francs d'une autre nationalité doivent être autorisés préalablement par l'office des changes, que ce soit directement ou par délégation. Il est rappelé à cet égard qu'en application de l'avis n° 477, publié au *Journal officiel* du 7 novembre 1950, sont dispensés de l'autorisation de l'office des changes les virements entre comptes étrangers en francs ouverts au nom de personnes résidant dans les pays membres de l'union européenne de payements, y compris les zones monétaires associées.

4° *Découverts en compte étranger en francs.*

Tout découvert en compte étranger en francs de même que, d'une façon plus générale, toute avance consentie à un non-résident, sont subordonnés à l'autorisation de l'office des changes.

5° *Dispositions particulières.*

a) Tout virement entre comptes étrangers en francs doit donner lieu à l'envoi par l'intermédiaire qui tient le compte à débiter à l'intermédiaire chez lequel est ouvert le compte à créditer, d'un avis indiquant, sous sa responsabilité, le nom et l'adresse du titulaire du compte débité et la qualification précise de ce compte;

b) Les comptes étrangers en francs destinés à assurer le service financier des valeurs émises par des sociétés étrangères peuvent enregistrer, sans autorisation de l'office des changes, les écritures de régularisation correspondant au remboursement de payements effectués à tort sur lesdites valeurs.

II. — LIQUIDATION DES COMPTES ÉTRANGERS ANCIENS

Pour des fins de simplification, il a été décidé de clore les comptes étrangers anciens, soumis à un régime spécial, de telle sorte que, après liquidation de ces comptes, tous les comptes étrangers ouverts au nom de personnes résidant dans un même pays étranger ou dans une même zone monétaire soient soumis à des règles uniformes.

1° *Anciens comptes étrangers, assortis d'une garantie de change, correspondant généralement à d'anciens accords de payement* (annexe A).

Les intermédiaires dans les écritures desquels sont ouverts des comptes de cette nature devront les clôturer, au plus tard, le 31 décembre 1950:

a) Soit avec l'autorisation, dans chaque cas, de l'office des changes, après conversion en devises sur la base des cours et dans les conditions prévues par les avis correspondants;

b) Soit, sans autorisation de l'office des changes, après virement de leurs disponibilités au crédit d'un compte étranger en francs de même nationalité prévu pour l'exécution des transferts avec le pays considéré (annexe C).

2° *Anciens comptes étrangers, ne comportant pas de garantie de change, ouverts antérieurement à la conclusion des accords de payement* (annexe B).

Les intermédiaires dans les écritures desquels sont ouverts des comptes de cette nature devront les clôturer, au plus tard le 31 décembre 1950, après virement de leurs disponibilités, sans autorisation de l'office des changes, au crédit d'un compte étranger en francs de même nationalité, prévu pour l'exécution des transferts avec le pays considéré (annexe C).

III. — NOMENCLATURE DE COMPTES ÉTRANGERS EN FRANCS

A la suite de la liquidation des comptes étrangers anciens, prévue au titre II ci-dessus, il ne subsistera plus, à dater du 1er janvier 1951, que des comptes francs libres ou des comptes étrangers particuliers aux personnes résidant dans un pays ou une zone monétaire déterminée.

En conséquence, les différentes appellations auxquelles les comptes étrangers en francs des pays avec lesquels les relations financières ont fait l'objet d'un avis de l'office des changes répondaient jusqu'ici (annexe C), n'auront plus, à compter de cette date, de raison d'être.

L'annexe D fait apparaître les nouvelles dénominations applicables, à dater du 1er janvier 1951, aux comptes étrangers en francs de cette nature.

ANNEXE A

Anciens comptes étrangers, assortis d'une garantie de change, correspondant généralement à d'anciens accords de payement.

PAYS	NATURE DES COMPTES	REFERENCE des avis de l'office des changes
Canada	Comptes étrangers canadiens Comptes francs libres Canada	473
Côte française des Somalis	Comptes spéciaux Djibouti	400
Etats-Unis	Anciens comptes étrangers libres Anciens comptes étrangers Etats-Unis	297
Suisse	Anciens comptes étrangers suisses	309
Union économique belgo-luxembourgeoise	Anciens comptes étrangers belges Comptes étrangers belges	461
Zone monétaire portugaise	Anciens comptes étrangers portugais	411

ANNEXE B

Anciens comptes étrangers, ne comportant pas de garantie de change, ouverts antérieurement à la conclusion des accords de payement.

PAYS	NATURE DES COMPTES	REFERENCE des avis de l'office des changes
Argentine	Anciens comptes étrangers argentins	238
Autriche	Anciens comptes étrangers autrichiens	259
Bolivie	Anciens comptes étrangers boliviens	413
Brésil	Anciens comptes étrangers brésiliens	248
Bulgarie	Anciens comptes étrangers bulgares	277
Chili	Anciens comptes étrangers chiliens	401
Danemark	Anciens comptes étrangers danois	237
Finlande	Anciens comptes étrangers finlandais	244
Grèce	Anciens comptes étrangers grecs	247
Hongrie	Anciens comptes étrangers hongrois	254
Italie	Anciens comptes étrangers italiens	387
Norvège	Anciens comptes étrangers norvégiens	245
Pologne	Anciens comptes étrangers polonais	252 - 376
Suède	Anciens comptes étrangers suédois	234
Tchécoslovaquie	Anciens comptes étrangers tchécoslovaques	251 - 384
Turquie	Anciens comptes étrangers turcs	255
U. R. S. S.	Anciens comptes étrangers soviétiques	250
Uruguay	Anciens comptes étrangers uruguayens	458
Yougoslavie	Anciens comptes étrangers yougoslaves	249 - 408
Zone florin	Anciens comptes étrangers néerlandais	246 - 345
Zone monétaire espagnole	Anciens comptes étrangers espagnols	261 - 407

ANNEXE C

Comptes étrangers en francs des pays avec lesquels les relations financières ont fait l'objet d'un avis de l'office des changes.

PAYS	NATURE DES COMPTES	REFERENCE des avis de l'office des changes
Argentine	Comptes spéciaux argentins	238
Autriche	Comptes nouveaux autrichiens	259
Bolivie	Comptes franco-boliviens	413
Brésil	Comptes spéciaux brésiliens	248
Bulgarie	Comptes nouveaux bulgares	277
Canada	Comptes canadiens libres en francs	473
Chili	Comptes franco-chiliens	401
Côte française des Somalis	Comptes francs libres	382
Danemark	Comptes nouveaux danois	237
Egypte	Comptes étrangers égyptiens	275 - 337
Equateur	Comptes spéciaux équatoriens	432
Etats-Unis	Comptes francs libres	297
Finlande	Comptes nouveaux finlandais	244
Grèce	Comptes nouveaux grecs	247
Hongrie	Comptes nouveaux hongrois	254
Italie	Comptes étrangers italiens	387
Mexique	Comptes étrangers mexicains	463
Norvège	Comptes nouveaux norvégiens	245
Paraguay	Comptes paraguayens	442
Pologne	Comptes nouveaux polonais	252 - 376
Suède	Comptes nouveaux suédois	234
Suisse	Comptes suisses libres en francs	309
Syrie	Comptes étrangers syriens	427
Tanger	Comptes étrangers tangérois	243 - 464
Tchécoslovaquie	Comptes étrangers tchécoslovaques	251 - 384
Turquie	Comptes nouveaux turcs	255
Union économique belgo-luxembourgeoise	Comptes belges libres en francs	461
U. R. S. S.	Comptes nouveaux soviétiques	250
Uruguay	Comptes uruguayens	458
Yougoslavie	Comptes nouveaux yougoslaves	249 - 408
Zone florin	Comptes étrangers néerlandais	246 - 345
Zone monétaire du deutsche mark	Comptes étrangers allemands	445
Zone monétaire espagnole	Comptes nouveaux espagnols	261 - 407
Zone monétaire portugaise	Comptes portugais libres en francs	411
Zone sterling	Comptes étrangers britanniques	227

ANNEXE D

Dénomination, à compter du 1er janvier 1951, des comptes étrangers en francs des pays avec lesquels les relations financières ont fait l'objet d'un avis de l'office des changes.

PAYS	NATURE DES COMPTES	RÉFÉRENCE des avis de l'office des changes.
Argentine	Comptes étrangers argentins	238
Autriche	Comptes étrangers autrichiens	250
Bolivie	Comptes étrangers boliviens	413
Brésil	Comptes étrangers brésiliens	248
Bulgarie	Comptes étrangers bulgares	277
Canada	Comptes étrangers canadiens	473
Chili	Comptes étrangers chiliens	401
Côte française des Somalis	Comptes francs libres	382
Danemark	Comptes étrangers danois	237
Egypte	Comptes étrangers égyptiens	275 - 337
Equateur	Comptes étrangers équatoriens	432
Etats-Unis	Comptes francs libres	297
Finlande	Comptes étrangers finlandais	244
Grèce	Comptes étrangers grecs	247
Hongrie	Comptes étrangers hongrois	254
Italie	Comptes étrangers italiens	387
Mexique	Comptes étrangers mexicains	463
Norvège	Comptes étrangers norvégiens	245
Paraguay	Comptes étrangers paraguayens	442
Pologne	Comptes étrangers polonais	252 - 376
Suède	Comptes étrangers suédois	234
Suisse	Comptes étrangers suisses	309
Syrie	Comptes étrangers syriens	427
Tanger	Comptes étrangers tangérois	243 - 464
Tchécoslovaquie	Comptes étrangers tchécoslovaques	251 - 384
Turquie	Comptes étrangers turcs	255
Union économique belgo-luxembourgeoise	Comptes étrangers belges	461
U. R. S. S.	Comptes étrangers soviétiques	250
Uruguay	Comptes étrangers uruguayens	458
Yougoslavie	Comptes étrangers yougoslaves	249 - 408
Zone florin	Comptes étrangers néerlandais	246 - 345
Zone monétaire du deutsche mark	Comptes étrangers allemands	443
Zone monétaire espagnole	Comptes étrangers espagnols	261 - 407
Zone monétaire portugaise	Comptes étrangers portugais	411
Zone sterling	Comptes étrangers britanniques	227

Avis n° 482 de l'office des changes relatif à l'exécution des transferts à destination de l'étranger.

Les avis de l'office des changes relatifs aux relations financières entre la zone franc et de nombreux pays étrangers énumèrent les catégories de payements pour lesquelles les intermédiaires agréés peuvent soumettre à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination de chacun de ces pays.

Bien souvent, ces listes présentent de légères différences qui n'ont pas d'intérêt pratique.

Dans d'autres cas, au contraire, ces listes excluent expressément certaines catégories de payement.

En vue d'uniformiser et par conséquent de simplifier le régime des transferts à destination de l'étranger, il a été décidé:

D'une part, de substituer aux listes particulières de payements normaux et courants qui figurent dans les avis relatifs aux relations financières avec ces pays étrangers la liste commune annexée au présent avis;

D'autre part, d'étendre cette liste aux transferts vers les pays avec lesquels les relations financières n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'office des changes.

Sous réserve des délégations qui leur ont été accordées, les intermédiaires agréés peuvent donc, désormais, présenter à l'office des changes des demandes d'autorisation de transfert à destination d'un pays quelconque, dès lors que le payement entre dans l'une des catégories visées à l'annexe ci-après.

Cette disposition est applicable, alors même:

Que l'avis particulier aux relations financières avec le pays de destination des fonds ne prévoit pas le transfert de toutes les catégories de payement énumérées à l'annexe jointe au présent avis;

Que ce pays n'autorise pas, vers la zone franc, les transferts afférents à toutes les catégories de payements énumérées à l'annexe ci-jointe.

Les transferts sont faits:

Selon les modalités prescrites par l'avis correspondant, si les relations financières avec le pays de destination des fonds ont fait l'objet d'un avis de l'office des changes;

En principe, par inscription au crédit d'un compte étranger en francs, si les relations financières avec le pays de destination des fonds n'ont pas fait l'objet d'un avis de l'office des changes.

ANNEXE

Liste des payements normaux et courants.

a) Payements résultant de la livraison de marchandises d'un pays à l'autre;

b) Frais de services portuaires, d'entrepôt, de magasinage, de dédouanement, frais de douane et tous autres frais accessoires du trafic marchandises;

c) Frais et bénéfices résultant du commerce de transit;

d) Commissions, courtages, frais de publicité et de représentation;

e) Frais de transformation, d'usinage, de montage, de réparation, de travail à façon et autres services de tout genre;

f) Assurances et réassurances (primes et indemnités);

g) Frais de tout genre relatifs aux transports des marchandises et des personnes par voie terrestre, aérienne, fluviale et maritime, effectués par l'un des pays contractants pour le compte de l'autre, ainsi qu'au louage des moyens de transports;

h) Salaires, traitements et honoraires, cotisations et indemnités des assurances sociales, pensions et rentes résultant d'un contrat de travail, d'emploi ou de louage de services ou ayant un caractère de dette publique;

i) Droits et redevances de brevets, licences et marques de fabrique, droits d'auteur, redevances d'exploitation cinématographique et autres;

j) Impôts, amendes et frais de justice;

k) Règlements périodiques des administrations des postes, télégraphes et téléphones ainsi que des entreprises de transports publics;

l) Frais de voyages, d'études, d'hospitalisation, d'entretien et pensions alimentaires;

m) Entretien des postes diplomatiques et consulaires et de missions officielles;

n) Intérêts et dividendes, parts de bénéfice des sociétés de capitaux ou de personnes, intérêts hypothécaires ou de titres immobiliers, loyers et fermages, bénéfices d'exploitation des entreprises, pensions et rentes découlant d'un contrat d'assurance-vie, de même que toute autre rémunération périodique d'un capital;

o) Amortissement contractuel des dettes et remboursement de crédits à court terme consentis pour le financement d'opérations commerciales et industrielles;

p) Tous autres payements qui, par leur nature, peuvent être assimilés aux catégories énumérées ci-dessus.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances « La Union et le Phénix espagnol », ayant son siège à Madrid, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 2 octobre 1950, prenant effet du 8 juin 1944) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront exploitées en France et en Algérie dans les branches « incendie, accidents, vol et transports automobiles », et, notamment, des agences établies à Paris, 59, rue de l'Arcade, et à Alger, 2, boulevard Baudin, pour de telles assurances.

La société étrangère d'assurances « The Law Union and Rock Insurance Company Ltd », ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 15 novembre 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront exploitées en France et en Algérie pour les branches « incendie » et « accidents », et, notamment, des agences établies à Paris, 2, rue du 4-Septembre, et à Alger, 17, rue Charras, pour de telles assurances.

La société étrangère d'assurances « Compagnie centrale d'assurances », ayant son siège à Bruxelles, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 15 novembre 1950) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront exploitées en France et en Algérie dans la branche « incendie » et, notamment, des agences établies à Paris et à Alger pour de telles assurances.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

DIRECTION DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE

Situation résumée des opérations du Trésor entre le 1er janvier 1950 et le 31 mai 1950.

La situation résumée des opérations du Trésor présente les recettes et les dépenses effectuées par les comptables et centralisées mensuellement dans l'ordre de la nomenclature générale des comptes.

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1950 les encaisses (1) du Trésor s'élevaient à	105.337
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	6.096.332
Soit un total de	6.201.669
Les dépenses ont atteint	6.113.245
Par suite, au 31 mai, les encaisses du Trésor s'élevaient à	88.424

(1) Le détail des « encaisses » est indiqué au cadre III.

CADRE II. — **Résumé général des recettes et des dépenses.**

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
	Dépenses.	Recettes	Dépenses	Recettes.
	millions de francs.			
Budget 1949 période complémentaire	83.102	934	972	584
Budget 1950 période d'exécution	799.150	734.404	203.091	142.578
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers	276.271	271.566	45.869	53.652
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers	193.358	133.823	33.020	22.892
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables	72.899	53.739	21.607	19.970
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe	589.420	601.729	122.642	121.485
Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics	1.352.902	1.384.949	297.513	325.445
Opérations des collectivités administratives	1.514.596	1.517.443	308.104	312.016
Opérations des autres correspondants	432.154	418.535	77.054	79.612
Emissions et remboursements d'emprunts	723.861	902.504	128.056	161.410
Opérations faites en marks et en schillings dans les territoires occupés (cadre XIII)	74.478	76.706	15.573	17.011
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	1.354	»	1.354	(—) 1.402
Total	6.113.245	6.096.332	1.254.855	1.255.253

CADRE III. — **Décomposition des encaisses.**

NUMÉRO d'ordre		AU 1er JANVIER 1950.	AU 31 MAI 1950.	AU 30 AVRIL 1950
		millions de francs.		
1	Numéraire conservé par les comptables	19.092	20.937	23.370
2	Compte courant du Trésor à la Banque de France	3.897	2	29
2 *bis*	Fonds placés au Crédit national et réservés pour les emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	3.713	6.118	11.197
2 *ter*	Fonds déposés à la Banque de France et affectés à des emplois spéciaux prévus par les accords d'aide américaine	660	4.660	5.660
3	Compte courant du Trésor à la Banque de l'Algérie et de la Tunisie et dans les banques coloniales	7.298	4.036	3.357
4	Devises et francs à l'étranger	22.019	15.616	14.387
4 *bis*	Marks et schillings	8.222	10.450	9.012
5	Traites et valeurs mobilisables	40.436	26.605	21.014
	Total	105.337	88.424	88.026

CADRE IV. — Recettes et dépenses du budget général.

NUMERO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
	A. — BUDGET 1949. — PÉRIODE COMPLÉMENTAIRE				
	Recettes du budget précédent.				
6	Impôts, monopoles, exploitations industrielles et produits divers	»	10.383	»	607
7	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	(4)(—) 6.898	»	(4)(—) 23
8	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	(5)(—) 2.551	»	»
	Dépenses du budget précédent (1).				
11	Service des emprunts, des pensions et dépenses des ministères	41.707	»	267	»
12	Reconstruction et équipement	41.395	»	705	»
	Total A	83.102	934	972	584
	B. — BUDGET 1950. — PÉRIODE D'EXÉCUTION (2)				
	I. — RECETTES				
15	Contributions directes	»	184.519	»	28.707
16	Enregistrement	»	43.640	»	7.615
17	Impôt de solidarité nationale	»	1.559	»	234
18	Douanes	»	53.055	»	12.052
19	Contributions indirectes	»	19.526	»	3.600
20	Taxe sur le chiffre d'affaires	»	213.516	»	46.923
21	Taxe sur les transactions	»	60.664	»	13.170
22	Monopoles, exploitations industrielles et revenus du domaine de l'Etat	»	3.927	»	863
23	Produits divers	»	32.756	»	4.818
25	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	»	3.161	»	655
26	Recettes de nature budgétaire imputées à des comptes d'attente	»	23.984	»	7.404
	Premier total	»	640.307	»	126.140
	Contrevaleur de l'aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis (accord du 28 juin 1948):				
30	Art. 4, § 6, alinéa *a*	»	87.000	»	15.000
31	Diverses affectations	»	»	»	»
32	Intérêts et amortissements des prêts consentis en exécution de l'article 12 de la loi du 21 mars 1948	»	794	»	87
33	Prélèvement exceptionnel	»	1.057	»	190
34	Recettes affectées à la reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	»	2.970	»	384
38	Recettes diverses	»	2.276	»	777
	Deuxième total	»	94.097	»	16.438
	II. — DÉPENSES (3)				
	a) *Services de l'Etat.*				
40	Service des emprunts	65.600	»	7.595	»
41	Service des pensions	103.896	»	23.589	»
42	Dépenses des ministères	326.944	»	80.013	»
43	Reconstruction et équipement	37.831	»	14.298	»
	Premier total	534.271	»	125.495	»
	b) *Réparation des dommages de guerre et investissements productifs.*				
45	Versements à la caisse autonome de la reconstruction	86.683	»	38.626	»
46	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche et de la flotte rhénane	15.852	»	4.432	»
47	Reconstitution du réseau de la Société nationale des chemins de fer français	16.500	»	3.500	»
48	Mobilisation des titres à trois ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	4.437	»	1.406	»
51	Versements du Trésor au fonds de modernisation et d'équipement	130.378	»	26.408	»
52	Autres opérations de prêts	7.154	»	1.503	»
56	Opérations de garantie	3.375	»	1.721	»
	Deuxième total	264.879	»	77.596	»
	Total B	799.150	734.404	203.091	142.578
	Total général des recettes et des dépenses du budget général (A + B)	882.252	735.338	204.063	143.162
	Dont en devises et francs à l'étranger	12.733	215	2.537	109

(1) En vertu des dispositions de l'article 6 de la loi n° 50-958 du 8 août 1950, les dépenses imputables sur les crédits supplémentaires ouverts après le 20 avril 1950, au titre de l'exercice 1949, sont imputées à des chapitres spéciaux ouverts au budget de l'exercice 1950.
(2) Y compris les recettes instituées par l'article 8 de la loi du 31 décembre 1948, modifiée par l'article 13 de la loi du 31 janvier 1950, pour faire face aux charges de reconstruction et d'équipement.
(3) Y compris les dépenses figurant à des comptes d'attente.
(4) Réduction provenant de virements dans les écritures centrales.
(5) Imputation aux comptes définitifs des recettes constatées à des comptes d'attente.

CADRE V. — **Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950. Dépenses.	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950. Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	A. — COMPTES DE COMMERCE				
61	Subsistances militaires	3.364	3.739	688	693
62	Gestion de titres de sociétés d'économie mixte appartenant à l'Etat	1.160	5	960	»
68	Réception et vente des marchandises de l'aide américaine	91.597	87.047	8.936	18.451
69	Fonds de modernisation et d'équipement	130.528	130.378	26.408	26.408
74	Opérations diverses	557	1.535	89	342
	Total du paragraphe A	227.206	222.704	37.081	45.894
	B. — COMPTES FINANCIERS D'AFFECTATION SPÉCIALE				
75	Loterie nationale (exercices précédent et courant)	9.265	9.677	2.656	2.277
76	Réalisation des surplus américains et des biens prélevés en Allemagne	315	3.239	157	418
77	Opérations relatives à la taxe d'encouragement à la production textile	855	467	212	94
78	Fonds forestier national	294	521	79	38
83	Opérations de reconstruction effectuées pour le compte de la caisse autonome de la reconstruction	9.670	9.670	2.695	2.695
85	Opérations diverses	226	336	58	34
	Total du paragraphe B	20.625	23.910	5.257	5.556
	C. — COMPTES EN LIQUIDATION				
91	Service des importations et des exportations	2.229	22.260	277	1.848
92	Compte d'emploi de diverses ressources affectées à des dépenses spéciales	980	2.190	32	349
93	Opérations consécutives à l'introduction du franc en Sarre	3.711	11	150	1
95	Règlement des livraisons faites par les autorités alliées	2.965	5	1.960	»
100	Opérations diverses	13	21	4	4
	Total du paragraphe C	9.898	24.487	2.423	2.202
	D. — APUREMENTS COMPTABLES (pour ordre).				
101	Apurement de pertes et bénéfices de change antérieurs au 31 décembre 1948	3.862	»	38	»
102	Apurement d'opérations anciennes à caractère budgétaire	13.345	465	34	»
105	Opérations diverses	1.335	»	1.036	»
	Total du paragraphe D	18.542	465	1.108	»
	Total général	276.271	271.566	45.869	53.652
	Dont en devises et francs à l'étranger	4.453	1.640	2.080	1.227

CADRE VI. — **Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950. Dépenses.	Recettes.	OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950. Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	A. — COMPTES D'OPÉRATIONS AVEC DES PAYS ÉTRANGERS				
111	Aide consentie par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique	(1) 96.486	(2) 98.891	16.940	11.861
112	Frais exposés par le gouvernement des Etats-Unis pour l'application des accords d'aide	4.827	4.827	553	553
113	Fonds déposés au Trésor britannique par le Trésor français	3.920	3.920	3.430	3.920
114	Fonds déposés au Trésor par la Banque de France s/c gouvernements étrangers	12.810	14.958	1.016	5.460
115	Application de l'accord de payement avec la République fédérale allemande	5.002	6.108	»	»
116	Compte d'emploi des devises attribuées au Trésor en exécution de divers accords	834	»	834	»
	B. — OPÉRATIONS MONÉTAIRES				
125	Pertes et bénéfices de change	66.672	2.598	9.953	698
126	Emission de billets du Trésor libellés en francs dans les territoires occupés	173	137	1	5
127	Conversion de francs et billets du Trésor libellés en francs contre marks ou schillings ou inversement	220	600	79	94
128	Fonds de stabilisation de la France d'outre-mer	456	31	»	»
129	Emission de billets du Trésor libellés en francs Djibouti	1.862	1.750	195	301
134	Opérations diverses	96	3	19	»
	Total	193.358	133.823	33.020	22.892
	Dont en devises et francs à l'étranger	9.108	5.993	6.660	4.221

(1) Plan Marshall: 91.252; aide conditionnelle: 4.678; aide indirecte: 459; colis dons: 97.
(2) Plan Marshall: 85.027; aide conditionnelle: 4.678; aide indirecte: 9.186.

CADRE VII. — **Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		millions de francs.			
136	Aux budgets annexes	»	»	»	»
137	Aux établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	877	419	700	9
138	A des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	»	1.741	»	»
139	A la Société nationale des chemins de fer français	2.000	»	»	»
140	Aux départements, communes, établissements et divers organismes sur le produit des impositions leur revenant	19.159	46.553	9.351	40.149
141	Aux collectivités métropolitaines	2.603	1.338	2.276	204
142	Aux territoires et services d'outre-mer	6.000	»	6.000	»
143	A des entreprises industrielles ou commerciales	»	22	»	»
144	A divers organismes, services privés ou particuliers	10.749	249	3.209	45
145	A des gouvernements ou services étrangers	275	1.030	»	50
146	A diverses banques et administrations pour le service des payements à l'étranger	1.236	2.387	71	513
	Total	72.899	53.739	21.607	19.970
	Dont en devises et francs à l'étranger	743	2.180	16	416

CADRE VIII. — **Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe** (1).

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes
		millions de francs.			
151	Postes, télégraphes et téléphones (1)	477.845	472.356	101.729	103.018
152	Caisse nationale d'épargne (1)	29.043	45.485	6.055	9.347
153	Service des poudres et des essences (1)	6.563	8.472	1.369	1.283
154	Services industriels de l'armement (1)	46.055	48.524	9.882	5.777
155	Radiodiffusion nationale (1)	2.003	2.075	415	26
156	Prestations familiales agricoles (1)	24.456	22.206	2.889	3.338
158	Monnaies et médailles (2)	948	798	182	160
159	Imprimerie nationale (2)	1.034	1.473	97	264
162	Légion d'honneur (1)	289	336	24	272
163	Ordre de la Libération (1)	3	4	»	»
	Total	589.120	601.729	122.642	121.485
	Dont en devises et francs à l'étranger	573	»	58	»

(1) Les comptables des postes, de la caisse nationale d'épargne, du service des poudres, des services de l'armement, de la Légion d'honneur, de la radiodiffusion nationale, des prestations familiales agricoles et de l'ordre de la Libération ont été considérés comme des comptables indépendants et leurs comptes n'ont pas été centralisés en même temps que les comptes des comptables du Trésor. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des budgets annexes et non pas les opérations des budgets annexes eux-mêmes.

(2) Les comptables des Monnaies et médailles et de l'Imprimerie nationale ont été considérés comme des comptables du Trésor. Leur encaisse est comprise dans le chiffre général des disponibilités (cadre III)), les recettes et les dépenses du cadre VIII décrivent les opérations des budgets annexes (période complémentaire 1949 et période d'exécution 1950).

CADRE IX. — **Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics** (1).

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
		millions de francs.			
171	Caisse des dépôts et consignations	689.337	621.109	113.963	133.300
172	Caisse autonome d'amortissement	65.996	98.316	12.961	22.379
173	Crédit national	253.013	258.847	56.090	60.787
173 *bis*	Crédit national (caisse autonome de la reconstruction)	98.873	99.213	26.874	12.684
174	Office des changes	924	2.932	65	12
175	Société nationale des chemins de fer français	113.366	105.085	21.486	19.601
176	Caisse centrale de la France d'outre-mer	29.093	34.233	4.146	10.463
177	Service des alcools	13.383	7.596	1.344	1.515
178	Caisse nationale de crédit agricole	32.879	35.133	8.704	11.827
179	Office des mutilés et combattants	»	»	»	»
180	Office des biens et intérêts privés	99	83	15	3
181	Caisse des invalides de la marine	2.400	1.927	980	803
182	Office national interprofessionnel des céréales	16.642	14.890	3.204	3.983
183	Dotation des plans de développement économique et social des territoires d'outre-mer	103	199	49	»
189	Offices, régies et établissements nationaux à caractère industriel ou commercial	78.159	76.899	13.825	12.195
190	Divers établissements nationaux à caractère administratif	17.645	18.367	3.717	5.799
	Total	1.352.902	1.344.049	297.543	325.445
	Dont en devises et francs à l'étranger	8.626	»	1.200	»

(1) Les comptables des offices et établissements d'Etat ont été considérés comme des comptables indépendants. Par suite, les chiffres inscrits dans les colonnes dépenses et recettes décrivent les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie des offices et non pas les opérations budgétaires des offices eux-mêmes.

CADRE X. — **Opérations des collectivités administratives (1).**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs			
191	Départements	73.409	76.210	14.797	18.597
192	Communes et établissements locaux	221.962	237.520	35.241	41.166
193	Territoires d'Afrique du Nord	951.019	950.719	202.714	196.275
194	Territoires d'outre-mer	189.513	174.169	40.173	41.841
195	Etablissements régionaux	28.755	29.919	6.496	6.300
196	Service financier de la Sarre	49.938	48.606	8.683	7.837
	Total	1.514.596	1.517.443	308.104	312.016
	Dont en devises et francs à l'étranger	1.629	832	313	28

(1) Les territoires d'Afrique du Nord et d'outre-mer, les départements, les communes, les offices départementaux et coloniaux utilisent comme comptables les comptables du Trésor. Par suite, les chiffres exprimés dans les colonnes dépenses et recettes décrivent la totalité des opérations effectuées sur l'ordre ou pour le compte des collectivités locales (période complémentaire du budget 1949, période d'exécution du budget 1950, comptes hors budget).

CADRE XI. — **Opérations des autres correspondants.**

NUMÉRO d'ordre		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
		Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
201	Dépôts au Trésor: fonds particuliers des comptables	83.802	82.424	16.072	17.283
202	Autres dépôts au Trésor	175.396	169.666	29.597	29.414
203	Fonds consignés au Trésor par divers	64.397	64.255	13.548	14.122
204	Opérations de recouvrements et d'encaissements divers pour compte de particuliers	2.631	2.137	1.028	374
205	Opérations de Bourse pour compte de particuliers	1.011	828	238	168
206	Transferts de fonds et décaissements provisoires pour compte de particuliers	5.158	10.401	1.876	2.005
207	Reliquats appartenant à des particuliers	85.167	74.584	10.314	13.651
217	Opérations pour le compte du Crédit foncier	5.214	4.913	1.902	1.492
219	Comptes courants des banques des territoires d'outre-mer	9.387	9.258	2.168	786
225	Opérations diverses	81	69	11	17
	Total	432.154	418.535	77.054	79.612
	Dont en devises et francs à l'étranger	2.918	3.258	479	502

CADRE XII. — **Emissions et remboursements d'emprunts.**

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
		Dépenses	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs.			
	I. — Dette intérieure.				
	A. — EMPRUNTS AMORTISSABLES				
236	Emprunt libératoire 1948 (10 ans)	154	1.411	154	310
238	Obligations du Crédit national 6 p 100 1950 (30 ans)	»	24.750	»	11.300
	B. — EMPRUNTS REMBOURSABLES PAR ANNUITÉS				
246	Emprunts divers auprès de la caisse des dépôts	»	8.163	»	»
247	Emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés	»	16.937	»	339
248	Titres d'annuités émis pour le règlement des indemnités d'éviction	»	28	»	1
	C. — EMPRUNTS A MOYEN TERME ET A COURT TERME				
250	Bons remis à la Banque de Syrie et du Liban	900	100	»	»
252	Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la caisse autonome de la reconstruction	»	2.447	»	916
256	Bons d'épargne à 4 ans	25	»	3	»
257	Bons de la libération	4.095	»	1.858	»
258	Bons de la reconstruction	879	2.226	807	568
259	Bons du Trésor à 1 an ou 2 ans d'échéance	207.683	243.359	43.098	57.695
260	Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours		38.758		5.682
261	Bons du Trésor à intérêt progressif	19.147	38.431	5.449	8.544
265	Traites émises en règlement de dépenses publiques	89.593	67.592	14.434	12.080
	A reporter	322.476	444.202	65.803	100.435

NUMÉRO d'ordre.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
		Dépenses	Recettes	Dépenses.	Recettes.
		millions de francs			
	Report	322.176	444.202	65.803	100.435
	D — Emprunts auprès des banques d'émission				
271	Avances consenties au Trésor par la Banque de France (conventions des 29 septembre 1938, 29 février, 9 juin 1940, 8 juin 1944, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947)	230.500	233.400	31.900	31.500
273	Bons du Trésor remis à la Banque de France (conventions des 11 avril 1946, 20 février 1947, 24 juin 1947 et 28 août 1947)	124.000	124.000	12.000	12.000
274	Bons du Trésor remis à la Banque de France (convention du 17 novembre 1947)	5.902	5.902	2.951	2.951
279	Avances consenties au Trésor par la Banque de l'Algérie et de la Tunisie (conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944)	910	1.310	»	1.150
284	Avances consenties au Trésor par la Caisse centrale de la France d'outre-mer (convention du 1er juillet 1944)	16.416	9.374	2.080	2.627
	II. — Dette extérieure.				
	A. — Emprunts remboursables par annuités				
302	Emprunts auprès de banques américaines (contrat du 31 octobre 1949)	»	10.485	»	5.247
	B. — Emprunts a moyen terme, a court terme et a vue				
308	Emprunt auprès de la Federal Reserve Bank (convention du 17 novembre 1947)	10.485	»	5.247	»
310	Bons du Trésor à 1 an à garantie or	120	»	»	»
312	Bons du Trésor a 5 ans remboursables en couronnes suédoises	372	»	75	»
313	Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	12.680	17.211	5.000	2.500
315	Bons du Trésor à vue remis au fonds monétaire international	»	56.620	»	»
	Total	723.861	902.504	128.056	161.410
	Dont en devises et francs à l'étranger	»	»	»	»

Cadre XIII. — Opérations faites en marks et schillings dans les territoires occupés.

I. — *Situation d'ensemble.*

	MARKS	SCHILLINGS	CONTRE-VALEUR en francs.
	en millions.	en millions.	en millions.
Au 1er janvier 1950, les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	83	52	8.222
Pendant les cinq premiers mois de l'année :			
Les recettes effectives ont atteint	300	45	76.706
Les recettes d'ordre se sont élevées à	497	81	
Soit un total de	880	178	84.928
Les dépenses effectives ont atteint	271	67	74.478
Les dépenses d'ordre se sont élevées à	497	81	
Soit un total de dépenses de	768	148	
Par suite, au 31 mai les encaisses du Trésor en marks et schillings s'élevaient à	112	30	10.150

II. — *Résumé général des recettes et des dépenses effectives faites en marks et schillings dans les territoires occupés.*

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES ENTRE LE 1er JANVIER ET LE 31 MAI 1950.			
	Marks.		Schillings.	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	millions.	millions.	millions.	millions.
Services financiers des opérations effectuées en marks et en schillings	119	144	40	2
Opérations effectuées pour le compte de divers correspondants	152	156	26	43
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	»	1	»
Total	271	300	67	45

RECAPITULATION DES OPERATIONS FAITES EN DEVISES ET EN FRANCS A L'ETRANGER

Situation d'ensemble.

	Millions de francs.
Au 1er janvier 1950, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	22.049
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes ont atteint	14.118
Il y a lieu d'ajouter, pour approvisionnement des encaisses des agents payeurs à l'étranger par l'intermédiaire de la Banque de France la somme de	20.612
Soit un total de	56.749
Les dépenses ont atteint	41.133
Par suite, au 31 mai, les encaisses du Trésor en devises et francs à l'étranger s'élevaient à	15.616

Résumé général des recettes et des dépenses faites en devises et francs à l'étranger.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950.		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
	Dépenses	Recettes.	Dépenses	Recettes.
	millions de francs			
Recettes et dépenses du budget général (cadre IV)	12.733	215	2.537	109
Comptes de commerce, comptes financiers d'affectation spéciale, comptes en liquidation et divers (cadre V)	4.153	1.640	2.080	1.227
Comptes d'opérations monétaires et de règlements avec des pays étrangers (cadre VI)	9.108	5.993	6.660	4.221
Avances du Trésor remboursables à court terme ou mobilisables (cadre VII)	743	2.180	16	416
Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe (cadre VIII)	573	»	58	»
Opérations des établissements d'Etat et des établissements semi-publics (cadre IX)	8.626	»	1.209	»
Opérations des collectivités administratives (cadre X)	1.629	832	313	28
Opérations des autres correspondants (cadre XI)	2.918	3.258	479	502
Emissions et remboursements d'emprunts (cadre XII)	»	»	»	»
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	350	»	(—) 43	»
Total	41.133	14.118	13.309	6.503

DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DES COMPTABLES DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES DU 1er JANVIER AU 31 MAI 1950

CADRE A. — **Situation d'ensemble.**

	Millions de francs.
Pendant les cinq premiers mois de l'année, les recettes des comptables des postes ont atteint	5.865.323
Leurs dépenses ont atteint	5.873.105
Soit un excédent de dépenses de	7.782

représenté : à concurrence de ..... 2.293 millions
par une diminution des encaisses des comptables des postes.

à concurrence de ..... 5.489 millions
par les mouvements des comptes courants et des comptes de règlements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor, suivant détail au cadre C ci-après.

Cadre B. — Résumé des recettes et des dépenses.

	OPÉRATIONS EFFECTUÉES entre le 1er janvier et le 31 mai 1950		OPÉRATIONS EFFECTUÉES pendant le mois de mai 1950.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.
	millions de francs.			
Opérations concernant le budget général:				
Exercice 1949. — Période complémentaire	831	»	265	»
Exercice 1950. — Période d'exécution	31.468	4.139	7.060	874
Règlements avec le Trésor	5.740	33.334	4	6.644
Fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones (1)	1.842	2.554	260	552
Opérations concernant les emprunts du Trésor:				
Emissions et remboursements	18.505	33.594	4.547	6.898
Règlements avec le Trésor	32.665	17.769	6.849	4.443
Opérations du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones (y compris les opérations de la 2e section):				
Exercice 1949. — Période complémentaire	26.854	14.052	6.582	269
Exercice 1950. — Période d'exécution	31.264	40.011	3.260	10.294
Déficits d'exploitation couverts par le Trésor	»	»	»	»
Opérations concernant la Caisse nationale d'épargne:				
Recettes et dépenses effectives (2)	28.935	53.402	6.090	10.438
Règlements avec la Caisse nationale d'épargne	90.453	48.827	18.941	11.243
Opérations concernant la caisse des dépôts et consignations	3.632	5.581	130	328
Opérations concernant les autres établissements d'Etat	65	83	9	29
Opérations concernant les collectivités administratives	1.022	923	240	253
Transferts de fonds p/c de particuliers:				
Mandats français	1.550.435	1.554.241	330.958	333.981
Mandats internationaux	18.325	22.495	5.105	3.007
Virements postaux p/c Algérie	12.950	19.108	2.594	2.594
Autres opérations p/c de particuliers	16.369	16.452	3.840	3.878
Opérations concernant les offices étrangers	47.112	39.808	9.863	6.877
Comptes courants postaux (3)	3.955.538	3.956.761	782.295	787.624
Fonds en route, chevauchements comptables et apurement des comptes d'attente	»	2.189	»	397
Totaux généraux	5.873.105	5.865.323	1.188.892	1.190.563

(1) Les résultats indiqués décrivent seulement les relations de la trésorerie proprement dite de l'Etat avec la trésorerie du « fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones et non pas l'intégralité dudit fonds.

(2) Dont 27.074 millions de « retraits » et 52.838 millions de « dépôts ».

(3) A l'exclusion des comptes ouverts au nom des comptables des postes et des comptables du Trésor.

Cadre C. — Mouvements des comptes courants et des comptes de reglements entre l'administration des postes, télégraphes et téléphones et le Trésor.

	DU 1er JANVIER au 31 mai 1950.		PENDANT LE MOIS de mai 1950.	
	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes
	millions de francs.			
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	10.448	»	20.088	»
Compte courant au Trésor du fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	712	»	292	»
Comptes courants postaux des comptables du Trésor	»	13.849	1.890	»
Autres comptes de règlements	»	2.800	»	20.981
Totaux	11.160	16.649	22.270	20.981
Soit un excédent de dépenses de	»	»	1.289	»
Soit un excédent de recettes de	»	5.489	»	»

Correspondant à l'excédent de dépenses des opérations mentionnées page 4 au cadre VIII: « Opérations des services d'Etat dotés d'un budget annexe », sous la rubrique: « Postes, télégraphes et téléphones ».

Dette publique de l'Etat et de la Caisse Autonome d'amortissement.

A. — SITUATION AU 31 MAI 1950

En ce qui concerne les opérations effectuées dans les territoires d'outre-mer, les chiffres pris en considération sont ceux des derniers documents parvenus.

CADRE I. — **Situation d'ensemble.** (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie (1).		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
I. — *Dette intérieure.*						
Dette perpétuelle (cadre II)	349.171	»	»	39	»	349.132
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre III)	296.071	454	26.161	2.417	2.433	322.394
Dette remboursable par annuités (cadre IV)	316.917	»	25.128	2.060	1.860	341.845
Dette à moyen terme et à court terme (cadre V)	40.527	900	2.547	4.557	»	37.617
Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières (cadre VI)	949.389	321.422	300.366	7.145	4.538	1.015.636
Dette envers les banques d'émission (cadre VII)	774.642	377.738	373.986	»	»	767.900
Total de la dette intérieure	2.723.617	700.204	818.188	15.918	8.331	2.834.514
II. — *Dette extérieure.*						
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse (cadre VIII)	14.964	»	»	900	»	14.064
Dette remboursable par annuités (cadre IX)	992.565	»	10.485	3.571	15	999.494
Dette à moyen terme, à court terme, et à vue (cadre X)	174.575	23.657	73.831	927	912	224.734
Total de la dette extérieure	1.182.104	23.657	84.316	5.398	927	1.238.292
Total général de la dette publique	3.905.721	723.861	902.504	21.316	9.758	4.072.806

(1) DÉVELOPPEMENT DES MOUVEMENTS N'AYANT PAS AFFECTÉ LA TRÉSORERIE	DIMINUTION	AUGMENTATION
I		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	7.357	»
Prime d'émission et lots à attribuer	»	2.433
Titres échangés contre des titres de rente viagère	84	»
Titres repris en payement de droits de mutation	158	»
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949	»	3.526
Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950	6.101	»
Variation du montant des émissions dont le montant est versé tardivement au Trésor:		
Emissions de décembre 1949 dont le produit a été versé au Trésor en 1950	1.044	»
Emissions de mai 1950 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1950	»	1.012
Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français	231	1.860
Premier total	14.975	8.831
Variation de la dette propre de la caisse autonome d'amortissement (amortissement contractuel des obligations)	694	»
Variation de la dette propre du budget des postes, télégraphes et téléphones	249	»
Deuxième total	943	»
Total des mouvements de la dette intérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	15.918	8.831
II		
Amortissement de la dette de l'Etat par la caisse autonome d'amortissement ou sur crédits budgétaires	4.480	»
Perte et bénéfice de change	15	15
Variation du montant des valeurs échues restant à rembourser:		
Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949	»	912
Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950	903	»
Total des mouvements de la dette extérieure n'ayant pas affecté la trésorerie	5.398	927
Total général des mouvements n'ayant pas affecté la trésorerie	21.316	9.758

I. — DETTE INTERIEURE

CADRE II. — **Dette perpétuelle.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Rentes 3 p. 100	45.066	»	»	(1) 39	»	45.027
Rentes 5 p. 100 1949	304.105	»	»	»	»	304.105
Totaux	349.171	»	»	39	»	349.132

(1) Rentes échangées contre des titres de rente viagère.

CADRE III. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
1° Rentes et obligations amortissables:						
Rentes 3 p. 100 1878, 75 ans	573	»	»	(1) 125	»	448
Rentes 5 p. 100 1920-1950, 60 ans, remboursables à 150 F	12.960	»	»	(1-2) 159	»	12.801
Obligations 4 1/2 p. 100 1933-1948, 60 ans, remboursables à 150 F	6.790	»	»	»	»	6.790
Obligations 4 p. 100 1934, 50 ans, remboursables à 140 F	5.950	»	»	(1) 45	»	5.905
Obligations 4 1/2 p. 100 1935, 30 ans	711	»	»	(1) 15	»	696
Rentes 3 p 100 1942, 60 ans et 2 mois	3.444	»	»	(1-2) 30	»	3.414
Rentes 3 1/2 p. 100, 60 ans	7.741	»	»	(1-2) 78	»	7.663
Obligations 3 1/2 p. 100 mai, juillet et octobre 1943, 30 ans	5.316	»	»	(1) 105	»	5.211
Obligations 3 1/2 p. 100, février 1944, 30 ans	2.724	»	»	(1) 39	»	2.685
Rentes 3 p. 100 1945, 60 ans et 3 mois	23.599	»	»	(1-2) 180	»	23.419
Emprunt libératoire 1948, 10 ans	91.816	154	1.411	(3) 158	»	92.945
2° Obligations émises par le Crédit national pour le compte de l'Etat:						
4 p. 100 1941, 50 ans	11.496	»	»	(1) 67	»	11.429
3 1/2 p. 100 février 1942, 50 ans et 3 mois	5.203	»	»	(1) 31	»	5.172
3 1/2 p. 100, octobre 1942, 50 ans et 3 mois	6.288	»	»	(1) 4	»	6.284
3 1/2 p. 100 1943, 50 ans et 3 mois	6.402	»	»	(1) 34	»	6.368
3 p. 100 juillet 1945, 50 ans	21.111	»	»	»	»	21.111
3 p. 100 juillet 1946, 50 ans	32.602	»	»	»	»	32.602
6 p. 100 1960, 30 ans	»	»	24.750	»	(4) 2.433	27.183
3° Bons amortissables émis par la Caisse nationale de crédit agricole:						
4 1/2 p. 100 1935, 25 ans	1.071	»	»	(1) 104	»	967
4° Obligations de la Caisse autonome d'amortissement:						
4 1/2 p. 100 1929-1949, 40 ans	4.997	»	»	»	»	4.997
4 p. 100 1941, 50 ans et 3 mois	26.314	»	»	(1) 192	»	26.122
3 1/2 p. 100 1943, 15 ans	8.544	»	»	(1) 502	»	8.042
5° Obligations des postes, télégraphes et téléphones, amortissables en 30 ans:						
4 1/2 p. 100 1929-1948	2.517	»	»	(1) 90	»	2.427
4 p. 100 1941	5.075	»	»	(1) 92	»	4.983
3 1/2 p. 100 1943	2.827	»	»	(1) 67	»	2.760
Totaux	296.071	154	26.161	2.117	2.433	322.394

(1) Amortissements.
(2) Dont titres échangés contre des titres de rente viagère: 5 0/0 1920: 6; 3 0/0 1942: 5; 3 1/2 0/0 1942: 8; 3 0/0 1945: 26.
(3) Titres repris en payement de droits de mutation.
(4) Prime d'émission: 250; lots à attribuer: 2.183.

CADRE IV. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

CATÉGORIES D'ANNUITÉS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1950
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
1° Capital restant dû sur les annuités remises à la caisse des dépôts et consignations en contre-partie des prêts consentis par elle pour l'application des diverses lois relatives aux institutions de crédit social :						
Loi du 17 juillet 1934 et décret du 11 septembre 1934 plan Marquet)	2.464	»	»	(1) 34	»	2.430
Habitations à bon marché	7.424	»	3.037	(1) 102	»	10.359
Crédit immobilier	3.506	»	1.126	(1) 84	»	4.548
Fonds commun du travail (H. B. M. et C. L.)	198	»	»	(1) 2	»	196
Habitations à bon marché améliorées	346	»	»	(1) 8	»	338
Loyers moyens	256	»	»	(1) 9	»	247
Adduction d'eau potable et réparation de chemins vicinaux	300	»	»	(1) 7	»	293
Electrification des campagnes	810	»	»	(1) 6	»	804
Sinistrés du Sud-Ouest	385	»	»	(1) 18	»	367
Crédit agricole :						
Moyen terme	123	»	»	»	»	123
Long terme	248	»	»	(1) 3	»	245
Equipement rural à long terme	969	»	»	»	»	969
Organisation et assainissement du marché de la viande	6	»	»	»	»	6
Prêts aux collectivités (loi du 11 octobre 1940)	1.690	»	»	(1) 10	»	1.680
Amélioration du logement rural	261	»	»	»	»	261
Travaux de circonstance	436	»	»	(1) 3	»	433
2° Capital restant dû à la caisse des dépôts et consignations au titre de l'amortissement d'une somme équivalente à celle :						
a) Des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922, rachetés en Bourse par cet établissement	136	»	»	(1) 22	»	114
b) Des obligations 7 1/2 p. 100 1921 émises aux Etats-Unis et cédées au Trésor par cet établissement	249	»	»	»	»	249
c) Des obligations des emprunts extérieurs 4 p. 100 et 3 3/4 p. 100 1939 et des titres de rentes 3 1/2 p. 100 1942 cédés au Trésor par cet établissement	1.013	»	»	(1) 14	»	999
d) D'un prêt de 4 milliards consenti à l'Etat (décret du 4 mai 1943)	2.518	»	»	(1) 129	»	2.389
e) D'un prêt de 10 milliards consenti à l'Etat (décret du 20 mars 1945)	9.006	»	»	(1) 118	»	8.888
f) D'un prêt de 12 milliards consenti à l'Etat (décret du 7 septembre 1945)	10.948	»	»	(1) 140	»	10.808
g) Des obligations du Trésor 4,30 p. 100 amortissables en 60 ans (décision du 23 mai 1949)	122.260	»	»	»	»	122.260
h) Des titres amortissables en 5 ans remis en contre-valeur de bons du Trésor remboursés par anticipation	25.000	»	»	»	»	25.000
i) Des obligations du Trésor 5,30 p. 100 amortissables en 20 ans	»	»	4.000	»	»	4.000
3° Capital restant dû au Crédit foncier pour les prêts consentis par cet établissement aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. (Loi du 25 juillet 1909.)	1	»	»	»	»	1
4° Capital restant dû au Crédit foncier pour les subventions aux communes directement atteintes par des événements de guerre (Loi du 4 octobre 1919.)	80	»	»	»	»	80
5° Capital correspondant aux titres d'annuités remis aux sociétés ayant consenti des prêts aux organismes d'habitations à bon marché (Loi du 27 juillet 1934.)	110	»	»	(1) 2	»	108
6° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'outillage national. (Loi du 11 juillet 1933.)	116	»	»	»	»	116
7° Capital restant dû à diverses collectivités sur les annuités attribuées en payement de subventions pour des travaux d'équipement rural	8	»	»	»	»	8
8° Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès du Fonds commun du travail par l'office national des combustibles liquides	25	»	»	(1) 3	»	22
9° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités 3,25 p. 100 1944, amortissables en 10 ans, émis en application de la loi du 27 mars 1944	6.533	»	»	»	»	6.533
A reporter	197.425	»	8.163	714	»	204.874

(1) Amortissements.

CATEGORIES D'ANNUITES	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution.	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Reports	197.425	»	8.163	714	»	204.874
10° Capital restant dû sur les obligations ou parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires :						
a) De la Banque de France	4.566	»	»	268	»	4.298
b) De la Banque de l'Algérie	850	»	»	»	»	850
c) Des autres banques nationalisées	11.266	»	»	239	»	11.027
11° Capital restant dû sur les parts bénéficiaires remises aux anciens actionnaires des sociétés d'assurances nationalisées	6.114	»	»	»	»	6.114
12° Capital restant dû à divers sur les titres d'annuités trentenaires délivrées en payement d'indemnités pour dommages de guerre (loi du 31 juillet 1920)	2.410	»	»	(1) 143	»	2.267
13° Capital restant dû sur les emprunts obligataires émis par les groupements de sinistrés (loi du 30 mars 1947)	60.184	»	16.937	(1) 373	»	76.748
14° Capital restant dû à divers attributaires d'indemnités de dommages de guerre pour indemnités d'éviction (loi du 26 août 1948)	31	»	28	»	»	59
15° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts contractés par les compagnies de navigation subventionnées (loi du 28 février 1948)	2.337	»	»	(1) 73	»	2.264
16° Capital restant dû au titre de l'amortissement des emprunts du Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française :						
a) Emprunt autorisé par la loi du 12 juillet 1909	8	»	»	»	»	8
b) Emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1914	36	»	»	»	»	36
c) Emprunt autorisé par l'article 257 de la loi de finances du 13 juillet 1925 et réglementé par la loi du 15 septembre 1926	243	»	»	(1) 2	»	241
d) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 d'une tranche de l'emprunt autorisé par la loi du 13 juillet 1914	20	»	»	»	»	20
e) Emprunt de conversion 3,70 p. 100 1945 de l'emprunt 5,30 p. 100 1939	60	»	»	»	»	60
17° Capital restant dû au titre de l'annuité servie à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (loi du 11 août 1914)	576	»	»	»	»	576
18° Capital restant dû à la S. N. C. F. ou à des compagnies d'intérêt secondaire sur diverses annuités remises aux compagnies de chemins de fer :						
Annuités aux compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872	8	»	»	(1) 1	»	7
Annuités à la compagnie des chemins de fer P. L. M. (loi du 18 février 1898)	17	»	»	»	»	17
Annuités à la compagnie des chemins de fer du P. O. pour les lignes échangées entre elle et l'Etat	15	»	»	»	»	15
Annuités aux compagnies de chemins de fer (subventions et avances)	249	»	»	(1) 15	»	234
19° Capital restant dû au titre de la part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires de chemins de fer d'intérêt général	259	»	»	(1) 1	»	258
20° Capital restant dû à la S. N. C. F. sur les conventions de 1883 et postérieures :						
Avances en argent et en travaux :						
Antérieures au 31 décembre 1937	4.548	»	»	(2) 15	»	4.533
Postérieures au 31 décembre 1937	67	»	»	»	(2) 10	77
Insuffisances d'exploitation des services 1914 à 1937	25.628	»	»	(2) 216	»	25.412
21° Capital restant dû au titre de la part du Trésor public dans l'amortissement de la dette des grands réseaux de chemins de fer qui doit être progressivement prise en charge dans le compte d'exploitation de la S. N. C. F. (conventions des 31 août 1937 et 9 septembre 1939)	»	»	»	»	(2) 1.850	1.850
Totaux	316.917	»	25.128	2.060	1.860	341.845

(1) Amortissements.

(2) Variation de la dette contractée par l'entremise de la Société nationale des chemins de fer français.

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	102	»	»	»	»	102
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1950	4.165	»	»	(2) 120	»	4.045
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	(1) 35.460	»	2.447	(3) 4.437	»	33.470
Bons du Trésor à 3 mois renouvelables, remis à la Banque de Syrie et du Liban	800	900	100	»	»	»
Totaux	40.527	900	2.547	4.557	»	37.617

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés, sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Dont 1.376 millions de titres émis avec jouissance de l'année 1950.

(2) Amortissements.

(3) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements)	Diminution	Augmentation	
Bons d'épargne à 4 ans	»	25	»	(2) 133	(1) 158	»
Bons de la Libération	28.553	4.095	»	»	»	24.458
Bons de la reconstruction	18.015	879	(3 a) 2.226	(3) 411	(4 b) 6	18.957
Bons du Trésor à intérêt progressif	62.272	19.147	(3 a) 38.431	(3 a) 36	(4 b) 107	81.627
Bons du Trésor à 2 ans	526.353		(3 a) 195.142			593.151
Bons du Trésor à 1 an	106.673	207.683	(3 a) 48.217	(3) 6.224	(4) 4.052	116.303
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	24.126		(3 a) 38.758			19.870
Traites émises en règlement de dépenses publiques	183.297	89.593	(3 a) 67.592	(3 a) 341	(4 b) 215	161.170
Totaux	949.289	321.422	390.366	7.145	4.538	1.015.626

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950.

(3) a) Emissions de décembre 1949 dont le produit a été versé au Trésor en 1950: bons de la reconstruction: 7; bons du Trésor à intérêt progressif: 36; 2 ans: 122; 1 an: 380; 75 à 105 jours: 158; traites: 341; b) valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950: 404 + 5.564 = 5.968.

(4) a) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949: 3.368; b) émissions de mai 1950 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1950: bons de la reconstruction: 6; bons du Trésor à intérêt progressif: 107; 2 ans: 374; 1 an: 130; 75 à 105 jours: 180; traites: 215.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 31 mai 1950. (Voir cadre VI.)	ÉCHÉANCES 1950	1951	1952	1953
Bons de la Libération (1)	24.458	11.243	9.016	4.199	»
Bons de la reconstruction (2)	18.957	6.499	6.261	3.974	2.223
Bons du Trésor à intérêt progressif (3)	81.627	22.329	59.298	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	593.151	140.933	256.824	195.394	»
Bons du Trésor à 1 an	116.393	68.426	47.967	»	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	19.870	19.870	»	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	161.170	93.997	67.173	»	»
Totaux	1.015.626	363.297	446.539	203.567	2.223
		1.015.626			

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la Libération sont remboursables, au gre du porteur, après un délai de six mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'echeance de ces bons.

(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.

(3) D'une durée de dix-huit mois au maximum les bons du Tré sor à intérêt progressif sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES de dette.	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France :						
a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1941, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	171.300	230.500	233.400	»	»	171.200
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	»	»	5.039
Bons du Trésor remis à la Banque de France (conventions des 11 avril 1946, 24 juin et 28 août 1947)	65.000	100.000	100.000	»	»	65.000
Bons du Trésor remis à la Banque de France (convention du 20 février 1947)	12.000	24.000	24.000	»	»	12.000
Bons du Trésor remis à la Banque de France (convention du 17 novembre 1947)	2.951	5.902	5.902	»	»	2.951
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie :						
a) Conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	2.000	»	»	»	»	2.000
b) Conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944	7.170	910	1.310	»	»	7.570
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer :						
a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	»	»	»	»	1.132
b) Convention du 1er juillet 1944	23.967	16.416	9.374	»	»	16.925
Totaux	771.642	377.728	373.986	»	»	767.900

CADRE V. — **Dette à moyen terme et à court terme.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation.	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Bons à 20 ans de la Caisse nationale de crédit agricole (a)	102	»	»	»	»	102
Obligations de la Caisse autonome de la défense nationale 5 p. 100 1938-1948 remboursables au pair le 15 mai 1950	4.165	»	»	(2) 120	»	4.045
Titres à 3, 6 ou 9 ans émis par la Caisse autonome de la reconstruction pour le règlement de certaines indemnités de dommages de guerre	(1) 35.460	»	2.447	(3) 4.437	»	33.470
Bons du Trésor à 3 mois renouvelables, remis à la Banque de Syrie et du Liban	800	900	100	»	»	»
Totaux	40.527	900	2.547	4.557	»	37.617

(a) Bons ne portant pas intérêt, mais remboursables à leur échéance au double du prix d'émission fixé au pair; à partir de la sixième année, ils peuvent être remboursés, sous certaines conditions, suivant un barème établi à cet effet.

(1) Dont 1.376 millions de titres émis avec jouissance de l'année 1950.

(2) Amortissements.

(3) Titres mobilisés dans les conditions fixées par l'article 11 de la loi du 31 décembre 1948.

CADRE VI. — **Dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements)	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Bons d'épargne à 4 ans	»	25	»	(2) 133	(1) 158	»
Bons de la Libération	28.553	4.095	»	»	»	24.458
Bons de la reconstruction	18.015	879	(3 a) 2.226	(3) 411	(4 b) 6	18.957
Bons du Trésor à intérêt progressif	62.272	19.147	(3 a) 38.431	(3 a) 36	(4 b) 107	81.627
Bons du Trésor à 2 ans	526.253		(3 a) 195.142			593.151
Bons du Trésor à 1 an	106.673	207.683	(3 a) 48.217	(3) 6.224	(4) 4.052	116.393
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	24.126		(3 a) 38.758			19.870
Traites émises en règlement de dépenses publiques	183.297	89.593	(3 a) 67.592	(3 a) 341	(4 b) 215	161.170
Totaux	949.289	321.422	390.366	7.145	4.538	1.015.626

(1) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949.

(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950.

(3) a) Emissions de décembre 1949 dont le produit a été versé au Trésor en 1950: bons de la reconstruction: 7; bons du Trésor à intérêt progressif: 36; 2 ans: 122; 1 an: 380; 75 à 105 jours: 158; traites: 341; b) valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950: 404 + 5.564 = 5.968.

(4) a) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949: 3.368; b) émissions de mai 1950 dont le produit a été versé au Trésor en juin 1950: bons de la reconstruction: 6; bons du Trésor à intérêt progressif: 107; 2 ans: 374; 1 an: 130; 75 à 105 jours: 180; traites: 215.

CADRE VI *bis*. — **Tableau des échéances de la dette à moyen terme et à court terme à échéances journalières.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 31 mai 1950. (Voir cadre VI.)	ÉCHÉANCES 1950	1951	1952	1953
Bons de la Libération (1)	24.458	11.243	9.016	4.199	»
Bons de la reconstruction (2)	18.957	6.499	6.261	3.974	2.223
Bons du Trésor à intérêt progressif (3)	81.627	22.329	59.298	»	»
Bons du Trésor à 2 ans	593.151	140.933	256.824	195.394	»
Bons du Trésor à 1 an	116.393	68.426	47.967	»	»
Bons ordinaires du Trésor de 75 à 105 jours	19.870	19.870	»	»	»
Traites émises en règlement de dépenses publiques	161.170	93.997	67.173	»	»
Totaux	1.015.626	363.297	446.539	203.567	2.223
		1.015.626			

(1) D'une durée de cinq ans au maximum, les bons de la Libération sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de six mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

(2) Les bons de la reconstruction sont admis en souscription aux obligations des groupements de sinistrés.

(3) D'une durée de dix-huit mois au maximum, les bons du Trésor à intérêt progressif sont remboursables, au gré du porteur, après un délai de trois mois à compter de leur date d'émission; le tableau ci-dessus indique la date extrême d'échéance de ces bons.

CADRE VII. — **Dette envers les banques d'émission.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES de dette.	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor. Diminution (décaissements)	Augmentation (encaissements)	MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie. Diminution	Augmentation	SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
Avance permanente de la Banque de France	50.000	»	»	»	»	50.000
Avances provisoires de la Banque de France:						
a) Conventions des 29 septembre 1938, 29 février 1940, 9 juin 1940, 8 juin 1941, 24 juin, 25 septembre et 12 novembre 1947	171.300	230.500	233.400	»	»	171.200
b) Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre et 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944	426.000	»	»	»	»	426.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1941)	5.003	»	»	»	»	5.003
Bons du Trésor remis à la Banque de France en représentation de l'or belge	5.039	»	»	»	»	5.039
Bons du Trésor remis à la Banque de France (conventions des 11 avril 1946, 24 juin et 28 août 1947)	65.000	100.000	100.000	»	»	65.000
Bons du Trésor remis à la Banque de France (convention du 20 février 1947)	12.000	24.000	24.000	»	»	12.000
Bons du Trésor remis à la Banque de France (convention du 17 novembre 1947)	2.951	5.902	5.902	»	»	2.951
Avance permanente de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie	80	»	»	»	»	80
Avances provisoires de la Banque de l'Algérie et de la Tunisie:						
a) Conventions des 11 mai 1939 et 31 décembre 1940	2.000	»	»	»	»	2.000
b) Conventions des 31 décembre 1942, 1er juillet 1943 et 5 janvier 1944	7.170	910	1.310	»	»	7.570
Avances de la Caisse centrale de la France d'outre-mer:						
a) Convention du 29 juillet 1943	1.132	»	»	»	»	1.132
b) Convention du 1er juillet 1944	23.967	16.416	9.374	»	»	16.925
Totaux	771.642	377.728	373.986	»	»	767.900

II. — DETTE EXTERIEURE

A. — SITUATION EN FRANCS

Cours des chancelleries au 1er janvier 1950, 1 dollar U. S. A. = 350 F; 1 dollar canadien = 317 F 50; 1 livre = 980 F; 1 franc suisse = 81 F; 1 franc belge = 7 F; 1 couronne suédoise = 67 F 70; 1 florin = 92 F 10.

CADRE VIII. — **Dette amortissable par voie de tirage au sort ou de rachats en Bourse.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans, aux Pays-Bas et en Suisse	14.964	»	»	(1) 900	»	14.064
Totaux	14.964	»	»	900	»	14.064

(1) Amortissements.

CADRE IX. — **Dette remboursable par annuités.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au Gouvernement français par l'Export-Import Bank :						
a) Convention du 4 décembre 1945	171.582	»	»	(1) 3.208	»	168.374
b) Convention du 13 juillet 1946	227.500	»	»	»	»	227.500
c) Contrat du 28 octobre 1948	60.200	»	»	»	»	60.200
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	240.002	»	»	»	»	240.002
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	98.663	»	»	»	»	98.663
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le Crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	87.500	»	»	»	»	87.500
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	16.676	»	»	(1) 363	»	16.313
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	75.120	»	»	»	»	75.120
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	4.822	»	»	»	»	4.822
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès des banques américaines (contrat du 31 octobre 1949)	10.500	»	10.485	»	(2) 15	21.000
Totaux	992.565	»	10.485	3.571	15	999.494

(1) Amortissements.
(2) Perte de change.

CADRE X. — **Dette à moyen terme, à court terme et à vue.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1939, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 912	(2) 912	»
Emprunt auprès de la Federal Reserve Bank (convention du 17 novembre 1947)	15 750	10.485	»	(3) 15	»	5.250
Bons du Trésor à 1 an à garantie or	120	120	»	»	»	»
Bons du Trésor à 5 ans remboursables en couronnes suédoises	3.125	372	»	»	»	2.753
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	12.680	17.211	»	»	4.531
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (a)	20.050	»	»	»	»	20.050
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international (a)	135 530	»	56.620	»	»	192.150
Totaux	174.575	23.657	73.831	927	912	224.734

(a) Dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change (lois des 26 décembre 1945 et 27 février 1947 relatives aux accords de Bretton-Woods).

(1) Amortissements: 9; valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950: 903.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949.
(3) Bénéfice de change.

II *bis*. — DETTE EXTERIEURE

B. — SITUATION EN DEVISES

A. — Situation de la dette en dollars U. S. A. et canadiens.

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution	Augmentation.	
Capital restant dû sur les avances consenties au gouvernement français par l'Export-Import Bank:						
a) Convention du 4 décembre 1945	490.234.500	»	»	(1) 9.167.000	»	481.067.500
b) Convention du 13 juillet 1946	650.000.000	»	»	»	»	650.000.000
c) Contrat du 28 octobre 1948	172.000.000	»	»	»	»	172.000.000
Capital restant dû au gouvernement des Etats-Unis au titre du règlement définitif en matière de prêt-bail, d'aide réciproque, de surplus militaires et de créances de guerre (accord du 28 mai 1946)	685.720.950	»	»	»	»	685.720.950
Capital restant dû sur l'emprunt 3 1/4 p. 100 contracté par le crédit national auprès de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	250.000.000	»	»	»	»	250.000.000
Capital restant dû à la commission maritime des Etats-Unis pour l'achat de navires	47.645.800	»	»	(1) 1.035.920	»	46.609.880
Capital restant dû au titre du crédit consenti au gouvernement français par le gouvernement canadien (accords des 9 avril 1946 et 20 août 1947)	236.600.000	»	»	»	»	236.600.000
Emprunt auprès de la Federal Reserve Bank (convention du 17 novembre 1947)	45.000.000	30.000.000	»	»	»	15.000.000
Capital restant dû sur les emprunts contractés auprès de banques américaines (contrat du 31 octobre 1949)	30.000.000	»	30.000.000	»	»	60.000.000
Totaux	2.607.201.250	30.000.000	30.000.000	10.202.920	»	2.596.998.330

(1) Amortissements.

B. — **Situation de la dette en livres.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement britannique (accord du 3 décembre 1946)	100.676.581	»	»	»	»	100.676.581
Capital restant dû au titre du crédit consenti au Gouvernement français par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande (loi du 10 septembre 1947)	4.919.962	»	»	»	»	4.919.962
Totaux	105.596.543	»	»	»	»	105.596.543

C. — **Situation de la dette remboursable, à l'option des porteurs, en florins, francs suisses ou dollars. — Dette évaluée en francs suisses.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Emprunt 3 3/4 p. 100 1909, 6 ans, aux Pays-Bas et en Suisse (reliquat)	»	»	»	(1) 78.914.004	(2) 78.914.004	»
Emprunt 4 p. 100 1939, 30 ans aux Pays-Bas et en Suisse	184.735.265	»	»	(3) 11.108 695	»	173.626.570
Totaux	184.735.265	»	»	90.022.699	78.914.004	173.626.570

(1) Amortissements: 808.909; valeurs échues restant à rembourser au 31 mai 1950: 78.105.095.
(2) Valeurs échues restant à rembourser au 31 décembre 1949.
(3) Amortissements.

D. — **Situation de la dette en couronnes suédoises.**

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950.
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bon du Trésor à 5 ans remboursable en couronnes suédoises	46.165.700	5.495.917	»	»	»	40.669.783

E — **Situation de la dette exigible en francs mais assortie d'une garantie de change.** (En millions de francs.)

DÉSIGNATION DES DIFFÉRENTS FONDS	SITUATION de la dette au 1er janvier 1950.	MOUVEMENTS correspondant à des encaissements ou à des décaissements du Trésor.		MOUVEMENTS n'ayant pas affecté la trésorerie.		SITUATION de la dette au 31 mai 1950
		Diminution (décaissements).	Augmentation (encaissements).	Diminution.	Augmentation.	
Bons du Trésor à 1 an à garantie or	120	120	»	»	»	»
Bons du Trésor souscrits par la Banque des règlements internationaux	»	12.680	17.211	»	»	4.531
Bons du Trésor à vue remis à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	20.050	»	»	»	»	20.050
Bons du Trésor à vue remis au Fonds monétaire international	135.530	»	56.620	»	»	192.150
Totaux	155.700	12.800	73.831	»	»	216.731

B. — EVOLUTION

Rappel des situations antérieures. (En millions de francs.)

CATEGORIES DE DETTE	SITUATION DE LA DETTE AU												
	31 août 1939.	31 août 1940.	31 décembre 1940 (1).	31 décembre 1941 (1).	31 décembre 1942 (1).	31 décembre 1943.	31 décembre 1944 (1).	31 décembre 1945 (1).	31 décembre 1946.	31 décembre 1947	31 décembre 1948 (1).	31 décembre 1949.	31 mai 1950.
I. — *Dette intérieure.*													
Dette perpétuelle	55.036	54.892	54.894	54.892	44.302	44.301	208.779	181.897	181.897	182.137	181.854	349.171	349.132
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	180.133	180.022	179.520	211.551	238.924	290.161	296.020	327.094	354.676	348.528	451.579	296.071	322.394
Dette remboursable par annuités	62.241	59.635	58.584	62.354	62.784	63.956	72.054	92.503	106.157	108.220	121.223	316.917	341.845
Dette à moyen terme et à court terme	99.182	217.201	245.334	318.760	419.410	516.997	610.907	746.005	798.625	813.521	(A)951.703	989.816	1.053.243
Dette envers les banques d'émission	36.042	108.711	157.509	227.310	295.511	412.709	486.261	475.754	533.622	665.196	(A)744.553	771.642	767.900
Totaux de la dette intérieure	432.634	620.461	695.841	874.867	1.060.931	1.328.124	1.674.021	1.823.253	1.974.977	2.117.597	2.450.912	2.723.617	2.834.514
II. — *Dette extérieure.*													
Dette amortissable par voie de tirages au sort ou de rachats en Bourse	5.641	5.799	5.642	4.523	4.093	3.789	4.257	8.390	7.863	6.787	13.976	14.964	14.064
Dette remboursable par annuités	»	»	»	»	»	»	»	»	207.729	301.611	755.520	992.565	999.494
Dette à moyen terme, à court terme et à vue	7.467	7.256	7.232	1.977	1.655	1.587	1.638	216	5.074	73.078	191.432	174.575	224.734
Totaux de la dette extérieure	13.108	13.055	12.874	6.500	5.748	5.376	5.895	8.606	220.666	381.476	960.928	1.182.104	1.238.292
Totaux généraux de la dette publique	445.742	633.516	708.715	881.367	1.066.679	1.333.500	1.679.916	1.831.859	2.195.643	2.499.073	3.411.840	3.905.721	4.072.806

(1) Chiffres rectifiés.

(A) Au 1er janvier 1948, une somme totale de 82.039 millions de bons remis à la Banque de France en contre-partie de cessions d'or a été transférée de la rubrique « Dette à moyen terme et à court terme » à la rubrique « Dette envers les banques d'émissions ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un économe stagiaire au sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise).

Un concours sur titres et sur épreuves est ouvert pour le recrutement d'un économe du sanatorium départemental d'Aincourt (Seine-et-Oise).

Les épreuves écrites débuteront le 10 janvier 1951.

Pourront participer au concours, les candidats de nationalité française âgés, au 1er octobre 1950, de vingt-cinq ans au moins et de quarante ans au plus. Cette dernière limite d'âge pouvant être reculée sous certaines conditions.

Ils devront être titulaires de l'un des diplômes suivants: baccalauréat de l'enseignement secondaire, diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce, certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Toutefois, seront dispensés de la production de ces diplômes, les chefs de bureau et rédacteurs d'établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 1950 au 2e bureau de la direction du personnel et des affaires générales de la préfecture de Seine-et-Oise, où tous renseignements complémentaires pourront être fournis aux candidats.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord).

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium de Felleries-Liessies (Nord).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévus par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1949, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis au ministère de la santé publique et de la population, direction de l'administration générale du personnel et du budget, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

TARIFS DE TRANSPORT
SUR LES CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL

1° *Propositions de tarifs de transport présentées à l'homologation ministérielle.*

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à modifier, comme il est indiqué ci-après, le règlement applicable au transport des marchandises entre le continent et la Grande-Bretagne (édition du 1er juillet 1949):

TEXTE ANCIEN

Article 2 — *Objets exclus du transport.*

(Article 3, § 4 de la C. I. M.)

Sauf accord préalable des transporteurs intéressés, les matières sujettes à explosion et les matières sujettes à l'inflammation spontanée ne sont pas admises au transport.

TEXTE NOUVEAU

Article 2. — *Objets exclus du transport.*

(Article 3, § 4 de la C. I. M.)

Sauf accord préalable des transporteurs intéressés, les matières dénommées dans l'annexe 1 à la C. I. M. ne sont pas admises au transport.

(*Paris, le 30 novembre 1950.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1°, b) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que les prix à la tonne qui, sauf avis contraire, seront perçus à partir du 16 décembre 1950, dans la limite des barèmes maximum et minimum prévus au tarif n° 11, chapitre 3 (§ VII), sont fixés comme suit, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1951.

MARCHANDISE	GARES		PRIX D'APPLICATION	OBSERVATIONS
	Expéditrice.	Destinataire.		
Ciment	Gare Société nationale des chemins de fer français desservant directement une fabrique de ciment.	Villers-le-Lac	Jusqu'à 699 km.... Barème 69 Au delà..... Barème 243	Par wagon chargé de 20 tonnes et sous condition d'une remise annuelle d'au moins 12.000 tonnes.

(*Paris, le 1er décembre 1950.*)

Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que le prix à la tonne qui, sauf avis contraire, sera perçu à partir du 16 décembre 1950, dans la limite des prix maximum et minimum prévus au tarif n° 103, chapitre 3, est fixé comme suit, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 31 décembre 1951.

MARCHANDISES	GARES		PRIX APPLICABLE A LA TONNE	CONDITION DE TONNAGE par wagon.
	Expéditrice.	Destinataire.		
Déchets d'acier, de fer ou de fonte.	Bazeilles	Sedan	Envois en wagons des administrations de chemins de fer: 280 F.	Par wagon chargé de 15 tonnes.

(*Paris, le 1er décembre 1950.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition.)

A. — **Approbation d'une proposition présentée en application de l'article 20 bis de la convention du 31 août 1937, modifiée par l'avenant du 30 juillet 1949.**

28 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à la création, au titre VIII du tarif des dispositions diverses relatif aux billets d'aller et retour populaires, d'un chapitre III prévoyant la délivrance de billets d'aller et retour annuels comportant une réduction de 30 p. 100:

a) Aux bénéficiaires, au titre de la sécurité sociale, d'une pension, retraite, allocation aux vieux travailleurs salariés, allocation aux vieux, allocation de réversion ou d'un secours viager;

b) Aux bénéficiaires de l'allocation temporaire, au titre de la sécurité sociale;

c) Aux veuxees de guerre non remariées, titulaires d'une pension, ayant à leur charge deux enfants de moins de quinze ans;

d) Aux orphelins de guerre, de père et de mère, de moins de vingt et un ans. (*Journal officiel* du 31 octobre 1950.)

Approbation donnée à titre provisoire, étant entendu que la date de mise en application des dispositions proposées sera fixée ultérieurement.

B. — **Approbation d'une proposition présentée en application de l'article 18 ter de la convention du 31 août 1937, modifiée par l'avenant du 30 juillet 1949.**

28 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à compléter la proposition du 26 octobre 1950 relative à la création, au titre VIII du tarif des dispositions diverses (billets d'aller et retour populaires), d'un chapitre III concernant les « Billets d'aller et retour annuels des pensionnés, retraités, allocataires, veuves et orphelins de guerre ».

Cette modification prévoit l'extension du bénéfice des billets de l'espèce aux enfants des veuves de guerre désignés au paragraphe *c* du nouveau chapitre III. (*Journal officiel* du 28 novembre 1950.)

Approbation donnée à titre provisoire, étant entendu que ces dispositions entreront en vigueur à la même date que la proposition du 26 octobre 1950 susvisée.

C. — **Autorisations provisoires.**

30 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à mettre en vigueur un deuxième supplément au tarif direct international pour le transport de certaines marchandises par wagon complet, en grande vitesse, entre le Danemark et la France, via l'Allemagne et la Belgique. (*Journal officiel* du 21 novembre 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à partir du 1er décembre 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après l'achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

29 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer de la Sarre.** — Proposition tendant à compléter le tarif international pour le transport des marchandises entre la France et la Sarre par la mise en vigueur d'un troisième supplement étendant les dispositions des chapitres 51, paragraphe IV, et 52, paragraphe IX du tarif n° 8, aux envois à destination de la Sarre, expédiés des gares situées sur les lignes des Landes, de la Gironde, du Blayais, de Nizan à Luxey et de Lacanau à Lacanau-Océan, exploitées par la Société générale des chemins de fer économiques. (*Journal officiel* du 21 novembre 1950.)

Autorisation accordée de mise en application provisoire, à dater du 1er décembre 1950, sous réserve de la décision définitive à intervenir après achèvement des formalités de l'instruction réglementaire.

D. — **Homologations.**

1er *décembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Tramways départementaux de la Corrèze (ligne d'Ussel à Tulle).** — Proposition tendant à créer des surtaxes spéciales dans les tarifications communes à la Société nationale des chemins de fer français et audit réseau, en ce qui concerne les tarifs nos 7, 8, 11, 17 et 22, et à modifier corrélativement le recueil T. (*Journal officiel* du 17 octobre 1950.)

28 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à insérer au chapitre 2 du tarif n° 18 des dispositions spéciales en faveur des transports de carbure de calcium en provenance d'une usine située sur le territoire français à destination d'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français et à aménager corrélativement le chapitre 52, paragraphe 1er. (*Journal officiel* du 24 octobre 1950.)

28 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français et Chemin de fer d'Avricourt à Blamont et à Cirey.** — Proposition tendant à étendre les dispositions du chapitre 51, paragraphe 1er, du tarif n° 8, commun à la Société nationale des chemins de fer français et à ladite compagnie, à toutes les marchandises du chapitre 1er. (*Journal officiel* du 31 octobre 1950.)

29 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à proroger pour une durée d'un an les dispositions du chapitre 13 du tarif n° 13 (minerais) venant à expiration le 31 décembre 1950, d'une part, et à abaisser à 18.000 tonnes la condition de tonnage fixée pour l'application des dispositions prévues audit chapitre, d'autre part. (*Journal officiel* du 31 octobre 1950.)

29 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à supprimer certaines gares désignées figurant à l'annexe II aux tarifs généraux applicables aux voyageurs, bagages et chiens accompagnés. (*Journal officiel* du 31 octobre 1950.)

E. — **Approbation de conventions.**

29 *novembre* 1950. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Projet d'avenant à la convention conclue entre la Société poitevine de conditionnement à Saint-Benoît (Vienne) et la Société nationale des chemins de fer français, ayant pour objet d'étendre les dispositions de ladite convention au transport des produits désodorisants et des pulvérisateurs à main destinés à l'emploi des insecticides et désodorisants. (*Journal officiel* du 14 novembre 1950.)

4° *Erratum.*

Erratum au *Journal officiel* du 28 novembre 1950; tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, page 12069, 2e colonne, 2° Prix d'application prévus conformément à l'article 14 (1° *b*) du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français, il y a: « Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges..... une période qui, sauf prorogation prendra fin le.....», il faut: « Conformément à l'article 14 (1°, *b*) de son cahier des charges..... une période qui, sauf prorogation, prendra fin le 9 décembre 1951. »

Ministère de l'agriculture.

Avis aux détenteurs de sacs appartenant à l'office national interprofessionnel des céréales.

Il est rappelé que les dépôts de sacherie de l'office national interprofessionnel des céréales ont l'obligation de refuser certains sacs qui leur sont remis ou expédiés. Ces rejets sont mentionnés sur les procès-verbaux de vérification adressés aux expéditeurs.

Les sacs refusés sont tenus à la disposition des intéressés pendant trente jours à compter de la date fixée pour la reconnaissance contradictoire des sacs indiquée dans la carte postale recommandée adressée aux redditionnaires.

A l'expiration de ce délai, et faute d'avoir fait connaître au dépôt de sacherie leurs intentions à l'égard des sacs refusés, les redditionnaires intéressés sont considérés comme ayant fait abandon desdits sacs et ne peuvent formuler aucune demande de remboursement de leur contre-valeur.

A titre exceptionnel, il est accordé jusqu'au 31 décembre 1950 aux expéditeurs pour demander directement aux dépôts de sacherie le retour à leurs frais des sacs refusés antérieurement. Dans le cas où, en raison de l'ancienneté des redditions, les dépôts de sacherie ne pourraient restituer les sacs en question, lesdits dépôts remettront des toiles de nature et qualité équivalentes.

Les dépôts de sacherie sont autorisés à faire suivre en débours les frais de stockage et de manutention des sacs non conformes restitués.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des services régionaux et des sections départementales de l'office national interprofessionnel des céréales.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels, PIERRE CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	1er déc. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	4 décembre 1950 — Cours relevés avant Bourse	4 décembre 1950 — Cours cotés en Bourse
349 80	349 80	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 80 .....
696 25	696 25	Belgique (100 francs)..	.... ..	696 25 .....
1218 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1219 .. ..
8050 ..	8050 ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8047 50 .....
164 ..	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f Djib.).....	.... ..	164 10 .....
333 40	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	333 60 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.011.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS DIVERS

DOLLFUS-MIEG & Cᴱ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.008 MILLIONS DE FRANCS
MULHOUSE (HAUT-RHIN)
R. C.: Mulhouse n° 1792 B.

Premier avis de convocation à une deuxième assemblée.

MM. les actionnaires sont informés que l'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour le 27 novembre 1950, n'a pas pu délibérer valablement, faute d'avoir réuni le quorum des deux tiers des actions composant le capital social.

En conséquence, ils sont convoqués à:

une deuxième assemblée générale extraordinaire

qui aura lieu le vendredi 22 décembre 1950, à neuf heures trente, au siège social, à Mulhouse, avec le même ordre du jour, savoir:

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Transformation en capital des primes d'émission et de partie du fonds de renouvellement des stocks, en vue d'augmenter de 252 millions de francs le capital social pour porter de 2.000 F à 2.500 F la valeur nominale des actions;
3° Modification consécutive de l'article 5 ainsi que des articles 9 et 10 des statuts;
4° Mesures à prendre en vue de la sortie des actions au porteur de la C. C. D. V. T. en liquidation;
5° Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder éventuellement à un regroupement ultérieur des actions;
6° Nouvelle modification consécutive conditionnelle des articles 5 et 58 des statuts;
7° Questions connexes.

Le texte imprimé des résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire, qui a été tenu à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis le 11 novembre 1950, demeurera à leur disposition au même lieu jusqu'au jour de la réunion de la présente assemblée.

Les cartes d'entrée et les pouvoirs établis pour l'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 1950 demeurent valables pour l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1950.

Les actionnaires nominatifs qui n'auraient pas demandé une carte d'admission ou n'auraient pas envoyé leur pouvoir pour la première assemblée générale extraordinaire, pourront le faire au siège de la société jusqu'au 16 décembre 1950 au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur se trouvant dans le même cas doivent remettre, au plus tard le 16 décembre 1950, leurs actions ou un certificat des banques autorisées constatant le dépôt de leurs titres. Les domiciles suivants sont désignés à cet effet:

Siège social de la société, à Mulhouse;
Crédit commercial de France, à Paris;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris;
Crédit lyonnais, à Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, à Paris,

et leurs affiliations, succursales et agences en France;

Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine;
Société générale alsacienne de banque;
Crédit suisse, à Zurich;
Société de banque suisse, à Bâle.

Les actionnaires qui désirent prendre part personnellement à l'assemblée générale recevront sur leur demande, en représentation de leurs actions ainsi déposées, une carte d'entrée à leur nom.

Les pouvoirs des actionnaires qui voudront faire représenter leurs actions au porteur par un autre actionnaire devront être déposés le 16 décembre 1950 au plus tard auprès du siège social ou de l'un des établissements de banque ci-dessus désignés.

Mulhouse, le 28 novembre 1950.

Le conseil d'administration.

SOCIETE des GRAPHITES de la SAHANAVO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11.285.000 F
SIÈGE SOCIAL: TANANARIVE
SIÈGE ADMINISTRATIF: 3, RUE WASHINGTON, PARIS (8e)

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire, au siège administratif, 3, rue Washington, à Paris, le 22 decembre 1950, à onze heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 1949;
Rapports spéciaux du commissaire aux comptes;
Approbation du bilan et des comptes;
Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes;
Nomination d'administrateurs;
Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Les propriétaires d'actions au porteur devront, pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, deposer, deux jours au moins avant la réunion, au siège administratif, 3, rue Washington, à Paris, leurs titres ou les récépissés en constatant le dépôt dans toutes banques ou établissements de crédit.

Le conseil d'administration.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

24 octobre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Union des grandes écoles.** Modifications aux statuts et transfert du siège social du 33, boulevard de Courcelles, au 14, rue de Chateaubriand, Paris.

4 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association amicale des chasseurs de Sauveterre.** But: organisation de la chasse; protection de la propriété et des récoltes; repeuplement du gibier; défense des intérêts des chasseurs; destruction des animaux nuisibles; lutte contre le braconnage. Siège social: mairie de Sauveterre.

6 novembre 1950. Déclaration à la préfecture des Landes. **Société de chasse de Maillas.** But: défense des intérêts des chasseurs. Siège social: mairie de Maillas.

6 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association civile des chasseurs propriétaires et fermiers de la commune de Champigny-la-Futelaye.** But: conservation du gibier, repeuplement et répression du braconnage, constitution d'une réserve. Siège social: chez M. Verdet, Champigny-la-Futelaye.

6 novembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Union des catholiques de Louhans.** But: éducation populaire sur le point de vue chrétien concernant les questions familiales, sociales ou d'intérêt général; aide aux gens nécessiteux et vieillards; encouragement et soutien des œuvres paroissiales de Louhans; organisation de séances théâtrales. Siège social: 15, rue des Bordes, Louhans.

6 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Station océanographique du C. R. E. O.** But: création, sous cette appellation, par le centre de recherches et d'études océanographiques (C. R. E. O.), d'un groupe de laboratoires au Bout-Blanc, à la Rochelle (Charente-Maritime). Siège social: 1, quai Branly, Paris.

8 novembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association de Flossenburg.** But: grouper les anciens déportés du camp de Flossenburg; collationner et publier les renseignements les plus complets sur la vie des Français pendant et après leur captivité dans ce camp; venir en aide aux rapatriés et à leur famille, ainsi qu'aux familles des disparus. Siège social: 51, rue de Boulainvilliers, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.